

BULLETIN
DE L'ACADÉMIE
DE NIMES

~~~~~  
ANNÉE 1886.  
~~~~~

NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
12 — rue Pradier — 12
—
1886

TABLE

du Bulletin de l'Académie de Nîmes

ANNÉE 1886

FAITS ACADÉMIQUES

	pages.
Election de M. <i>Delépine</i> , président d'année.	7
Election de M. l'abbé <i>Ferry</i> , vice-président.	7
Nomination de la Commission pour le jugement du concours d'histoire locale : <i>Jean Nicot</i> , MM. <i>Puech</i> , <i>Dardier</i> , <i>Maurin</i> . . .	7
Nomination de la Compagnie de publication : MM. <i>Bolze</i> , <i>Bondurand</i> , <i>Villard</i> , de <i>Balincourt</i>	7
Dépôt des comptes de M. le Trésorier	28
Programme des conférences de la Sorbonne, communiqué par M. <i>Fabre</i>	28
Approbation des comptes de M. le Trésorier.	54
Discours de M. <i>Delépine</i> , président, destiné à la séance publique	61
Décès de M. Adolphe <i>Blanchard</i> , ancien maire de Nîmes, et membre honoraire . . .	70
Conclusions de la Commission du Concours (J. Nicot) ajournement. Rapport de M. <i>Maurin</i>	72
Compte-rendu de M. l'abbé <i>Azaïs</i> , délégué aux conférences de la Sorbonne	79
M. <i>Bondurand</i> , nommé officier d'Académie ; M. <i>Gide</i> , officier de l'Instruction publique	79
Compte-rendu des travaux de l'Académie en 1885, par M. <i>Mazel</i>	81
Séance publique annuelle (22 mai 1886)	82

	pages
Décès de M. l'abbé <i>Corblet</i> , Associé-correspondant.....	87
Circulaire ministérielle réclamant communication des manuscrits littéraires, scientifiques ou autres, que pourrait posséder l'Académie, pour être catalogués aux frais de l'Etat.....	87
Délégation de M. <i>Liotard</i> , pour faire partie de la Commission d'attribution du Legs Boucher de Perthes.....	87
Décès de M. le premier Président Aragon, Associé-correspondant.....	89
Centenaire de M. Chevreul, projet de médaille.....	95
M. François <i>Germer-Durand</i> , Associé-correspondant, est nommé membre non-résident.....	95
Translation des conférences de la Sorbonne de Pâques à Pentecôte.....	99
Souvenirs des premiers temps de l'Académie de Nîmes, recueillis par M. <i>Liotard</i>	101
Démission de M. Charles Dombre, membre résident ; il est nommé membre honoraire.	110
Premier mémoire sur le concours de 1887. (Le Félibrige).....	119
Démission de M. <i>Benoit</i> Associé-correspondant.....	149
Election de quatre associés-correspondants : MM Edmond Falgairolle, <i>avocat</i> ; Espérandieu, <i>lieutenant d'infanterie</i> ; Fabre, <i>inspecteur des forêts</i> ; Louis Rousset, <i>archéologue</i>	149

ARCHÉOLOGIE

Sur les mémoires de la Société archéologique de Constantine par M. <i>Maurin</i>	7
Le puteal de Theveste (Thebessa) Estampages de Bas-reliefs, communiqués par M. le marquis de Valfons, explications de M. <i>Maurin</i>	35
La chapelle de Saint-Martin-du-Froid, (Alfrech) et l'oppidum du Plan-de-Bru, par	

	pages.
l'abbé <i>Azaïs</i> , (Mémoire à lire à la Sorbonne)	52
Sépultures découvertes au quartier de Calvas, ancien cimetière des Juifs ; conjectures de M. J. <i>Simon</i>	57
Intaille ou pierre gravée, provenant des environs de Carthage (Tunisie) conjectures de M. de <i>Balincour!</i>	60
Tracé des anciennes voies romaines dans le Gard, pour aider à la rédaction d'une carte du département. Concours de MM. <i>Aurès</i> , <i>Bondurand</i> , et <i>Maurin</i>	90
L'Ancien confluent du Rhône et de la Saône, origines de la ville de Lyon, par M. <i>Lenthéric</i>	93-95
Découvertes de fragments antiques près de Campagnac signalées par M. l'Agent-Voyer en chef du Gard. — Renseignements de MM. <i>Aurès</i> et <i>Bondurand</i>	104
Découverte d'une sépulture mégalitique à Collorgues, Rapport de MM. <i>Lombard-Dumas</i> et <i>Roussel</i>	131
Inscription celtique en caractères grecs, présentée par M. <i>Aurès</i>	133

HISTOIRE — BIOGRAPHIE

Note sur l'histoire de la commune des Chapelles-Bourbon de M. Legoux, par M. <i>Liotard</i>	13
Histoire des Juifs de Nîmes (2 ^e partie) par M. J. <i>Simon</i>	17
Sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Florentin-de Bonneval par M. l'abbé <i>Goiffon</i>	21
Notice biographique de feu Germer-Durand, par M. <i>Aurès</i>	26, 32, 36
Vie de Mgr de Boulogne, archevêque de Troyes par M. l'abbé <i>Delacroix</i> , Rapport de M. <i>Mazel</i>	46
Les Chartes de Saint-Bertin, par M. Haigneré (de la Société des Antiquaires de la Morinie) Rapport de M. l'abbé <i>Goiffon</i>	55
Portrait de Calvin, médaillon en terre cuite,	

	pages-
reproduction de l'original présentée par M. <i>Dardier</i>	64
Notice sur Daniel Bargeton (de Nîmes) par M. de <i>Balincourt</i>	66
Premier rapport du Club-Alpin de la Lozère et des Causses, Compte-rendu par M. <i>Liotard</i>	72
Etude sur les lettres de l'abbé Folard, chanoine de la cathédrale de Nîmes. par M. l'abbé <i>Azaïs</i>	79
Notice biographique de feu Léon Alègre, par M. l'abbé <i>Delacroix</i>	88
Notice sur Samuel Petit. par M. <i>Maurin</i> , pour servir d'introduction à la correspondance de Petit avec Peiresc, publiée par M. Tamizey de Larroque.....	88-93
Sur un portrait du chevalier d'Assas, avant la lettre, par M. <i>Liotard</i>	99
Le grand jubilé de l'église de Lyon. — L'école de la Martinière et le major Martin, par M. <i>Gaspard Bellin</i> , Associé-correspondant.....	100
Note sur les librairies populaires à Nîmes par M. <i>Puech</i>	110
Nouvelle édition du manuel de Dhuoda, préparée par M. <i>Bondurand</i> — Introduction et notes — Demande de subvention au gouvernement pour sa publication.....	112
Montcalm devant la postérité — par M. Edmond Falgairolle. Rapport de M. de <i>Balincourt</i>	119
Actes de l'Académie de Bordeaux — Rapport de M. <i>Coustalet</i>	124
L'abbaye de Goudargues, par l'abbé Roman : Rapport de M. l'abbé <i>Ferry</i>	137
Lettre de Voltaire à l'occasion d'un procès scandaleux (Mariage Roux-Roubel) par M. <i>Dardier</i>	144
Notice biographique sur M. Philippe Vigne, par M. <i>Ginoux</i>	158

LITTÉRATURE — BIBLIOGRAPHIE

Particularités bibliographiques sur — Le vieux Cévenol — de Rabaut-Saint-Etienne,



	pages.
par M. <i>Dardier</i>	8
Note sur les tentatives d'établissement d'une langue internationale — Le Volapük — par M. Mazel	14
Etude sur l'œuvre littéraire de Boissy-d'Anglas par M. <i>G. Fabre</i>	81
Sur l'annuaire de la Société philotechnique 1883. Compte-rendu par M. <i>Liotard</i>	100
Poésies nouvelles de M. Alexandre Ducros, Rapport de M. <i>Brun</i>	106

ECONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE

Enquête sur le crédit agricole. Rapport de M. <i>Villard</i>	39
Le comité des travaux historiques et scientifiques demande des renseignements sur le prix des denrées alimentaires dans la ville de Nimes.....	90
Note sur le dernier dénombrement de la population (1886) par M. Ch. <i>Liotard</i> ...	91
Conférences de Marseille — Congrès national des sociétés de secours mutuel — Compte-rendu par M. <i>Villard</i>	96
Publications d'Economie sociale par M. l'Ingénieur Cheysson. Rapport de M. <i>Villard</i>	149

ANTHROPOLOGIE

Sur les travaux de la Société d'Anthropologie de Paris par M. <i>Mazel</i>	158
--	-----

POÉSIE

La cueillette des olives, par M. <i>Brun</i>	32
Fable patoise — La Galina — imitée de la Fontaine, par M. <i>Bigot</i>	81

BULLETIN
DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 2 janvier 1886.

Présents : MM. BOLZE, *président*, en l'absence des président et vice-président titulaires ; Jules Salles, Aurès, Bigot, Brun, Verdier, Puech, abbé Ferry, Brun, Boyer, Dardier, Bondurand, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Maurin, de Balincourt, *membres-résidants* ; Deloche, *membre non-résidant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications reçues à l'Académie pendant la dernière quinzaine, conformément à la liste suivante :

Documents relatifs à l'enseignement supérieur : Baccalauréat.

Bulletin historique et philologique, 1885, n° 2.

Bulletin de la Société botanique de France, revue bibliographique. Suite D.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, 21° fasc. 2.

Atti dell'Accademia dei Lincei, novembre 1885.

Bulletin de la Société de Borda de Dax, 4° trim. 1885.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, n° 36 1885.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-mer, novembre et décembre 1885.

Revue épigraphique de M. Allmer, 4° trim. 1885.

Bulletin de la Société archéologique du Midi (Toulouse), novembre 1884 à juillet 1885.

Mémoires de la même Société, tome XIII, 3^e livraison.

Mémoires de la Société d'Alais, 1884, tome XVI.

Mémoires de l'Académie de Dijon, tome VIII, 1883-1884.

Bulletin de la Société de la Lozère, août-septembre 1885.

Bulletin et Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Boston, 3^e fascicule.

Atlas de la Société géologique de Washington.

—
L'Académie a reçu en outre :

Rapports à M. Turquet sur les musées et les écoles d'art industriel

Les anciennes faïences de la haute Provence, — hommage de M. de Berluc-Péruccis, associé-correspondant.

La grotte de Lourdes et les vestiges de l'âge du renne qu'elle renferme, par M. Ch. Frossard, associé-correspondant.

Notice sur l'épigraphie romaine de Bagnères-de-Bigorre, par le même.

Notice sur quelques minéraux de Bastennes (Landes) par le même.

Proposition de souscription à l'ouvrage de M. Piette : *L'art pendant l'âge du renne*.

L'Académie procède, conformément à l'art. 29 de son règlement, au renouvellement du bureau pour 1886.

Sont nommés, à l'unanimité :

En qualité de président : M. Delépine, vice-président actuel ; en qualité de vice-président : M. l'abbé Ferry.

L'Académie a reçu, le dernier jour de l'année 1885, avant l'expiration du délai réglementaire, un second mémoire sur la vie et l'œuvre de Jean Nicot, sujet du concours ouvert pour le prix de 1886. Ce mémoire porte pour épigraphe cette parole de Juste-Lipse : *Laude ac memoria bona defunctos prosequi ratio ac sapientia probant*.

Une commission spéciale est constituée pour former le jury du concours. Sont désignés pour faire partie de cette commission, conjointement avec les membres du bureau : MM. Puech, Dardier, Maurin.

Une autre commission est formée de MM. Bolze, Villard, Bondurand, de Balincourt, pour faire choix des matières qui devront être comprises, à la suite des pièces lues en séance publique, dans le volume de nos mémoires en cours de publication.

M. G. MAURIN rend compte des *Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine*. La notoriété que les

publications de cette Académie ont dans le monde savant rend l'éloge inutile. Le nouveau volume (23^e de la collection) contient, entre autres travaux curieux : une étude de M. le docteur Reboud, qui confirme ce qu'on savait déjà de la persistance du langage et des appellations puniques sous la domination romaine; un mémoire important de M. Poulle sur les inscriptions de Lambèse et de Chingad, où se trouve une référence très flatteuse aux travaux de notre confrère, M. Lenthéric; enfin, une analyse très substantielle par M. Cagnat, du commentaire de M. Mommsen sur une ordonnance du gouverneur de Numidie, réglant l'étiquette des visites officielles. Parmi les planches nombreuses qui accompagnent ce volume, on remarque une très belle carte de Lambèse antique : il serait bien désirable qu'une carte de cette nature existât pour notre Nîmes gallo-romain.

M. DARDIER fait connaître de curieuses particularités bibliographiques sur *Le Vieux Cévenol*, l'ouvrage le plus populaire de Jean-Paul Rabaut dit Saint-Etienne, et qui a eu au moins sept éditions : quatre au siècle dernier, sans nom d'auteur et avec des titres différents ; trois dans notre siècle avec le nom.

Le but de l'auteur, en composant ce conte ou roman, était, comme il le dit lui-même, de « faire sentir l'absurdité barbare des lois portées contre les protestants de France. » Dans le cadre de la vie de son héros, qu'il appelle Ambroise Borély, et qu'il fait vivre 103 ans, il arrange les événements de manière à citer tous les édits proscripteurs de Louis XIV. En réalité, ce n'était pas un seul

personnage, c'était tout un peuple qui tombait sous le coup de ces édits,

L'ouvrage resta « plusieurs années » en manuscrit : le moment de le publier ne paraissait pas opportun. Mais en septembre 1778, alors qu'on se préoccupait en haut lieu du sort des protestants, l'heure parut propice ; et le manuscrit fut envoyé par Saint-Etienne à son ancien maître de pension à Genève, Etienne Chiron, pour que celui-ci cherchât le moyen de le faire imprimer. Chiron le fit lire au pasteur Jacob Vernes, une des notoriétés littéraires de la petite république, qui le trouva fort à son goût, et finalement eut carte blanche, de la part de l'auteur, pour y faire les changements jugés nécessaires. Vernes usa largement, trop peut-être de cette permission : il ajouta trois chapitres, les trois derniers, où il est parlé, dans un style langoureux, des amours et du mariage d'Ambroise Borély. L'ouvrage parut aux premiers jours de janvier 1779 ; le titre même en était changé ; Vernes avait mis : *Triomphe de l'intolérance*, au lieu de : *Le Vieux Cévenol* ; et l'auteur dit confidentiellement à Chiron pourquoi il regrette ces additions et ces changements.

L'ouvrage eut du succès, et l'auteur fit paraître une seconde édition en 1784. Les additions du pasteur genevois furent respectées ; mais le titre primitif fut restitué. Ce qui distingue cette édition de la première, ce sont des notes très nombreuses et très étendues, qui sont aujourd'hui pour nous peut-être la partie la plus importante du livre. Saint-Etienne cite des faits de persécution, qu'il a pris très probablement dans la vaste collection des papiers Court, dont

les documents lui étaient bien connus. Le style est aussi modifié en quelques endroits où l'ironie et le sarcasme éclataient librement ; il est plus apaisé, plus sévère ; mais il n'a pas autant de vivacité, de relief. L'auteur revint, du reste, à sa première manière dans une troisième édition « revue et corrigée » qui parut en 1788, et qui est incontestablement la meilleure. Les trois chapitres de Vernes sont à peu près supprimés (il n'y en a que 17 au lieu de 19) ; des additions nombreuses se rencontrent ici et là, en particulier une description du culte au désert et une excellente plaidoirie en faveur de ces assemblées religieuses et du chant des Psaumes.

Le même ouvrage s'imprima à Augsbourg, sous un autre titre : *Justice et nécessité d'assurer en France un état légal aux Protestants*. Comme date, il y a cette désignation mystérieuse : *L'an du rappel*. Peut-être est ce une allusion à l'année où fut enregistré l'*Edit de tolérance*, de 1787.

Trois nouvelles éditions parurent dans notre siècle, avec le nom de l'auteur : en 1821, dans le tome 1^{er} des *Œuvres de Rabaut Saint-Etienne*, que publia M. Boissy-d'Anglas ; en 1826, dans le tome II des mêmes *Œuvres*, publiées par M. Collin de Plancy ; enfin, en 1846, par les soins de M. Delay. Ces trois dernières furent éditées à Paris, les deux premières avec portrait de Saint-Etienne.

Chose curieuse ! Ces trois éditions reproduisent servilement l'édition de 1784. Les éditeurs n'auraient-ils pas connu celle de 1788, qui nous paraît préférable de tout point ? Dans tous les cas, si jamais on songeait à faire une huitième édition, nous

conseillerions d'adopter le texte de 1788 ;
seulement il faudrait prendre les notes de
l'édition de 1784, qui sont à peu près sup-
primées dans celle de 1788.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la
séance est levée.

Séance du 16 janvier 1886.

Présents : MM. DELÉPINE, *président*; J. Salles, Bigot, Brun, Verdier, Bolze, Doze, Boyer, Dardier, Bondurand, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, de Balincourt, *membres résidants*; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 2 janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications adressées à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Annales de la Société de Nantes, 1^{er} semestre 1885.

Académie de Besançon année 1884.

Société d'études des Hautes-Alpes, 1^{er} trimestre 1886.

Société florimontane d'Annecy, décembre 1885.

Revue du département du Tarn, novembre 1885.

Séance publique de l'Académie d'Aix, 13 juin 1885.

Atti dell'Accademia dei Lincei, décembre 1885.

Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1885.

Actes de l'Université de Lund (Suède), tome XIX.

Société de géologie des États-Unis, monographie et rapport annuel, 1881-82.

Société botanique de France. Revue bibliographique.

M. Fabre, notre confrère, fait hommage d'un exemplaire de son discours sur la *Vie et les œuvres d'Agrippa d'Aubigné*, qui a obtenu une mention honorable au concours d'éloquence de l'Académie française en 1884.

M. Jules Legoux fait hommage de son *Histoire de la commune des Chapelles-Bourbon* (Seine-et-Marne).

M. le Secrétaire appelle particulièrement l'attention de l'Académie sur ce petit livre que vient de faire paraître, à la librairie Paul Dupont, M. le baron Legoux, ancien magistrat, maire de la commune des Chapelles-Bourbon depuis janvier 1881; c'est l'histoire de cette localité depuis les temps les plus reculés, présentant, à la suite d'un précis historique et d'un plan de son territoire, une série de tableaux ou états du personnel administratif : maires et adjoints, curés, instituteurs, gardes champêtres, etc., plus des renseignements statistiques de toute nature sur la population, l'agriculture, la situation financière; ce livret a été distribué à tous les chefs de famille, ce qui a été facile pour une commune qui possède à peine une centaine d'habitants (elle est stationnaire depuis 50 ans), avec invitation de tenir au courant cet annuaire au moyen des feuillets blancs qui accompagnent chaque section. En relatant ainsi tout ce qui concerne les personnes et les choses, ce livret deviendra pour toute une communauté ce qu'était autrefois le livre de raison pour une famille. Il y a lieu de louer l'excel-

lente pensée de M. le maire des Chapelles-Bourbon; — et il serait à désirer que son exemple eût de nombreux imitateurs; — de tous ces documents locaux se formerait une histoire générale écrite au jour le jour, où les faits, ainsi rapprochés du moment d'éclosion, présenteraient la garantie inappréciable de l'exactitude et de l'authenticité.

M. MAZEL présente les observations suivantes sur les tentatives d'établissement d'une langue internationale :

« Vous vous souvenez, Messieurs, de ce qui vous a été dit ici-même, il y a juste un an, sur l'essai pratique d'une langue internationale commune aux peuples d'origine latine, tenté par l'honorable M. Elie Courtonne, de Rouen.

» J'apprends que, pour démontrer la vulgarisation, sinon facile, du moins possible de cette langue nouvelle, une expérience sérieuse va être entreprise, si elle ne l'est déjà, sur les conseils et par l'entremise de M. le Président de la Société d'archéologie de Sens (Yonne). Il convient d'attendre les résultats de cette curieuse tentative, que la commission de vulgarisation de la dite société se propose de communiquer officiellement à l'Académie de Nîmes, avant de porter un jugement définitif sur une question envisagée jusqu'ici, il faut bien l'avouer, comme une chimère.

» Telle est du moins l'opinion de nombre de littérateurs, de poètes et de la plupart des linguistes; et cependant l'idée d'une langue artificielle internationale ayant, une valeur réelle, pratique, a gagné bien du terrain en France et même en Europe dans ces dernières années.

» Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir la leçon d'ouverture du *Cours de langue universelle*, que vient de faire M. Kerckhoffs, membre de la Société d'anthropologie, à l'*Ecole des hautes études commerciales*, à Paris.

» Cet honorable professeur se demande, lui aussi, pourquoi, dans le siècle de la vapeur, de l'électricité et des vastes relations internationales, alors que la diplomatie possède à cette heure une langue universelle ou commune, pourquoi, dis-je, nos voyageurs, nos grands négociants, les navigateurs de tous pays, n'auraient pas avantage à posséder également un moyen de communication à la fois simple et pratique, qui leur permit d'entrer en *relations directes* avec toutes les maisons de commerce du globe ?..... Quoi qu'il en soit, on ne compte pas moins de cinquante à soixante essais de langue universelle, imaginés dans le cours des deux derniers siècles ; et cependant il serait difficile, au milieu de cette richesse et après tant de labours et de réelle science dépensés dans ces sortes de recherches, de rencontrer une œuvre ayant une importance véritablement sérieuse.

» Plus heureux que ses devanciers, M. E. Courtonne, après vingt ans d'efforts soutenus, aura-t-il enfin résolu le difficile problème ? Il le croit, il l'espère. Bientôt, sans doute, nous saurons à quoi nous en tenir sur cette prétention.

» D'autre part, on nous affirme qu'un philologue étranger, M. Schleyer, de Constance, après vingt ans, lui aussi, de laborieuses combinaisons, est enfin parvenu à créer une langue universelle.

» C'est le *Volapük* (1), un idiome formé d'emprunts faits à toutes les langues, principalement aux langues romanes et germaniques et plus particulièrement encore à l'anglais.

» Comme M. Courtonne, son émule, M. Schleyer a publié, en même temps que sa grammaire, un dictionnaire *volapük* avec traduction allemande. A l'en croire, rien n'est plus facile à acquérir que la nouvelle langue basée sur des règles simples et claires, ne comportant que peu de mots, formés eux-mêmes sur les radicaux, d'après des principes invariables. Avec la connaissance de cinq à six cents radicaux, on arrive à posséder tout le vocabulaire. — Il suffit de trois semaines pour lire et de trois mois pour parler le *Volapük*.

» En tout cas, on semble mener grand bruit au-delà du Rhin, autour de ce nouveau venu. Des congrès se sont réunis à son sujet, et il est question d'en réunir encore.

» Le *Volapük* compterait actuellement, dit-on, un grand nombre de partisans en Europe. Ils se sont donné rendez-vous à Paris, pour 1889, à l'occasion de l'exposition universelle projetée.

» Il ne sera peut-être pas sans intérêt de suivre la marche et les progrès divers de deux créations linguistiques qui traduisent à leur façon l'éternelle rivalité du monde latin et des races germaniques.

» J'ai cru devoir exposer ici l'état actuel d'une question à propos de laquelle il n'est peut-être pas tout à fait téméraire de dire (pas plus au reste qu'au sujet de l'idée

(1) De Pük (langue) et de Vol (univers).

latine) « que l'impossibilité de la veille est
» appelée à devenir la merveilleuse réalité
» du lendemain. »

» L'Académie de Nîmes sera certainement appelée à donner son opinion sur les essais qui se font actuellement devant la Société des sciences, lettres et arts de l'Yonne. Cette brève communication sera, si vous le permettez, comme une sorte de préface à vos futurs travaux sur ce sujet particulier d'une langue internationale. Plaise à Dieu que nous n'ayons pas à enregistrer quelque déconvenue nouvelle et de ces désillusions trop souvent réservées aux inventeurs ! »

La séance est terminée par la lecture de M. SIMON, comprenant la seconde partie de *l'Histoire des juifs de Nîmes*, dont il a fait paraître la première dans la revue locale *Nemausa*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 30 janvier 1886.

Présents : MM. DELÉPINE, *président* ; J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier Faudon, Bolze, abbé Ferry, Dardier, Bondura ad, Clavel, Simon, Dautheville, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, de Balincourt, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 16 janvier est lu et adopté.

—
M. le Secrétaire fait l'énumération des publications adressées à l'Académie au cours de la dernière quinzaine :

Huit bulletins de Geological Survey, 7 à 14, 1885.

Bulletin de la Société botanique de France, session extraordinaire à Charleville.

Accademia dei Lincei, Rome, décembre 1885.

Revue des Langues romanes, septembre 1885.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier 1886.

Bulletin de la Société de Mende, octobre et novembre 1885.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse,
3^e trimestre 1885.

*Archives historiques de la Saintonge et de
l'Aunis*, fin de 1885 et janvier 1886.

Bulletin de la Diana, d'octobre 1885 à
janvier 1886.

*Société franco-hispano-portugaise de
Toulouse*, n^o 2 de 1885.

Antiquaires de la Morinie, 4^e trim. 1885.

Société helvétaine d'émulation, n^o 7,
1884-1885.

Revue des Travaux scientifiques, tome V,
n^{os} 8 et 9.

Société des Côtes-du-Nord, séance du
9 décembre 1885.

Revue de l'Histoire des Religions, musée
Guimet.

Accadémie du Var, 1885.

Société d'émulation du Jura, 1884.

Reçu en outre, à titre d'hommage :

Les Etrangers à Bordeaux, étude d'ins-
criptions de la période romaine, portant des
ethniques, par M. Charles Robert (de l'Ins-
titut).

Deux discours de M. Clauzel, bâtonnier
des avocats, à l'ouverture des conférences
de 1884 et de 1885.

Un numéro de l'*Express* de Lyon, conte-
nant un travail de statistique médicale, par
M. Gaspard Bellin, associé-correspondant.

Second fascicule du *Liber Instrumento-
rum memorabilium* (cartulaire des Guil-
hems, de Montpellier), publié par M. Ger-
main.

M. le Secrétaire présente les conclusions
de la Commission de publication relatives

au choix des pièces qui devront constituer le volume des mémoires de l'Académie à publier en 1886, empruntées aux travaux de 1885.

L'Académie donne son approbation à la liste composée comme suit :

PIÈCES LIMINAIRES.

Discours de M. Carcassonne, président, à la séance publique.

Compte rendu des travaux de 1884, par M. Bolze, président d'année.

Rapport sur le concours d'Economie politique, par M. Villard.

Notice biographique sur J. Gaidan, par M. Clavel.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE LOCALE.

Nouveau mémoire sur l'inscription du Nymphée de Nîmes, par M. Aurès.

Les coutumes de Lunel, publication par M. Bondurand.

Budget de la viguerie d'Aiguemortes, par M. le comte de Balincourt.

Ordonnance de paiement et quittance à la suite pour l'exécution de travaux au Château royal de Nîmes, 1545, publication par M. Liotard.

Notice sur la maison des Chassaintes de Nîmes, par M. l'abbé Goiffon.

Historique et détails inédits sur les donations de François Séguier à l'Académie par M. Liotard.

La vie de nos ancêtres, d'après leurs livres de raison (suite), par M. le docteur Puech.

PHILOSOPHIE — ÉCONOMIE POLITIQUE.

Les Banques populaires et le Crédit agricole, par M. Villard.

LITTÉRATURE — POÉSIE.

Garo, par M. Delépine.

Lou Singe et lou Cat, fable imitée de La Fontaine, par M. Bigot.

HISTOIRE NATURELLE — BOTANIQUE.

Glanes botaniques, par M. l'abbé Magnen.
Table décennale des mémoires de l'Académie, de 1870 à 1880.

—
M. l'abbé GOIFFON donne lecture du rapport suivant sur l'ouvrage dont le compte rendu lui avait été confié : *l'Histoire de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval*, par M. Bigot, publiée sous les auspices de la Société dunoise :

« L'histoire de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, que la Société dunoise vient de publier, ressemble beaucoup à toutes les histoires des anciens monastères, et on pourrait les toutes résumer sous quelques titres : fondation et accroissements, première destruction par les Normands dans le Nord, par les Sarrasins dans le Midi, résurrection, apogée bientôt suivie de la décadence par le fléau de la commende, et enfin destruction totale à la fin du xviii^e siècle.

» Si quelques monastères ont eu la gloire de produire des hommes suréminents, la plupart se sont contentés de la gloire plus modeste de donner à la science des travailleurs et des érudits, à l'agriculture de solides pionniers, à la vertu de précieux modèles. L'abbaye de Bonneval, près de Châteaudun, rentre dans cette dernière catégorie, et c'est assez, pour qu'on en conserve le souvenir, de dire qu'elle appartenait à la grande fa-

mille bénédictine qui défricha la plus grande partie de l'ancienne Gaule et conserva aux siècles futurs les monuments de la littérature ancienne, tout en donnant au monde les plus beaux exemples de la vie austère. Aussi je ne m'attarderai pas à vous analyser la partie historique du volume que vous m'avez confié. Mais ce volume est précédé d'une introduction qui mérite toute l'attention du lecteur.

» Le docteur V. Bigot, qui s'est fait l'éditeur des travaux entrepris sur l'histoire de Bonneval, a voulu, dans cette introduction, donner une idée bien nette de ce qu'était un monastère dans les temps anciens, et remontant jusqu'aux origines du monachisme, il nous montre cette institution comme un des moyens de prédilection dont la Providence s'est servie pour la rénovation de l'ancien monde, « pourri d'abord par la décadence romaine et puis devenu insupportable par la conquête barbare. »

» Le clergé séculier eut longuement à combattre pour implanter dans la société l'orthodoxie chrétienne, minée à chaque instant par le philosophisme ancien et par les hérésies sans cesse renaissantes. C'est dès cette époque que les moines, retirés en des retraites respectées, y donnèrent, presque en sécurité, l'exemple de leur orthodoxie ; et pendant que le clergé séculier travaillait à la conquête des âmes les moines, moins préoccupés de ce soin, donnèrent aux arts et aux sciences le cachet particulier de l'origine chrétienne qu'ils conservent encore, malgré les efforts du néo-paganisme.

» Partant de ces idées, M. Bigot trace à grands traits un tableau de l'état de vétusté de la société payenne, état qui nécessitait

un nouvel ordre de choses ; puis il nous fait assister en Orient à la naissance des moines, dont l'apparition resserra les liens de la discipline ecclésiastique et de l'orthodoxie.

» Pendant trois siècles, les persécutions sanglantes avaient jeté dans les déserts un certain nombre de chrétiens plus timides ou plus attachés à leur foi. Ils furent les fondateurs du monachisme, et lorsque, sous Constantin, le christianisme eut conquis sa place, loin de rentrer dans leur famille, les premiers exilés du désert surent se former de nombreux disciples parmi ceux que le monde dégoûtait par ses vices et ses erreurs. A ce moment, pressée entre l'hérésie d'Arius et le paganisme de l'école d'Alexandrie, la religion courait le danger d'être étouffée, et cette cause donna un nouvel élan au mouvement vers les monastères, qui devinrent ainsi le refuge de l'orthodoxie, en attendant d'être celui des sciences et de la civilisation. Les cloîtres devinrent un foyer lumineux d'où la foi rayonna pure sur les fidèles qui demeuraient soumis aux vicissitudes du siècle ; ils enfantèrent les Athanase, les Basile, les Grégoire de Nazianze, ces vaillants athlètes qui défendirent si bien les croyances chrétiennes.

» M. Bigot étudie ensuite la décadence de la société gallo-romaine et les invasions barbares, qui furent aussi des invasions ariennes. L'orthodoxie fut encore sauvée par les moines en Occident, comme elle l'avait été en Orient. Saint Martin, à Tours, et saint Honorat, dans l'île de Lérins, firent revivre la foi et les austérités de la Thébaïde.

» Les barbares, il est vrai, ruinèrent les

couvents comme les églises ; mais lorsqu'ils eurent été repoussés par les Francs, les restes des colonies monastiques reparurent et recommencèrent l'œuvre entreprise par leurs devanciers. Dès le vi^e siècle, dans la plupart des contrées de la Gaule, les moines firent sentir leur influence civilisatrice par le défrichement du sol qu'une longue misère avait laissé sans culture, et par les services rendus aux populations, qui s'empressèrent de se grouper autour des maisons religieuses.

» Aussi Charlemagne, témoin de la vertu régénératrice de l'observance monastique, voulut-il, en 802, en assurer l'influence en demandant l'unification de la règle dans tout son vaste empire, et les conciles tenus à cette époque ordonnèrent-ils que tous les moines suivraient la règle de saint Benoît. Ces ordonnances et le patronage avéré du saint-siège assurèrent aux Bénédictins une prépondérance incontestée, qui fut soutenue par la propriété du sol et l'appui des papes. Les monastères devinrent seigneurs fonciers et eurent, comme les seigneurs laïques, une autorité temporelle qui ne relevait que du roi, en même temps qu'ils possédèrent dans une foule de paroisses une autorité spirituelle exempte de la juridiction épiscopale et ne relevant que du souverain pontife.

» Cette suprématie excita bientôt la jalousie des seigneurs laïques, qui s'efforcèrent d'arracher chaque jour aux moines un lambeau de leur autorité temporelle, sous prétexte que des religieux ne pouvaient guerroyer, ou un lambeau de leurs possessions territoriales, sous prétexte que cette concession devenait nécessaire pour la défense du pays. Les rois eux-mêmes, qui, jusqu'à Louis XI, avaient

été les protecteurs des maisons religieuses, suivirent le mouvement et portèrent la cognée dans le vieux pouvoir monastique. Louis XI l'essaya, mais il ne fut pas heureux dans ses tentatives. Il était réservé à François I^{er} d'obtenir, par un concordat avec Léon X, le droit de présenter aux abbayes, acte qui soumettait à la royauté les ordres monastiques et dénouait les liens qui les attachaient à la papauté et faisaient leur force. La commende se généralisa, les abbés ne vécurent plus dans leurs abbayes et la discipline se relâcha de jour en jour. Les couvents se dépeuplèrent; ils ne répondaient plus à leur primitive institution. En vain jetèrent-ils à ce moment un plus vif éclat par les savants et les érudits qu'ils produisirent encore; les grands travaux bénédictins furent comme un adieu des moines au monde qu'ils avaient éclairé.

» Telle est, en résumé, la première partie de l'introduction de M. Bigot, la seule dont le caractère général puisse nous intéresser. Cette introduction se continue ensuite par une étude sur les chroniques et les chroniqueurs de l'abbaye de Bonneval, et sur la juridiction temporelle de ce monastère; elle se termine par des considérations sur l'aumône annuelle que les moines étaient obligés de distribuer aux pauvres, en vertu d'une fondation fort ancienne. Inutile de s'arrêter à cette dernière partie, qui n'offre qu'un intérêt local et qui ne présente presque rien de semblable à ce qui se passait dans nos grandes abbayes du Midi.

» Un plan du monastère de Bonneval à la fin du xvii^e siècle, copié d'une ancienne gravure conservée dans les archives d'Eure-et-Loir, nous fait regretter de n'avoir pas de

semblables topographies de nos anciennes abbayes de Saint-Gilles et de Psalmodi, dont les croquis pourraient souvent expliquer un certain nombre de faits historiques »

M. AURÈS est en mesure de communiquer la notice biographique qu'il a rédigée sur M. Germer-Durand, au moyen des documents qu'il a recueillis, soit des membres de la famille, soit des nombreuses personnes qui ont été en rapport avec notre savant confrère.

Il signale la communication que lui a faite, à la dernière heure, M. François Germer-Durand d'un travail inédit trouvé dans les papiers de son père. C'est la traduction de l'italien d'une dissertation sur des inscriptions relevées en Italie, dans les environs de Parme, et relatives à la Gens Domitia, à laquelle appartenait Domitius Afer, célèbre orateur romain, originaire de Nîmes.

M. Aurès lit une première partie de sa notice dans laquelle il suit Germer-Durand depuis sa sortie de l'École normale, dans les diverses stations de son professorat jusqu'à son entrée dans notre Compagnie, le 20 mars 1852.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 13 février 1886.

Présents : MM. DELÉPINE, *président* ;
J. Salles, Aurès, Brun, Lenthéric, Verdier,
Puech, Faudon, Bolze, Doze, abbé Ferry,
Dardier, Bondurand, Dautheville, Villard,
Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Fabre, Cous-
talet, de Balincourt, *membres résidants* ;
Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 30 jan-
vier est adopté.

—
M. le Secrétaire donne le relevé des pu-
blications périodiques adressées à l'Acadé-
mie, pendant la dernière quinzaine, savoir :

Société d'agriculture de France, août-
novembre 1885.

Bulletin de l'Auvergne, novembre et dé-
cembre 1885.

Mémoires de l'Académie d'Arras, tome
XVI.

Bulletin de l'Ecole des Chartes, 1885,
6^e livraison.

*Mémoires de l'Académie de Clermont-
Ferrand*, 1884.

Accademia dei Lincei, 1^{er} numéro de
1886.

*Bulletin de la Société philomathique de
Paris*, tome IX, 1884-1885.

*Mémoires de la Société archéologique de
l'Orléanais*, tome XX, avec atlas.

Bulletin de la même Société, 2^e trimestre de 1885.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 24^e, 25^e et 26^e années 1883-1885, avec tableaux météorologiques.

Société de la Basse-Alsace, Strasbourg, janvier 1886.

Revue de l'Histoire des religions (musée Guimet), novembre et décembre 1885.

La Société d'agriculture de France ajoute à son envoi ordinaire : un exemplaire de *l'Enquête sur le Crédit agricole*, publiée par MM. Barral et L. Passy, en deux vol. in-8^o.

A l'envoi de l'Académie d'Arras est joint un volume : *Histoire de Charlemagne*, d'après des documents contemporains, par M. le chanoine Van Drival.

M. le Trésorier fait le dépôt de son compte de gestion pour les opérations de recette et de dépense afférentes à l'année 1885. Suivant l'usage, l'examen des opérations financières de l'exercice clos est confié à une commission composée des membres du bureau auxquels sont adjoints MM. Villard, Bondurand et de Balincourt.

M. FABRE appelle l'attention de l'Académie sur le programme des conférences de la Sorbonne pour 1886, et présente, avec quelques développements et dans la forme suivante, les points les plus intéressants que l'on désire voir traiter dans les diverses sections des lettres et des sciences :

« L'Académie a reçu le programme du Congrès des sociétés savantes pour 1886. Comme il convient que ce programme soit

connu, vous avez pensé qu'il fallait avoir à ce sujet un rapport sommaire et succinct, et j'ai accepté la mission de mettre en relief sous vos yeux quelques sujets parmi tous ceux qui sont soumis à notre étude. Vous ne vous attendez pas, je suppose, à ce que ces sujets, à un degré quelconque, soient effleurés par moi ce soir ; il se trouvera, au contraire, que les points signalés seront justement ceux où j'aurai le moins de lumières et qui attireront mon attention particulière, parce qu'ils me seront moins familiers.

» Dans la première partie, afférente à la section d'histoire et de philologie, je remarque un sujet intéressant au plus haut point : *Les esclaves sur les bords de la Méditerranée au moyen âge*. La piraterie, en effet, a longtemps ravagé les côtes de notre mer intérieure ; depuis le temps où Paulin de Nôle, n'ayant plus de ressources pour délivrer un jeune homme captif, prit sa place, dit-on, et fut emmené par les Goths esclave en Afrique, jusqu'au moment où Montesquieu envoyait 7,500 francs à un banquier anglais de Cadix pour racheter un nommé Robert, fait prisonnier par les corsaires et devenu esclave à Tétouan, que de drames cachés, que de souffrances inconnues, que de dévouements ignorés ! Une étude précise et détaillée sur cette question serait, me semble-t-il, nouvelle autant qu'utile.

» Et un mémoire sur *Les foires anciennes, leur origine, leur importance et leur durée*, n'aurait-il pas aussi sa valeur ? L'Académie a déjà, si je ne me trompe, appelé l'attention des érudits sur notre foire de Beaucaire ; nul ne se sent-il appelé à soutenir à la Sorbonne l'honneur de ce marché célè-

bre, où les nations se donnaient rendez-vous ?

» Ce que j'aimerais bien aussi, c'est un travail sur *les vieux calendriers*. En apprenant comment les anciens mesuraient le temps, nous apprendrions peut-être d'eux comment ils le savaient remplir.

» Enfin, parmi tous les autres sujets dont cette section se compose, je voudrais ouïr une étude sur *Les exercices publics dans les collèges avant la Révolution* ; une distribution de prix dans le vieux temps, une représentation théâtrale à Saint-Cyr, aux jours de Racine, auraient pour moi un charme spécial.

» Mais trêve aux frivolités gracieuses ; c'est la section d'archéologie qui s'annonce, et pour entrer en matière sérieusement, commençons par les cimetières. *Asiles pour l'incinération, sarcophages, tombeaux romains ; puis inscriptions et marbres grecs ; puis architecture romaine, tissus, tapisseries, orfèvrerie au moyen âge*, autant de sujets sérieux pour lesquels notre ville doit offrir d'inappréciables ressources et notre Compagnie d'infatigables travailleurs. A ceux-là, et ils sont nombreux, je prends la liberté de signaler la dernière question, persuadé qu'ils y pourraient répondre avec la plus haute compétence : *Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues ?*

» La troisième section, celle des sciences économiques et sociales, nous invite à nous occuper de *la propriété en pays musulman, de la conservation des forêts sous l'ancien*

régime, de l'enseignement agricole, de la réforme des prisons avant 1789, de l'organisation des postes au moyen âge, de la participation aux bénéfices, enfin d'une question tout à fait à l'ordre du jour: les universités françaises régionales.

» Mais voici la section des sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques qui réclame notre attention et se fait annoncer d'une façon violente par une *étude du mistral*. Les éléments d'observation ne nous font point défaut à Nîmes, et l'on pourrait envoyer à Paris un mémoire pris sur le fait. Je voudrais seulement, en appendice de ce travail sur le mistral, une indication rapide des moyens de s'en préserver. Du mistral nous tombons aux *tremblements de terre*, de ceux ci aux orages et à *l'électricité atmosphérique*; pour tout dire, en un mot, une série de cataclysmes, dont nous nous reposons un peu par une étude de *la gamme musicale*, quelque chose comme un concert sur un volcan.

» Enfin, nous revenons avec la dernière section, celle des sciences naturelles et géographiques, à des impressions plus douces; *les oiseaux et leurs migrations, les fleurs et leur bourgeonnement*, attireront certainement autour de nous plus d'un naturaliste; et quand les médecins nous auront dit *la marche et la durée des épidémies restées célèbres*, quand les amis des longs voyages nous auront promenés *au Congo*, dans *l'Indo-Chine* et *au Tonkin*, quand enfin nos économistes auront étudié ce sujet proposé sur une feuille spéciale à leurs recherches et à leurs réflexions: *les assemblées générales de communautés d'habitants en France*

sous l'ancien régime, nous pourrions dire que le programme de ce Congrès n'aura point été inutile. »

—
M. AURÈS continue la lecture de sa Notice biographique sur Gormer-Durand, et signale particulièrement ses nombreuses communications de découvertes archéologiques au Comité des travaux historiques de Paris.

—
La séance est terminée par la lecture d'une pièce en vers de M. BRUN : *La cucillette des olives*.

—
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 27 février 1886.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *vice-président* ; Auès, Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Bolze, Doze, Dardier, Bondurand, Villard, abbé Goiffon, Fabre, Maurin, De Balincourt, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 13 février est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques reçues à l'Académie au cours de la dernière quinzaine, dont suit la liste :

Société du Vendômois, tome XXIV, 1885.

Société d'Agen, tome IX.

Société dunkerquoise, tome XXII, 1881-1883.

Académie de Mâcon, tome V, 2^e série.

Revue savoisienne, janvier-février 1886.

Annales des Basses-Alpes, 3^e et 4^e trimestres 1885.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome XVII, 1^{re} partie.

Revue des langues romanes, octobre et décembre 1885.

Société de la Sarthe, 2^e série, tome XXII, 1885-1886, 2^e fascicule.

Société d'archéologie lorraine, 3^e série, XIII^e volume.

Journal de la même, 1885.

Société de Brest, 2^e série, tome X, 1884-1885.

Académie de Caen, mémoires, 1885.

Revue du département du Tarn, décembre 1885.

Société de Semur, 1884, 2^e série, n^o 1.

Revue de Valenciennes, fin du volume de 1885.

Revue de la Société des études historiques, faisant suite à *l'Investigateur*, année 1885.

La Société des Antiquaires de Morinie envoie le 1^{er} vol. des *Chartes de Saint-Bertin*, publié par l'abbé Haigneré.

Carte de la topographie des Voies romaines de la Gaule Belgique, par Victor Gauthier, publication de l'Académie d'archéologie d'Anvers.

Annales du Museum d'histoire naturelle de Vienne, publiées par Franz. Ritter Van Hauer.

Institution smithsonienne de Washington, section d'ethnologie par Powel, 3^e rapport, 1881-1882.

M. l'abbé Delacroix, membre *non résidant*, nous fait hommage de l'ouvrage qu'il vient de publier : *Monseigneur de Boulogne, archevêque-évêque de Troyes*.

—

Notre confrère de Montpellier, M. Cazalis de Fondouce, nous fait espérer qu'il sera en mesure d'assister à la dixième session du Congrès d'archéologie préhistorique qui se tient pour 1886 à Athènes, et qu'il se fera un devoir d'y communiquer les renseignements désirés sur les travaux publiés dans notre région, depuis la dernière session tenue à Lisbonne en 1880.

—

M. Georges MAURIN présente à l'Académie,

de la part de M. de Valfons, quatre estampages antiques relevés par un officier du corps expéditionnaire de Tunisie sur les faces latérales d'une margelle de puits en marbre à Tebessa (ancienne *Theveste*). Les spécimens de ce genre sont rares. Cicéron, dans une lettre à Atticus, parle bien de margelles sculptées (*putealia sigillata*), qui n'étaient pas un des moindres ornements de sa villa de Tusculum ; mais cette application de l'art décoratif nous est peu connue par les monuments. Le *puteal* de *Theveste* est donc intéressant à étudier.

Les estampages représentent quatre têtes, deux de femme et deux de vieillard, opposées les unes aux autres avec une évidente arrière-pensée de la part de l'artiste de rendre le contraste symétrique. A quelle date remontent ces bas-reliefs ? Il est assez difficile de le préciser. Certaines parties sont traitées avec un art très large ; les courbes sont harmonieuses ; l'ensemble des lignes est du plus pur style : puis à côté on relève d'étranges naïvetés de facture ; les têtes sont vues de profil et cependant les yeux sont de face ; les saillies des chairs sont indiquées avec des tentatives assez maladroites de modelage. Il est donc difficile d'attribuer ces bas-reliefs à l'époque romaine impériale : l'art qui s'y révèle est un art de début, avec des inexpériences et des incorrections plutôt qu'un art de décadence. La manière dont sont arrangés les cheveux des deux têtes de femmes en bandeaux séparés se réunissant en chignon et terminés par une tresse, rappelle l'arrangement de la coiffure de la statue de la *Paix* à Munich.

Ces bas-reliefs, du reste, ne paraissent pas être seulement une fantaisie de l'artiste.

L'opposition systématique des figures, la disposition presque hiératique des chevelures, la forme caractéristique des oreilles des deux têtes d'hommes, allongées et d'un dessin identique à celles des masques personnifiant les vents sculptés sur une pierre de notre musée, tous ces détails semblent indiquer que nous nous trouvons en présence d'une représentation symbolique. L'artiste a-t-il voulu personnifier les quatre vents dont deux auraient été hostiles et deux favorables? On peut le croire, mais sans pouvoir l'affirmer, en l'absence des symboles caractéristiques, les ailes, qui accompagnent presque toujours la représentation des vents. Il serait désirable d'avoir un dessin complet de la margelle avec une réduction géométrique, de façon à pouvoir replacer les bas-reliefs dans leur cadre et leurs proportions exactes.

M. AURÈS termine, dans une troisième lecture, la Notice biographique consacrée à notre regretté confrère, Germer-Durand.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 13 mars 1886.

Présents : MM. DELÉPINE, *président* ; J. Salles, Bigot, Brun, Lenthéric Verdier, Bolze, Doze, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon. Dautherville, Villard, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, de Balincourt, *membres résidants* ; Guil. Guizot, *associé-correspondant* ; Mazel, *secrétaire adjoint*

—
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
—

M. le Secrétaire fait le dépôt et l'énumération des publications périodiques adressées à l'Académie pendant la dernière quinzaine, conformément à la liste suivante :

Annuaire de la Société de numismatique et d'archéologie, année 1885.

Bulletin archéologique, 1885, n° 3.

Quatre publications de l'Institut canadien français d'Ottava.

Académie d'Hippone, bulletin 21, fascicule 3.

Société historique et archéologique des Côtes-du-Nord, tome II, 1^{re} livr.

Société d'émulation de Monbéliard. XVI^e vol.

Société des antiquaires du Centre (Bour-

ges), XIII^e vol. 1885.

Congrès archéologique, 50^e session :
Caen.

Congrès archéologique, 51^e session :
Ariège.

Revue épigraphique de M. Allmer, jan-
vier-février, 1886.

Société de la Basse-Alsace (Strasbourg),
février, 1886.

Société des Antiquaires de l'Ouest (Poi-
tiers), fin de 1885.

Accademia dei Lincei, janvier et février
1886.

Bulletin de la Société de Poligny, 3 li-
vraisons.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord,
vol. XXIII, 1885.

*Société d'agriculture de Boulogne-sur-
mer*, janvier et février, 1886.

A ces envois sont joints :

*Une livraison du Dictionnaire de l'ancien
langage françois*, de la Curie de St-Palaye,
(invitation à souscrire).

Un numéro specimen de la revue politi-
que et littéraire *le Midi*, publiée sous la direc-
tion de Mad. Blanche Solignac.

*La vérité sur les tarifs internationaux
des chemins de fer*, par M. Haguët.

M. le marquis de Valfons nous informe,
par l'organe de M. Maurin, qu'il fait don à
la Compagnie des quatre estampages dont
ce dernier a essayé de donner une explica-
tion, au cours de la séance du 27 février.
Ce don est accueilli avec reconnaissance.

M. le Ministre de l'Agriculture a offert à
l'Académie deux volumes de l'enquête sur
le Crédit agricole, à laquelle a procédé, sur
sa demande, la Société d'Agriculture de
France.

M. VILLARD a bien voulu se charger de faire à l'Académie un rapport sur ce volumineux travail, dont suit le résumé :

Rechercher le meilleur moyen de faciliter le crédit à l'agriculture dans les conditions analogues à celles dont jouissent le commerce et l'industrie, telle était, en 1840, la préoccupation d'une circulaire du Ministre de l'agriculture. Une mission générale à l'étranger fut confiée dans ce but, en 1845, à l'inspecteur général de l'agriculture, en même temps que M. de Lavergne étudiait sur place les banques d'Ecosse qui avaient donné à ce pays sa prospérité agricole et industrielle.

Ces documents ne virent pas le jour. Ce n'est que seize ans après, en 1856, qu'un nouveau ministre les exhuma pour les confier à une commission officielle, qui devait les contrôler et « donner son avis sur la création d'une banque agricole et sur les moyens d'améliorer le crédit du cultivateur et d'accroître ainsi la production du sol. »

Deux ans après, cette commission, répondant au mandat qui lui avait été confié, proposait « la réforme de certaines dispositions » de nos lois, afin de favoriser la constitution du gage à domicile, et, en même temps, la création, — sous le patronage du Crédit foncier, — d'un grand établissement financier qui servirait d'intermédiaire entre le cultivateur et le capitaliste. »

De là naquit, en 1860, la banque du Crédit agricole, qui ne prêta rien à l'agriculture, impuissante à lui offrir les garanties qu'elle exigeait, et qui sombra bientôt dans l'agiotage et les spéculations aventureuses.

En présence de cet insuccès retentissant

et des doléances incessantes de l'agriculture, la question agricole dut être remise à l'étude, et une commission nouvelle fut instituée (la 2^e).

Après avoir entendu les hommes les plus compétents, elle écarta cette fois toute intervention de l'Etat ; puis elle conclut, comme sa devancière de 1856, à la nécessité d'améliorer le gage agricole par des réformes législatives.

Elle proposait, en conséquence : « la liberté du cheptel ; 2^o le nantissement du mobilier agricole sans tradition, et 3^o la commercialité des billets agricoles... »

A la suite de ces propositions, et dans le but d'en contrôler le mérite, une grande enquête fut ouverte dans les départements, en 1866. Les préfets, les conseils généraux furent consultés et donnèrent leur avis.

La Société d'agriculture, ayant mis ce sujet à l'étude, donna également ses conclusions, et dans ses sessions solennelles de 1868, 1870, 1872, 1874, elle ne cessa d'émettre des vœux identiques à ceux des commissions antérieures qui tendaient surtout à la constitution du gage sans déplacement et à l'application de la juridiction commerciale...

Malgré ces volumineux travaux et ces réclamations tant de fois renouvelées, la question continua de sommeiller pendant seize ans encore dans les cartons du ministère.

Ce n'est qu'en 1880 que, sous la pression des plaintes générales suscitées par une série de mauvaises récoltes, une troisième commission officielle fut nommée aux mêmes fins. Après avoir recueilli, pour la troisième fois, l'avis des conseils généraux, ainsi que des renseignements à l'étranger, la nouvelle

commission écarta l'intervention de l'Etat, ainsi que l'avait fait sa devancière en 1866, et demanda à peu près comme elle, la liberté du cheptel, le nantissement sur place du mobilier agricole avec inscription, la commercialisation des engagements de l'agriculteur et la restriction du privilège du propriétaire.

Mais ce projet élargi ne fut pas accepté par le gouvernement. La question du cheptel en fut distraite et renvoyée à la commission du code rural, et les autres questions réservées à cause des modifications fiscales qu'elles exigeaient.

En conséquence, une quatrième commission fut désignée le 22 mars 1882. Celle-ci, plus prompte que ses devancières, déposait son rapport deux mois après. Elle ne faisait d'ailleurs qu'accentuer les revendications tant de fois renouvelées des conseils généraux, des commissions ministérielles antérieures et des enquêtes françaises et étrangères.

C'est alors seulement que le projet si longuement élaboré, fut enfin présenté au Sénat par MM. de Mahy et Léon Say...

De nouvelles vicissitudes l'attendaient...

La commission sénatoriale, mécontente du projet amoindri par le gouvernement, se proposa de l'élargir en appliquant le nantissement et la restriction du privilège du bailleur, non seulement au mobilier agricole, mais à tout bien meuble corporel ; non seulement aux fermages, mais aux loyers des maisons urbaines.

Cette innovation ne fut pas acceptée par le Sénat, qui témoigna son mécontentement en repoussant l'article premier, ce qui fit renvoyer le projet tout entier devant la commission (21 février 1883).

C'est à la suite de ces péripéties, qui n'avaient pas duré moins de quarante-cinq ans, que la Commission sénatoriale, à laquelle était revenu son projet désemparé, « a prié M. le Ministre de consulter une fois encore, la Société nationale d'agriculture, en l'invitant à formuler son avis, (le dixième) sur l'utilité du Crédit agricole, et sur les dispositions qui pourraient le procurer aux cultivateurs (14 décembre 1883).

Obtempérant à ces désirs, la commission de la société d'agriculture se réunit à plusieurs reprises et dressa un questionnaire qu'elle fit parvenir à toutes les sociétés de France et de l'étranger...

Elle reçut 102 réponses des sociétés françaises et un grand nombre de ses correspondants étrangers.

Tous ces documents, imprimés en deux volumes, ont été publiés et distribués à partir du 25 juin 1884.

La commission a fait son rapport le 25 mars, et le 1^{er} avril 1885 il a été discuté et adopté par la commission.

Ce volumineux travail offre les conclusions les plus disparates. Elles varient en général suivant les régions et suivant le degré de prospérité de l'agriculture locale.

Les quinze premiers rapports, dressés par les sociétés du nord-ouest et de l'ouest, contiennent uniformément les affirmations suivantes :

« Le crédit est souvent une cause de ruine... Au lieu de le rendre facile, il vaut mieux apprendre à l'agriculteur à s'en passer. » (Calvados.)

« Le crédit n'a que des inconvénients et point d'avantages. Les droits protecteurs, voilà le remède agricole. » (Eure-et-Loir.)

« Le crédit agricole est inutile. Quiconque emprunte se ruine. » (Rouen.)

« Le crédit trop facile serait un mal. » (Pas de-Calais.)

« Il précipiterait la ruine de l'agriculture. » (Ardèche.)

En présence de ces appréciations singulièrement arriérées, on serait tenté de croire que la question est jugée.

Il n'en est rien cependant, et la très-grande majorité des sociétés d'agriculture se prononce avec énergie et dans un sens contraire, non pas en affirmant simplement, comme ceux que nous venons d'entendre, mais en donnant à l'appui, des motifs de bon sens et de raison que l'expérience et la science ont depuis longtemps confirmés.

A ceux qui disaient que la terre ne rapportant que 3 0/0, l'agriculteur se ruine en empruntant à 5 ou 6, d'autres ont répondu que 3 0/0 ne représente que l'intérêt du capital foncier, tandis que l'intérêt du capital industriel est de 5, de 10 et de 15 0/0, suivant les capitaux habilement dépensés en engrais, en bestiaux et outillage...

« Plus on donne à la terre, plus elle rend », disaient les rapporteurs de l'enquête. — Faites du blé sans fumure, vous aurez 5 hectolitres à l'hectare ; avec une fumure ordinaire, vous en aurez 10 ; avec une fumure supérieure, des semences et des instruments appropriés, vous en aurez 20, 25, 30 et 40. Mais, engrais, semences, outillage, bestiaux, exigent un capital, et par conséquent du crédit.

« Si vous prêtez à la terre 200 francs par hectare, dit encore le rapporteur, elle ne se croira pas obligée de vous les rendre. Si vous lui en prêtez 500, elle vous donnera

le 5 ; si vous lui en prêtez 1.000, avec intelligence, elle vous rendra le 10 0/0. » (t. I, p. 469).

Le crédit est donc utile et nécessaire. Mais son extension est dangereuse, nous dit-on, et tout cultivateur qui emprunte marche à sa ruine. — Cela peut être vrai pour l'emprunt inintelligent, mais non pas pour l'emprunt fécond qui améliore le sol, les engrais et l'outillage. « Sans crédit, disait le rapport de 1866, qu'importent la découverte de la science et les procédés de fertilisation destinés à combattre l'épuisement de la terre?... Vous ne voulez pas du crédit? Vous aurez l'usure... » Jamais ces considérations ne furent plus vraies qu'à cette heure, où la concurrence étrangère met l'agriculture française dans la nécessité de multiplier ses produits pour diminuer ses prix de revient.

Le crédit est donc nécessaire, Reste à le faciliter. En effet, la loi s'oppose (art. 2076) à ce que le cultivateur donne en garantie son mobilier agricole, ses bestiaux et ses récoltes... Il faut donc la modifier en ce sens que cette faculté soit permise sans que ces objets cessent de rester à la disposition du cultivateur et de son exploitation. C'est ainsi qu'une loi du 14 juillet 1851 a organisé dans nos colonies le gage à domicile et que, d'après le code, le débiteur peut être constitué gardien du gage saisi en ses mains et qu'il est passible de peines correctionnelles, s'il le détourne. Telle est, sur ce point, la pratique de la Belgique et de l'Italie.

Après avoir facilité le nantissement sur place, on a pensé qu'il fallait soumettre les engagements des agriculteurs à la procé-

dure rapide et peu coûteuse des tribunaux de commerce, mais pour le cas seulement où ils consentiraient un billet à ordre. — Enfin, on propose la restriction du privilège du propriétaire à deux années antérieures à la courante et à la suivante, afin de donner plus de sécurité au prêteur.

Tel est le résumé des réformes législatives dont la société nationale d'agriculture propose l'adoption aux pouvoirs publics. --- Consultée à plusieurs reprises, ses conclusions ont toujours été les mêmes ; c'est-à-dire semblables à celles des commissions officielles et aux vœux des conseils généraux plusieurs fois renouvelés.

L'enquête faite à l'étranger (la troisième, 1866, 1879, 1884) n'a fait que justifier les convictions de la commission d'enquête française. — Elle a pu constater ainsi que la question qui est à l'étude en France, depuis quarante-cinq ans, est passée dans la pratique chez nos voisins, qui s'applaudissent hautement de ses heureux résultats.

Mais, chez eux, il n'y a qu'un seul crédit, et la loi ne distingue pas entre le crédit commercial et agricole. Le nantissement agricole est admis, et les banques qui procèdent de l'initiative privée, ne demandent rien à l'État. Il est vrai aussi, qu'elles ont pour auxiliaires les banques d'épargne libres qui, disposant de leurs fonds comme elles l'entendent, les dirigent volontiers vers le crédit agricole. — Sans ces moyens puissants, il est à craindre que le crédit agricole végète longtemps parmi nous. Il importe essentiellement, en effet, que l'épargne locale aille au crédit local et l'alimente sur place au lieu d'être dérivée au profit de l'État.

Ainsi font nos voisins qui tirent profit d'une expérience déjà longue.

Il ne s'agit pas d'innover, mais de les imiter sagement, afin que notre agriculture puisse s'outiller, pratiquer les nouvelles méthodes qui ont fait leurs preuves et combattre ainsi la concurrence étrangère qui l'envahit chaque jour et menace de l'éteindre.

L'agriculture est devenue une industrie qui ne saurait se passer de capitaux. La nécessité d'une culture intensive s'impose à elle. Il faut qu'elle se hâte d'abandonner les vieux usages et de transformer l'exploitation agricole en entreprise industrielle ou commerciale, et, dans ce cas, il faut des capitaux pour améliorer l'outillage et accroître la production en vue de la concurrence étrangère.

« Gardez-vous de compter sur les droits protecteurs, disait le président de la Société d'agriculture, dans la séance du 5 février 1886, mais bien sur des rendements supérieurs qu'on ne peut obtenir qu'avec des engrais, des semences et un outillage appropriés. »

D'où suit la nécessité d'obtenir le crédit agricole. Qui veut la fin, veut les moyens.

M. MAZEL présente un compte rendu de la biographie de M^{sr} de Boulogne, archevêque-évêque de Troyes, écrite et offerte à l'Académie par M. l'abbé Delacroix, membre non résidant, auquel nous devons déjà une excellente *Histoire de Fléchier*.

Le travail de M. l'abbé Delacroix a pour épigraphe : *Bonum certamen certavi*, appliquée à son héros, M^{sr} de Boulogne.

C'est une étude remarquable à plus d'un titre et en outre pleine d'intérêt sur la vie

et les œuvres de ce personnage, et sur le temps où il a vécu (1747-1825).

Le rôle joué par M. de Boulogne dans la prédication, le journalisme religieux, la politique même ; la valeur peu commune de ses œuvres oratoires et littéraires ; son patriotisme, son amour de l'Eglise et jusqu'à la persécution qu'il souffrit pour la foi, l'ont à peine protégé contre l'oubli. C'est à réparer ce tort que notre confrère a consacré son livre écrit avec mesure, conscience et impartialité. Nous lui appliquerons ce qu'il dit lui-même des œuvres de M. de Boulogne, « que leur lecture est une des plus agréables et des plus utiles qu'on puisse faire au temps présent. »

Qui est-ce donc que M. de Boulogne ? Etienne Antoine de Boulogne était le fils d'un modeste officier à la solde des papes à Avignon. Il naquit dans cette ville le 26 décembre 1747, fut élevé successivement par les frères des écoles chrétiennes et les sulpiciens du grand séminaire de Saint-Charles, et reçut la prêtrise à la Noël de 1771, à l'âge de 24 ans.

Un goût précoce et d'heureuses dispositions pour la prédication le désignèrent à l'attention publique, et de bonne heure il fut sollicité de se rendre à Paris, où il arriva muni de bonnes lettres de recommandation, vers la fin de 1774.

Le clergé séculier à cette époque était divisé en deux camps : *le parti pieux*, le plus considérable et *le parti des philosophes*.

L'abbé de Boulogne, fraîchement débarqué avec l'orthodoxie enflammée du Comtat-Venaissin, ne rêvant que défense du trône et de l'autel dès lors menacés, entra dans le parti pieux et ne tarda pas à figurer au nombre des ardents.

Tel il se montra à ses débuts et dans le cours de cette première et importante partie de sa carrière, durant laquelle il fut appelé à porter successivement la parole au collège Mazarin, 1777 ; devant l'Académie française, 1782 ; à l'assemblée du clergé, en 1785 ; à Versailles, devant le roi et la cour dont il devint le prédicateur en titre pour les stations quadragésimales de 1787 et 1789, c'est-à-dire à la veille des états généraux. Sa hardiesse, sa diction véhémentement, l'opportunité de ses discours, non moins que la puissance et l'harmonie de son organe secondé par un geste noble, sobre et contenu, avaient fixé sur lui les regards des plus délicats.

La tourmente politique et sociale de 1792 à 1796 vint momentanément interrompre une carrière si bien commencée. Comme bien d'autres de ses confrères, l'abbé de Boulogne, caché dans Paris ou aux alentours, eut souvent à changer de domicile. Arrêté une première fois vers la fin de 1793, il fut relâché d'abord avec un bon certificat de civisme ; mais traqué à nouveau, il se vit finalement incarcéré aux Carmes, le 26 juillet 1794 : le 9 thermidor le délivra.

Rendu à la liberté, après trois mois de détention, l'abbé de Boulogne, de concert avec MM. Emery, directeur de Saint-Sulpice, et de Beausset, évêque d'Alais, se trouva tout naturellement amené à former le véritable conseil du clergé orthodoxe, sauvé du déluge révolutionnaire.

Au commencement de 1796, nous le voyons figurer en tête des écrivains militants attachés à la rédaction des *Annales catholiques*, journal récemment fondé par le célèbre abbé Sicard, l'instituteur des sourds-muets.

C'est un vrai régal de suivre notre journaliste improvisé dans ses ardentés polémiques, soutenues sans trêve et sans merci, contre les politiciens et les publicistes de cette époque mémorable, et principalement contre les nombreux écrivains aux gages du Directoire. Tout est à lire dans ces pages vives, alertes, emportées, quelquefois au-delà de la mesure ordinaire. On dirait des articles de nos journaux contemporains sur la *morale civique*, mise dès lors au lieu et place de la morale chrétienne, sur l'instruction religieuse bannie des écoles, sur la liberté de l'enseignement, la laïcisation des hôpitaux, sur la religion de l'État..... L'abbé de Boulogne appartient à l'école de J. de Maistre et de Bonald. Gallican sincère et déclaré, il se fait ultramontain, contre les constitutionnels et pour la défense de Pie VI, prisonnier du Directoire. Il a des pages élevées et prothétiques où l'on croit reconnaître les jugements si hautement prisés de nos jours de MM. Carlyle, Taine, de Tocqueville, sur les hommes et les choses de la Révolution.

Après le Concordat, M. de Boulogne publia encore quelque temps, c'est-à-dire de 1803 à 1805, des articles de critique sur le mouvement philosophique et littéraire, et sur les grandes productions de l'époque. Mais peu après, il se retira de la presse ; et devenu vicaire général de Versailles, il reparut avec plus d'éclat que jamais dans la chaire, d'où il ne devait descendre que vingt ans plus tard.

En 1806, un peu avant le départ de Napoléon pour la campagne d'Iena et de Friedland, M. de Boulogne, sur les recommandations du cardinal Fesch et de M. de

Fontanes, avait été nommé chapelain aux Tuileries. Deux ans après, le 5 octobre 1808, il fut appelé à l'évêché de Troyes et créé baron de l'Empire par lettres patentes.

Les circonstances étaient graves. Une rupture de l'empereur avec le pape semblait imminente. Cruelle situation pour des prélats qui tenaient à vivre en paix avec leur conscience et le Maître, qui avait alors l'Europe à ses pieds. — Il y parut bien à l'ouverture du Concile national, réuni à Paris en juin 1811. L'évêque de Troyes, orateur obligé de toutes les solennités contemporaines, prêcha le sermon d'ouverture et s'attira, par l'indépendance de son langage, la colère du tout-puissant empereur. Il fut arrêté, conduit à Vincennes, avec les évêques de Gand et de Tournay, et bientôt après relegué à Falaise.

La chute du premier Empire lui rendit la liberté. Il ne faut pas s'attarder à rechercher si M. de Boulogne supporta toujours dignement sa bonne et sa mauvaise fortune. On a relevé çà et là quelques faiblesses dans son attitude qui nous montrent l'homme avant tout sous la robe du prélat et la brillante auréole de l'orateur et du polémiste. C'est que les temps n'étaient pas commodes, pas plus sous la Convention qu'aux jours du premier Bonaparte.

Au retour des Bourbons, M. de Boulogne loue les princes comme il avait loué l'empereur... Pourquoi lui en faire un crime? Prêtre et plébéien, n'a-t-il pas eu l'occasion de porter aux nues le soldat de génie couronné, le restaurateur du culte? Français du bon vieux temps et attaché aux principes de l'ancien régime, comment n'aurait-il pas

loué les Bourbons, ses premiers maîtres, avec quelque lyrisme? — Ceux-ci le remirent en possession de son siège épiscopal, eurent plusieurs fois recours à ses talents, et l'employèrent aux négociations du Concordat de 1817. Il fut fait pair de France le 31 octobre 1822.

Ses dernières années s'écoulèrent relativement paisibles dans la prédication, les luttes parlementaires et dans les mille devoirs de sa charge épiscopale. Ses mandements sont fort remarquables et n'ont rien perdu de leur actualité. La mort le prit dans la nuit du 13 mai 1825 à l'âge de 78 ans. Quelques mois auparavant, il avait reçu du pape Léon XII, avec le pallium, l'autorisation de porter le titre d'archevêque-évêque qui lui a été justement conservé.

Nous devons à M. Delacroix une véritable reconnaissance et les éloges les plus mérités pour la façon remarquable dont il nous a présenté la figure d'un des plus brillants prélats et des meilleurs citoyens dont la France et l'Eglise se puissent glorifier au commencement du siècle.

C'est d'ailleurs pour nous un compatriote, un continuateur de Fléchier, le fondateur de cette Académie. « Trop loué peut-être par ses contemporains, il est trop oublié aujourd'hui, » a dit un critique moderne. Il appartenait à notre confrère de le remettre à sa place et sous son vrai jour. Les amis des lettres, tous ceux en qui vibre le sentiment des gloires de notre Midi, et j'ajoute de la France entière, sauront gré à M. Delacroix de sa tentative et de la façon élégante et magistrale dont il l'a menée jusqu'au bout.

M. MAURIN donne lecture d'un mémoire

de M. l'abbé Azaïs, membre honoraire, que ce dernier se propose de communiquer aux conférences de la Sorbonne (section d'histoire et d'archéologie), où il sera désigné cette année comme délégué de notre compagnie.

Ce mémoire comprend l'histoire et la description de la chapelle de Saint-Martin du Froid (al Frech) et de l'oppidum du Plan-de-Bru, qui paraissent avoir succédé à un temple druidique établi sur le plateau de l'Espinouse, arrondissement de Saint-Pons (Hérault).

L'Académie accueille favorablement cette communication, et la signalera comme digne d'intéresser le comité des sciences historiques et archéologiques, à la prochaine session des sociétés savantes à Paris.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 27 mars 1886.

Présents : MM. Delépine, *président* ; J. Salles, Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Bolze, Doze, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, Cte de Balincourt, *membres-résidants* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises à l'Académie au cours de la dernière quinzaine, savoir :

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 5^e série, tome 5.

Bulletin de la Société botanique de France, 3 livr,

Bulletin archéologique du Comité, 1885, n^o 4.

Bulletin de la Diana, supplément au tome III.

Bulletin des bibliothèques et des archives, 1885 n^o 2.

Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1886.

Travaux de l'Académie de Reims, 1884-85.

Revue Savoisienne, Société florimontane d'Annecy, mars 1886.

Mémoires de l'Académie des sciences,

Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse,
tome VII.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse,
1885.

*Bulletin de la Société académique de
Poitiers*, avril à décembre 1885.

Revue africaine, — novembre décembre
1885.

Bulletin de la Société Dunoise, janvier
1885.

Société d'agriculture de France, décem-
bre 1885.

Accademia dei Lincei, Rome, février,
1886.

*Geological Survey, ressources minérales
des Etats-Unis* par Powel, 1883-84, avec le
rapport annuel du contrôle.

—
Hommage de M. Bruguière-Roure, *Asso-
cié correspondant*,

*Notions générales sur la viguerie de
Pont-Saint-Esprit*, Avignon, 1885.

Envoi de M. Ch. Gide, *associé-corres-
pondant*.

1° *Lutte des langues à la surface du
Globe*. — Rôle de l'Alliance française (con-
férence donnée à Nîmes le 6 juin 1885.

2° *A quoi servent les Colonies ?* (Extrait
de la *Revue de la géographie*, Paris 1886.

M. le Secrétaire-perpétuel fait connaître
les conclusions de la Commission de compta-
bilité, tendant à l'approbation des comptes
de notre trésorier pour l'exercice 1885,
conformément aux indications suivantes :

Récapitulation.

Recettes.....	5,040 fr. 47
Dépenses.....	3,332 35

Excédent de recette 1,708 fr. 12

dont il y a lieu de déduire les émoluments

du concierge, 200 fr., qui n'ont été acquittés qu'en 1886 et imputés par suite sur l'exercice courant.

Ces conclusions sont approuvées.

Notre confrère, M. l'abbé Delacroix, curé de Bagnols, fait connaître, par une lettre du 27 mars, qu'il prépare la rédaction d'une notice biographique sur Léon Alègre, membre non résidant, décédé en 1885 ; et qu'il se propose d'en donner prochainement lecture à l'Académie.

L'administration du *Courrier de Vaugelas*, revue philologique qui vient de se reconstituer après la mort de son fondateur, M. Martin, exprime le désir qu'on lui communique, comme par le passé, les sujets de travaux mis au concours par l'Académie.

M. l'abbé GOIFFON donne lecture du rapport suivant sur le dernier volume que nous a adressé la *Société des Antiquaires de la Morinie* :

La Société des Antiquaires de la Morinie nous a envoyé un magnifique volume in-4°, de LXXVI - 472 pages, intitulé : *Les Chartes de Saint-Bertin*, publiées par M. l'abbé Daniel Haigneré, ancien archiviste de la ville de Boulogne. — Ce volume, qui aura une suite, contient de nombreuses pièces intéressant la vieille abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer. L'éloignement de ce monastère ne nous permet pas d'y trouver des documents relatifs à nos contrées ; il faut cependant y signaler trois chartes qui ont un certain rapport avec notre Midi ; ce sont celles qui portent les nos 236, 254 et 255.

La première est une lettre écrite à l'archevêque de Reims par le pape Alexandre III, le 11 juin 1162, pour le charger de faire réparer une injustice commise contre

l'abbaye de Saint-Bertin par un seigneur des environs. Cette lettre est datée de Montpellier, où Alexandre III fit un séjour lorsqu'il fût obligé de se réfugier en France, à l'occasion de ses démêlés avec l'empereur d'Allemagne.

La deuxième est une lettre de recommandation donnée par Jean, évêque de Maguelonne, à Bernard le Pénitent ; cette lettre n'est qu'indiquée dans le cartulaire de Saint-Bertin ; elle a été imprimée *in extenso* dans le deuxième volume d'avril des Bollandistes, p. 673.

La troisième est une autre lettre de recommandation donnée au même personnage par Pons, archevêque de Narbonne ; ces deux lettres sont datées de 1170 et 1171.

D'après son biographe, Jean, moine de Saint-Bertin, Bernard le Pénitent avait trempé dans un complot qui avait arraché la vie au seigneur du lieu. Touché de repentir, il s'était adressé à son évêque, le prélat de Maguelonne, qui lui avait imposé une dure pénitence. Le coupable devait marcher pieds nus pendant sept ans ; jeûner comme en carême les quarante jours avant Noël ; s'abstenir tous les mercredis de tout aliment gras et se contenter, tous les vendredis, de pain et de vin ; les vendredis de carême et des quatre-temps, Bernard ne devait boire que de l'eau ; le samedi, à moins que ce ne fût jour de fête ou que le pénitent ne fût malade, il devait s'abstenir de tout aliment gras.

Bernard ne se contenta pas de cette pénitence ; la trouvant trop douce pour sa ferveur de converti, il s'adressa à son archevêque, qui lui imposa, en outre, l'abstinence perpétuelle de viande, d'aliments gras et de

vin, la privation de linge de corps, à l'exception des caleçons, et le jeûne au pain et à l'eau le mercredi, le vendredi et le samedi.

Les deux prélats terminaient leurs lettres en recommandant Bernard à la charité publique, et l'évêque de Maguelonne priait les supérieurs ecclésiastiques de relâcher la pénitence, en cas de besoin.

Bernard, d'après son biographe, se lia de sept chaînes de fer et se mit à parcourir le monde en mendiant; il fit trois fois le pèlerinage de Jérusalem et se rendit une fois aux Indes au tombeau de S. Thomas; il se fixa enfin auprès du monastère de Saint-Bertin, où il fut un sujet de profond étonnement pour les moines accoutumés pourtant aux rigueurs de la vie cénobitique. Il y mourut en odeur de sainteté, le 19 avril 1182. Sa pénitence avait duré onze ans.

La charte 255 nous révèle donc un trait des mœurs du moyen âge que j'ai cru devoir relever à cause du pays d'origine de ce célèbre pénitent.

M. SIMON entretient l'Académie des sépultures qui ont été mises au jour tout récemment dans la tranchée ouverte le long du chemin de Calvas, pour l'adduction des eaux du nouveau bassin dans les propriétés situées au nord des casernes d'artillerie. Des tombes y ont été rencontrées sur une longueur de plus de 90 mètres, très-serrées dans la partie occidentale du chemin, à d'assez grandes distances l'une de l'autre dans la partie méridionale. Les cercueils étaient en pierre et dirigés du sud au nord. Les uns étaient couverts d'une dalle, les autres se trouvaient sans couvercle. Malheureusement, les terrassiers ont brisé tous ceux qu'ils ont rencontrés sauf un seul,

Celui ci, qui est aujourd'hui à la Maison-Carrée, a la forme d'une auge et mesure 2^m25 de long sur 0^m65 de large ; il contenait deux squelettes ; chacun ayant la tête à une extrémité du cercueil. Ce cercueil a été retiré du sol presque en face de la propriété de M. Arnaud. Quelques mètres plus loin, vers l'Est, on a trouvé une pierre tumulaire de l'époque romaine. C'est un stèle de 0^m55 de hauteur sur 0^m36 de largeur. Sur un cartouche carré se lit l'inscription suivante, dont l'estampage a été pris par M. Georges Maurin :

D. M.
L - IVLI - SVCCESI
ALBVCA DVBITAT^A
VXOR.

Il est à remarquer que, dans le mur qui borde le chemin, à droite en venant du chemin de la Croix-de-Fer, se trouvent encastées deux autres pierres tombales de l'époque romaine. Faut-il conclure de ce fait, rapproché de la découverte d'une nouvelle pierre, que les sépultures dont il est question appartiennent à la période païenne ? La conclusion serait assurément très hasardeuse, car on trouve des pierres tumulaires romaines sur tous les points des quartiers extérieurs de notre cité.

Les Romains, on le sait, enterraient de préférence leurs morts sur les bords des routes et des chemins. Il faut noter en outre qu'on n'a rencontré ni lacrymatoires, ni lampes, ni aucun des accessoires habituels des tombes romaines.

Il est donc très probable qu'on se trouve en présence d'un cimetière du moyen âge. Quel est ce cimetière ? M. Bondurand n'hé-

site pas à croire que c'est celui du prieuré de Saint-Bauzile. Le terrain sur lequel la tranchée a été ouverte appartenait, en effet, à ce monastère, et le prieuré lui-même était situé à l'endroit où se trouve aujourd'hui la maison de la propriété de M. Arnaud. Quant à l'étendue du cimetière, elle se justifie par ce fait qu'on y enterrait non seulement les religieux du monastère, mais aussi les fidèles qui avaient acquis ce privilège par quelque donation en faveur du couvent. M. l'abbé Goiffon fait observer que le cimetière de la paroisse de Saint-Julien était contigu à celui du prieuré. Ces deux cimetières devaient donc occuper un espace assez considérable.

M. Simon, continuant sa communication, dit que, dans sa visite à l'emplacement où ont été trouvées les sépultures signalées, il est entré dans une guinguette située en face de l'octroi de la rue Bonfa, au pied même du Mont-Duplan, et que son attention y a été appelée sur une excavation dans laquelle il suffit d'introduire le bras pour mettre la main sur des ossements humains. D'après le propriétaire de l'établissement, tout le sol recouvrirait des tombes et il prétend en avoir retiré, en grande quantité, des urnes remplies d'ossements. Ces urnes se seraient effritées aussi tôt qu'elle ont été exposées à l'air. Ici, il n'y a pas de doute, on est en présence d'une nécropole romaine. M. Simon croit que c'est dans cette nécropole que se trouvait le cimetière juif du moyen âge. Lorsque les juifs sont venus s'établir à Nîmes, vers le cinquième ou le sixième siècle de notre ère et qu'ils ont demandé au chapitre de Saint-Bauzile, dont ils ont été les redevables

pendant tout le moyen âge, une concession de terrain pour enterrer leurs morts, on leur aurait assigné cet emplacement déjà consacré aux sépultures.

Le cimetière juif se trouvait, en effet, ainsi qu'il résulte d'une charte conservée aux archives départementales, H. 15, près des murs, au pied de la colline appelée aujourd'hui le Mont-Duplan, et qui portait au moyen âge le nom de *Podium judaicum*, à côté de la petite porte appelée *Posterla*, qui conduisait au prieuré et sur le chemin qui mène aux moulins à vent. Or, toutes ces conditions sont remplies par le lieu indiqué. L'ancienne muraille romaine en est à deux pas, de même la porte *Posterla*. Il est sur le chemin qui conduit aux moulins à vent et au pied du *Podium judaicum*. Il ne peut donc pas y avoir d'hésitation; le terrain cédé aux juifs pour leurs sépultures, depuis le V^e jusqu'à la fin du XIV^e siècle, est bien situé dans la partie inférieure de la pente septentrionale du Mont-Duplan, à l'endroit où se joignent la rue Bonfa, la rue de la *Posterle* et le chemin de la Croix-de-Fer.

L'Académie accueille avec réserve la communication par M. de BALINCOURT, de l'empreinte d'une intaille ou pierre gravée qui devait former le châton d'une bague et qui a été trouvée en Tunisie, aux environs de l'ancienne Carthage : on croit y reconnaître des enseignes de Légionnaires de l'époque romaine impériale. — Elles sont surmontées de la représentation d'un oiseau d'une forme indéterminée. — Une lettre de M. Allmer, consulté sur le caractère de cette pierre antique, ne formule que des appréciations indécises.

L'Académie, appelée à délibérer sur les décisions à prendre au sujet de la prochaine séance publique, en fixe la date au 22 mai et en arrête provisoirement le programme comme suit :

Après l'allocution du président en exercice, et le compte rendu des travaux de 1885.

Rapport sur le concours ouvert pour l'année courante (la Vie et les Œuvres de Jean Nicot).

Etude sur les œuvres de Boissy-d'Anglas, par M. Fabre et une Œuvre poétique de M. Bigot.

—
A la suite de cette résolution, M. DELÉPINE, président, donne lecture de son projet d'allocution à la séance publique qui aura pour objet : la Poésie dans les travaux académiques.

—
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 10 avril 1886.

Présents : MM. DELÉPINE, *président* ;
J. Salles, Bigot, Brun, Lenthéric, Puech,
Bolze, Doze, Dardier, Bondura ad, Clavel,
Dautherville, Villard, Mazel, abbé Goiffon,
Groz, Fabre, Coustalet, Maurin, de Balin-
court, *membres résidants* ; Ch. Liotard,
secrétaire perpétuel.

—
Le procès-verbal de la séance du 27 mars
est lu et adopté.

—
M. le Secrétaire fait le dépôt des
publications adressées à l'Académie au
cours de la dernière quinzaine, dont suit la
liste :

Société d'Angers tome XXVII, 1885.

Journal des Savants, mars 1886.

Mémoires de la Société de Douai, 3^e série,
tome 1^{er}.

*Bulletin de la Société archéologique de
Tarn-et Garonne* pour 1885.

Revue Savoisienne, avril 1886.

Antiquaires de la Morinie, 1^{er} trim.
1886.

Société de médecine légale, Tome IX. 1^{re}
partie.

Société d'histoire naturelle de Toulouse,
3^{me} trim. 1885.

Société d'anthropologie de Paris, juillet à décembre 1885.

Société Franco-Hispano-Portugaise à Toulouse n° 3 et 4 de 1885.

Société de la Lozère, décembre 1885.

Procès-verbaux des travaux de l'Académie de Rouen, 1884-85.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, janvier-février 1886.

Bulletin archéologique du Comité de Paris n° 1, 2, 3 de 1885.

Bulletin de la Société de Borda, 1^{er} trim. 1886.

Revue du Tarn, janvier 1886.

Accademia dei Lincei, Rome, mars 1886.

Société de la Basse-Alsace, Strasbourg, mars 1886.

Simthsonian, Institution, — Report, 1883.

Antiquaires de Picardie, — fin du tome XV.

Société d'études des Hautes-Alpes, 2^e trim. 1886.

Reçu en outre à divers titres :

Revue littéraire et politique *Le Midi*, 2^e numéro

Statuts de la *Provence*, nouvelle Société littéraire, historique, scientifique et artistique fondée à Marseille.

Club Alpin français, Section de la Lozère et des Causses ;

Bulletin n° 1 envoyé par notre confrère : Germer-Durand, de Mende.

—
La Société scientifique et littéraire d'Alais exprime le désir de posséder de la collection de nos mémoires tout ce dont l'Académie pourrait disposer en sa faveur.

Il ressort de l'examen de nos réserves

que à partir de 1860 il sera facile de répondre à ce désir. M. le Secrétaire est par suite autorisé à délivrer à la Société correspondante d'Alais tous les volumes qui lui manquent de 1861 à ce jour.

M. DARDIER annonce une découverte qui intéresse à la fois l'art et l'histoire et s'exprime comme suit :

« On conserve à la salle Lullin de la Bibliothèque publique de Genève un grand portrait à l'huile de Calvin, qu'on suppose avoir été fait du vivant du réformateur. La toile est médiocre. L'austère cité du Léman tout entière à son apostolat religieux, se montrait alors peu sensible aux splendeurs de l'art.

L'auteur de *l'Institution chrétienne* n'a pas eu, comme Luther, la bonne fortune d'avoir un peintre de génie, un Lucas de Cranach, qui, dès l'origine et pour toujours reproduisit ses traits alors qu'il était dans la plénitude de la force et de la vie.

» Le portrait de Genève, qui a servi de modèle à tous ceux qu'on a faits depuis lors nous donne au contraire un Calvin affaibli par l'âge et la souffrance, d'un aspect étiré, maigre, sec, dur, pointu, devant lequel on a peine à comprendre comment il a pu accomplir tant et de si grandes choses. Les artistes qui l'ont mis en scène se sont, d'ailleurs, donné la tâche de montrer un ascète ne vivant presque pas de pain et de viande, mais uniquement confiné dans le travail de l'esprit.

» Cette regrettable lacune, signalée par M. Jules Bonnet dans une étude pleine d'élégance et de savoir sur les *portraits de*

Calvin, (1) va être désormais comblée, grâce à une découverte fort inattendue faite il y a 37 ans, environ dans une campagne aux environs d'Alais. En pratiquant un trou dans un coin du jardin pour y planter un arbre fruitier, le propriétaire remarqua que jadis, une espèce de puits avait dû être là à cette même place. Il eut la curiosité de creuser plus avant ; et à plusieurs mètres de profondeur, il trouva une sorte de médaillon en métal, haut relief, de grandeur naturelle. Après l'avoir débarrassé de la terre fortement adhérente et des petits cailloux incrustés dans le dépôt laissé par l'eau, il lut dans un petit carré oblong, au bas du médaillon, cette inscription en relief :

CALVIN né 1509, mort 1564.

» C'était bien, en effet, le profil traditionnel du réformateur de Genève.

» Il n'y a malheureusement ni le nom de l'artiste ni la date. Mais voici une indication et une autorité. — Notre ancien confrère, le géologue Emilien Dumas, de Sommière, fut avisé de la découverte ; il vint sur les lieux, examina avec attention le terrain, les déblais du puits, le médaillon, et voici son avis : ce puits a dû être comblé dans le dernier tiers du 17^e siècle, sans doute au moment de la révocation de l'édit de Nantes. Il suffit de supposer que le propriétaire d'alors était protestant et qu'il a voulu, dans ces temps malheureux, se débarrasser de ce médaillon compromettant, peut-être même a-t-il été dans la nécessité

(1) *Nouveaux récits du XVI^e siècle*, p. 27-51, Paris, Grassart, 1870,

de s'expatrier et a-t-il caché cet objet en lieu sûr, dans l'espérance de le retrouver dans des temps meilleurs.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre est belle et les connaisseurs la prisent fort. Je n'ai pas vu encore l'original ; il est à Saint-Henri, près de Marseille, aux tuileries et briqueteries d'Arnaud Etienne et C^{ie} ; le possesseur actuel, M. Aristide Dumas de Nîmes facteur de pianos, a permis à un ami d'en tirer des terres cuites. Je puis soumettre à mes confrères une de ces copies, et ils pourront juger l'œuvre *de visu*.

» Pour moi, ce qui me frappe le plus ici, c'est que le réformateur de Genève apparaît avec un caractère intense de vitalité.

Nous avons enfin, pour la 1^{re} fois, un Calvin dans la plénitude de son activité, un Calvin tout naturel et tout humain, qui respire comme tout le monde et dont le regard est d'une étonnante placidité. Voilà un Calvin vivant, un Calvin qu'on peut comprendre, qu'on peut aimer, et non ce sectaire incisif, atrabilaire, insondable, qui a été jusqu'à présent la figure traditionnelle de l'homme qui a arraché au pontife romain la moitié de l'Europe.

Ce médaillon sera bientôt populaire, car il est d'un prix très modique : 6 fr. emballage compris, pris à la gare de l'Estaque près Marseille.

» La librairie Lavagne, de Nîmes, en recevra un dépôt. »

M de BALINCOURT, donne lecture d'une notice qu'il a rédigée sur Daniel Bargeton, natif de Nîmes, et qui fut avocat au Parlement de Paris.

Daniel Bargeton, avocat au Parlement de

Paris, fut une des illustrations du barreau pendant la première moitié du 18^e siècle. Il était allié à la famille maternelle de l'auteur qui, grâce aux précieux documents conservés par elle, peut aujourd'hui compléter sa biographie et rectifier les erreurs commises par ses devanciers.

Bargeton, né à Nîmes le 24 juillet 1678, était le fils de François Bargeton et de Marie Reinaud ; sa famille était protestante et établie dans cette ville depuis longtemps, mais probablement originaire d'Uzès où elle avait dû se confondre dans le principe avec les de Bargeton, issus du viguier royal anobli sous François 1^{er}. Avocat au Parlement de Toulouse de 1698 à 1715, il fut appelé à Paris pour participer à la défense des Princes légitimés mis en cause par les Princes du sang au sujet de leur rang et de leur droit éventuel à l'hérédité du trône. Les mémoires publiés à ce sujet font voir sous leur véritable jour la légitimation des enfants naturels de Louis XIV, si sévèrement jugée. Loin d'être un acte arbitraire et particulier à ce Prince, cette mesure avait eu de nombreux précédents et était une prérogative royale dont la concession était applicable aux particuliers.

Cette défense, qui valut, par ricochet, à ses auteurs quelques mois de Bastille, ne nuisit pas à la réputation du fameux avocat. Chargé officiellement des affaires litigieuses de la Maison d'Orléans, de la princesse de Carignan et du duc d'Uzès, il compta toute la haute noblesse dans sa clientèle. Lorsque d'Aguesseau prépara l'ordonnance de 1747 sur les substitutions, il voulut avoir son avis sur chaque article. Ses lettres à ce sujet sont éminemment flat-

teuses pour le légiste honoré de la confiance de l'illustre chancelier, mais c'est surtout comme publiciste qu'il devait se recommander à la postérité.

Le contrôleur-général de Machault, qui voulait soumettre le clergé à l'impôt du dixième, lui commanda un mémoire dont le retentissement fut immense. La paternité des Lettres : *Ne repugnate vestro bono* était connue au point de vue bibliographique ; elle est établie historiquement désormais, ainsi que la connivence royale, par la correspondance du Ministre.

L'auteur après avoir analysé les « Lettres » et les arguments en réponse du haut-clergé, cite quelques passages de deux curieux opuscules, *la voix du prêtre* et le B. (Le baillon) qui font pressentir le rôle futur d'une partie du clergé inférieur à l'Assemblée nationale. Il prouve ensuite par les dates du testament et de la mort de Bargeton qu'il assista au succès de son livre, malgré les assertions des biographes trop bénévolement trompés par l'avis de l'éditeur qui déclare l'ouvrage posthume pour dérouter la censure.

Puis viennent quelques détails intimes sur la vie privée de Bargeton qui font honneur à ses bons sentiments. En 1685, un de ses oncles avait émigré en Allemagne. Il finit par découvrir ses descendants tombés dans la misère, les pensionna et voulut réunir en France sa famille dispersée. Malgré quelques mécomptes à ce sujet, il assura l'existence de tous avant sa mort qui eut lieu dans les derniers jours de mars 1757.

Le but que se proposait M. de Balincourt était d'ajouter quelques titres de plus à la

réputation de Daniel Bargeton et surtout de rendre à la ville de Nîmes une illustration qui lui appartient.

—
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 24 avril 1886.

Présents : MM. DELÉPINE, *président* ; Aurès, Bigot, Lenthéric, Verdier, Puech, Bolze, abbé Ferry, Bondurand, Dautheville, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le Procès-verbal de la séance du 1^{er} avril est lu et adopté.

—
M. le Président, en ouvrant la séance rappelle que dans la semaine qui vient de s'écouler, un vide s'est fait dans le personnel de nos membres honoraires par la mort de M. Blanchard, ancien maire de Nîmes : la Compagnie, d'accord avec M. le Président, inscrit au procès-verbal de ce jour l'expression de ses bons souvenirs et de ses regrets.

—
M. le Secrétaire fait l'énumération et le dépôt des publications périodiques transmises à l'Académie depuis la dernière séance, savoir :

Société des Sciences naturelles de Rouen, 2^e sem. 1885.

Bulletin de la Diana, janvier-avril 1886.
Bulletin arch. et histor. de l'Orléanais, 3^e trim. 1885.

Société académique de l'Oise, tome XII,
3^e partie.

Société archéologique de Béziers, tome
XIII, 1^{re} livr.

Société archéologique de Nantes, 2^e sem.
1885.

*Société d'archéologie et de statistique
de la Drôme*, avril 1886.

Société d'agriculture de France, n^o 2, de
1886.

*Société des archives historiques de Sain-
tonge et d'Aunis*, 6^{me} vol. 2^e livr.

Revue des travaux scientifiques, tome V.
n^{os} 10 et 11.

*Bulletin archéologique du Comité des tra-
vaux historiques*, année 1886.

Revue épigraphique du Midi (Allmer),
mars 1886.

Romania, juillet octobre, 1885, tome
XIV.

Etats-Unis Geological Survey, n^{os} 15 à
23, 1885.

Société archéologique des Côtes-du-Nord,
séance du 23 mars 1886.

L'Académie a reçu à titre d'hommage :
Une nouvelle de M. Roux-Ferrand mem-
bre honoraire, *Le Marchand de bric-à-brac
ou l'antiquaire et le philosophe*.

De M. Adolphe Pieyre, ancien député, les
4 premières feuilles de *l'Histoire de Nîmes*,
dont il entreprend la publication, de la pé-
riode de 1830 à nos jours.

M. le Secrétaire fait remarquer à l'Aca-
démie les conditions exceptionnellement fa-
vorable auxquelles peut être acquis le dic-
tionnaire de l'ancienne langue française de
La Curne S^{te} Palaye dont vient de paraître
une réimpression sur papier ordinaire.

Avant de prendre une résolution à cet égard, l'Académie demande à savoir si ce grand ouvrage n'a pas été acheté pour la bibliothèque de la ville, où il serait facilement consulté.

L'Académie entend le rapport présenté par M. Maurin, au nom de la Commission du concours d'histoire, qui devait donner lieu à la délivrance du prix annuel en 1886.

Il résulte des conclusions du rapport que les deux Mémoires produits au concours, avec des mérites différents, n'ont ni l'un ni l'autre, répondu parfaitement à l'attente de l'Académie, et ne fournissent pas sur Jean Nicot, sa vie politique et son œuvre littéraire, des documents suffisants, et une étude assez approfondie.

L'Académie doit espérer, en remettant la question au Concours avec un supplément de délai jusqu'en 1888, obtenir, au sujet du célèbre Nimois une étude biographique plus développée et appuyée sur des pièces que les concurrents pourront consulter avec fruit, et dont quelques-unes sont indiquées par M. le Rapporteur.

L'Académie ratifie les conclusions de la Commission.

M. LIOTARD présente, dans les termes suivants, quelques renseignements tirés de la 1^{re} publication du *Club-Alpin* de la *Lozère* communiquée par notre confrère M. Germer-Durand.

» La qualification d'alpiniste ne sera plus désormais exclusivement appliquée aux excursionnistes qui poursuivent, sur les confins de la Suisse, de la France et de l'Italie des impressions saisissantes ; qui recherchent sur les pics neigeux, et à tra-

vers les glaciers redoutables la satisfaction de la difficulté vaincue ; qui affrontent le plus souvent, par une sorte de bravade des dangers sérieux où l'on court risque de la vie.

» Voici qu'à quelques pas de nous, dans la région des Hautes Cévennes vient de se former une association de travailleurs et de touristes, qui ont obtenu leur affiliation au club Alpin-français, sous le titre de *Section de la Lozère et des Causses*, en se donnant, comme ils l'ont déclaré dans leur première assemblée générale tenue à Mende le 18 novembre 1885, la mission « de faire connaître à la France entière leur pittoresque région, d'y attirer les touristes de tout pays, et de faciliter les excursions en s'efforçant de régler les conditions matérielles du transport et des gîtes ».

» Et de fait, le premier bulletin, que publie la section, et qui devient l'accessoire du bulletin de la direction générale et de l'annuaire du club alpin, est bien fait, par les documents et les descriptions intéressantes qu'il contient, pour encourager les voyageurs curieux de sensations ou avides de recherches scientifiques, à se diriger vers ces contrées trop négligées jusqu'à ce jour.

» Le département de la Lozère en particulier comprend trois régions : celle du nord, basaltique ou granitique, c'est la région des *Montagnes* ; celle du Centre, du midi au couchant est calcaire : C'est celle qu'on nomme les *Causses* ; celle du midi au levant, est schisteuse et forme les Cévennes. Les neiges dont les hauteurs sont couvertes une partie de l'année donnent naissance à quatre cours d'eau secondaires : l'Allier, qui porte son tribut à la Loire : Le Lot et

le Tarn, qui s'écoulent dans la Garonne, et le Gardon de Mialet, une des branches du Gard, modeste affluent du Rhône.

Les touristes ne trouveront certainement pas, en dirigeant leurs tournées d'exploration vers ces contrées, les grandioses et brillants aspects des Alpes, ou la sauvagerie et les sublimes horreurs des Pyrénées ; Ils n'auront pas à gravir des hauteurs presque inaccessibles, comme les cimes du Mont-Blanc, du Faulhorn, du Mont-Cervin ou de la Maladetta. Les plateaux qui couronnent les montagnes de la Lozère ne dépassent pas 1520 mètres de haut ; mais la variété, la singularité des points signalés et recommandés dans les récits des derniers excursionnistes de la Lozère et de l'Aveyron, sans exiger les fatigues, sans présenter les dangers des ascensions dans les glaces de la chaîne des Alpes, leur promettent les satisfactions les plus larges et les plus inattendues.

» C'est à MM Martel et de Malafosse qu'il faut reporter le mérite d'avoir, les premiers, vulgarisé auprès des membres du club alpin les beautés des Cévennes et en particulier des *Gorges du Tarn* et du plateau de *Montpellier le-Vieux*.

» Si le Mont S^t-Michel est, à juste titre, appelé la *Merveille* de la Normandie, les Gorges du Tarn sont aussi à bon droit qualifiées de la *Merveille Lozérienne*. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'entends parler de la beauté singulière du parcours souterrain de la rivière. Plusieurs de nos compatriotes encore peu nombreux d'ailleurs, qui se sont laissé entraîner à visiter ces lieux, en sont revenus enthousiasmés. M. J Paradon, vice-président du Club-Alpin Lozérien, dans un compte-rendu d'une excursion inséré au

Bulletin n° 1, sans s'engager dans une description complète qui ne pourrait que reproduire celle de M. de Malafosse à la conférence de la Société de Géographie de Toulouse en 1883, rappelle cependant comment
« son admiration et celle de ses compa-
» gnons MM. Bonnefous, Blanquet et de
» Guiran était excitée à chaque pas : par
» l'effet grandiose de l'enceinte des rochers
» formidables de S^{te}-Enimie au début de la
» course, le paysage de S^t-Chély du Tarn,
» les roches et cavernes de Pougna^one,
» les murailles garnies de lierres séculaires
» qui baignent leur pied dans la partie
» calme du lit de la Caze, qu'on appelle le
» *Plagniol*, la Malène, les détroits, les
» baumes, le Pas-de-souci, et surtout l'émo-
» tion singulière que font éprouver les ra-
» pides au delà des Vignes... »

« Dans cette partie de son cours, la différence de niveau du Tarn atteint un mètre environ, sur un parcours de vingt, ce qui exige des bateliers une habileté et une attention extraordinaires pour éviter des rochers à fleur d'eau.

» La Société se propose d'apporter sur ce point quelques améliorations consistant dans la destruction d'une partie des rocs, sans toutefois rien enlever au pittoresque du passage ; comme aussi de prescrire un peu plus de confortable dans la construction et l'aménagement des bateaux.

Sans regretter l'établissement de ces splendides caravansérails qui ne se sont que trop multipliés dans les parties les plus fréquentées de la Suisse pittoresque, on pourrait désirer qu'une maison de refuge, un modeste restaurant vint offrir aux abords des gorges du Tarn un peu de repos au voyageur, au retour de sa course fatigante,

C'est dans le département de l'Aveyron, à 12 kilomètres de Milhau qu'il faut se transporter pour jouir d'un aspect tout différent, mais pour le moins aussi singulier. Le lieu qu'on appelle *Montpellier-le-vieux* ainsi désigné par les Aveyronnais parce que pour eux, Montpellier était la ville par excellence ou la cité la plus voisine, est une agglomération de roches fantastiques au sommet d'un vaste plateau, resté longtemps inexploré, parce que l'on n'y accédait que très difficilement, limité qu'il est par de profonds ravins le plus souvent à sec, ou dont les eaux torrentielles vont dans l'occasion grossir la Dourbie.

L'amoncellement bizarre de ces rochers constitue comme une espèce de ville cyclopéenne, divisée sur un plan récemment dressé par M. Martel en cinq quartiers qu'il appelle : Le cirque du Lac, le cirque des Amats, le cirque des Rouquettes, le cirque de la Millière et la citadelle.

M. Martel, dans sa relation insérée au 1^{er} Bulletin de 1885 rapporte que les pères qui les premiers pénétrèrent dans cette fantastique cité du *Causse noir*, crurent reconnaître des monuments aux perspectives colossales et en revinrent saisis d'une sorte de terreur.

« Invisible du fond des vallées, soigneusement évitée par les habitants superstitieux de la contrée, comme une espèce de mauvais génie, la cité maudite fut, en pleine France, véritablement découverte en 1883 par MM. de Barbeyrac et de Malafosse. »

» Bien d'autres endroits de nos hautes Cévennes paraîtront mériter de devenir les points intéressants d'excursions, soit aux

curieux désœuvrés qui ne recherchent que des motifs de distraction et des aperçus nouveaux, soit aux hommes sérieux, avides de rencontrer des sujets d'études géologiques ou botaniques : l'Aubrac et le plateau des lacs, la grotte de Nabrigas, les habitations souterraines de Chastel-Nouvel, et bien d'autres singularités de la nature promettent à ces diverses catégories de voyageurs des surprises et des satisfactions, de plus d'un genre, et nous ne saurions trop leur recommander de prendre pour guide les excellentes notices contenues aux publications du C. A. F. (Club Alpin-français,) section de la Lozère et des Causses. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Séance du 8 mai 1886.

Présents : MM. DELÉPINE, *président* ; Bigot, Brun, Gouazé, Puech, Bondurand, Simon, Dautheville, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Maurin, de Balincourt, *membres résidants* ; abbé Azaïs, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le dépôt des publications reçues à l'Académie au cours de la dernière quinzaine, dont suit la liste :

Annales de la Société des Alpes-Maritimes, tome X, 1885.

Revue de Valenciennes, 1^{er} trimestre 1886.

Société de la Basse-Alsace (Strasbourg), avril 1886.

Revue de l'histoire des religions, annexe du musée Guimet, janvier février 1886.

Revue des travaux scientifiques, tome 6, n^o 1.

Bulletin de la Société Dunoise, avril 1886.

Revue savoisienne (Annecy), mai, 1886.

Atti dell' Accademia dei Lincei, mars-avril 1886.

Mémoires de l'Académie de Savoie, tome XI.

Notre confrère M. le docteur Mazel, fait hommage à l'Académie d'une notice sur la ville de Sommière en 1790 et 1791, insérée dans un des journaux de la localité sous la signature H. M. (Mazel fils).

M. l'abbé Azaïs, récemment rentré de Paris, où il a assisté aux conférences de la Sorbonne, donne quelques renseignements sur les matières qui composaient les communications faites dans les diverses sections des sciences et des lettres ; il a lui-même donné lecture de son étude historique et archéologique sur l'église de Saint-Martin-du-Froid (Hérault) ; et fait la remarque que les Académies des départements étaient bien plus largement représentées que la nôtre à la session de 1886. M. Ch. Gide, qui nous appartient comme associé, a produit une étude sur la première question du programme des séances économiques et sociales : *Des procédés de mobilisation de la propriété foncière, expérimentés ou proposés en France ou à l'étranger.*

» La Compagnie apprend, avec satisfaction que notre confrère M. Bondurand a été nommé à la clôture des conférences, *officier d'Académie*, et M. Gide *officier de l'Instruction publique*.

A la suite de cette communication, M. l'abbé Azaïs présente une étude sur les lettres d'un ancien chanoine de la cathédrale de Nîmes, M. l'abbé Folard, frère de l'ingénieur militaire, qui viennent d'être publiées d'après les originaux qui se trouvent à la bibliothèque nationale.

» Ces lettres, au nombre de trente-deux, nous initient à la vie littéraire de la ville de Nîmes au commencement du XVIII^e siècle.

» L'auteur de cette correspondance, le chanoine Folard, était un véritable érudit, très versé dans la connaissance des auteurs grecs et latins, dont les citations abondent dans ses lettres.

» Originaire d'Avignon, l'abbé Folard fit ses études au collège de cette ville, dirigé par les jésuites ; et s'il profita des leçons de ses maîtres, il ne leur garda pas une longue reconnaissance, et il partagea contre eux toute l'hostilité de la secte janséniste.

» Nommé en 1712 à un canonicat vacant de la cathédrale de Nîmes, le nouveau chanoine paya son droit de cité en composant la vie de Claude Guiraud, nimois, philosophe et mathématicien. Cette vie fut écrite en latin, et nous voyons par là combien cette langue était familière au docte chanoine. Il travailla aussi à la vie d'une autre illustration nimoise, Jean Nicot, secrétaire du roi, ambassadeur en Portugal, à qui est due l'introduction en France de la célèbre plante connue sous le nom de Nicotiana. Cette vie était également écrite en latin. Nous ignorons si elle fut livrée à l'impression.

» Or, cet auteur, à qui la langue latine était si familière, écrivait admirablement dans la langue française. Le style de ses lettres est souple et varié ; l'expression, nette et claire ; le tour de phrase vif et naturel. Nous sera-t-il permis d'ajouter que par l'ironie qu'il manie avec une rare habileté, que par l'esprit de fine raillerie qu'il verse à pleines mains dans ses lettres, surtout lorsqu'il parle des Jésuites, il rappelle plus d'une fois les *Provinciales* de Pascal.

Il est souvent question dans ses lettres du marquis d'Aubais, qu'il fréquentait, et de sa

riche bibliothèque que ce noble savant mettait à la disposition de tous ceux qui venaient la consulter, du marquis de Caumont d'Avignon avec qui il était en relation, de don Vaissette, le célèbre auteur de l'*histoire du Languedoc* qui vint le visiter, du célèbre Montfaucon, et de plusieurs autres doctes bénédictins avec lesquels il était en correspondance.

» Il se plaint dans ses lettres des altérations qu'on a fait subir à la langue française. « On a voulu, dit-il, la passer par le filtre pour la purifier, et elle y a laissé une grande partie de ce qu'elle avait de bon et un tiers de ses meilleures expressions. » J'écris en latin, dit-il dans une autre lettre, parce que je m'accommode mieux de cette langue que de la nôtre, laquelle n'est pas une bonne langue. Balzac, qui l'entendait et qui la parlait si bien, n'en était pas content, il lui préférait l'italienne et l'espagnole. S'il avait été languedocien, je m'assure qu'il lui aurait préféré notre patois, qui méritait beaucoup de devenir la langue dominante du royaume. »

—
L'Académie entend ensuite la lecture de trois pièces qui font partie du programme de la séance publique en perspective :

1° Le compte rendu de M. Mazel sur les travaux de l'Académie en 1885 ;

2° L'étude de M. Fabre sur l'œuvre littéraire de Boissy-d'Anglas ;

3° Une fable patoise de M. Bigot.

Ces communications reçoivent l'approbation de l'Assemblée.

—
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance publique du 22 mai 1886.

Présents : MM. DELÉPINE *président* ; Aurès, Bigot, Brun, Ginoux, Lenthéric, Gouazé, Puech, Bolze, Dardier, Bon-durand, Simon, Dautherville, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Coustalet, Maurin, De Balincourt, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

La séance a eu lieu conformément au programme préparé et annoncé, dans une des salles de l'Hôtel de ville à 8 heures du soir.

Un public nombreux où les dames de la ville tenaient une grande place, s'était rendu aux invitations : Les Membres de l'Académie ont été reçus à l'Hôtel de ville par M. le Maire de Nîmes qui a bien voulu prendre ensuite place sur l'estrade à côté de M. le Président en exercice. M. le Préfet, M^{sr} l'Évêque de Nîmes et M. le Procureur général avaient fait connaître en exprimant leurs regrets, les motifs d'empêchement qui ne leur permettaient pas de se rendre à la séance.

Les lectures ont eu lieu dans l'ordre annoncé.

1^o L'allocution de M. le Président Delépine ayant pour sujet : « La participation de la poésie aux travaux académiques. »

2^o Le compte rendu réglementaire des travaux de l'Académie au cours de l'année

1885, présenté par M. le docteur Mazel.

3° Le compte rendu par M. Georges Maurin, rapporteur de la Commission, juge du concours historique pour l'année 1886, dont le sujet était une étude sur la vie de Jean Nicot, de Nîmes, diplomate et homme de lettres. M. le rapporteur en exprimant les regrets de la Compagnie de n'avoir pas trouvé dans les deux mémoires présentés au concours, dont les auteurs restent dès lors inconnus, des documents suffisants pour mettre complètement en relief les mérites du célèbre Nimois, a annoncé, conformément aux résolutions de l'Académie, que le même sujet était maintenu en vue du concours pour l'année 1888. Il a rappelé en outre le sujet du concours ouvert pour l'année 1887 sur l'étude du *Félibrige*.

4° M. Dardier a donné lecture, au nom et en remplacement de son confrère M. Fabre, retenu par un deuil de famille, de l'étude rédigée par ce dernier sur les œuvres littéraires du comte Boissy-d'Anglas, qui fut président de la Convention et appartient à notre Académie.

5° La séance a été terminée par la lecture de la fable nouvelle et inédite de M. Bigot, intitulée *La Galina*, où notre aimable poète a présenté une imitation et une joyeuse paraphrase de la fable de la Fontaine, *Les femmes et le secret*.

La séance s'est terminée à 10 heures.

Séance du 5 juin 1886.

Présents : MM. l'abbé Ferry, *vice-président*, Aurès, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Puech, Doze, Bondurand, Clavel, Simon, Villard, Mazel, Coustalet, Maurin, comte de Balincourt, *membres résidants* ; abbé Delacroix, *membre non-résidant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 8 mai et celui de la séance publique du 22 mai sont adoptés.

M. le secrétaire fait le dépouillement des ouvrages adressés, depuis sa dernière séance ordinaire, à l'Académie, détaillés dans la liste suivante :

Bulletin de la Société de la Haute-Saône, 3^e série, n^o 16.

Bulletin de la Société de la Basse-Alsace, mars 1886.

Atti della Accademia dei Lincei, avril et mai 1886 et séance solennelle du 9 mai.

Actes de l'Académie de Bordeaux, 46^e année 1884.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1886.

Société d'anthropologie de Paris, janvier-février 1886.

Société de botanique de France, comptes rendus n^o 1, 1886.

Bibliothèque de l'École des chartes, 1886,
1^{re} et 2^e livraison.

Revue africaine, janvier-février 1886.

Société académique de Nantes, 2^e tri-
mestre 1885.

*Bulletin des diocèses de Valence, Digne,
Gap, Grenoble et Viviers*, 4^e trimestre 1885,
janvier-février 1886.

Bulletin de la Société de Pau, 2^e série,
tome XIV.

*Comité des travaux historiques et scienti-
fiques*, n^{os} 3, 4 de 1885.

Société de Poligny, 1^{er} trimestre 1886.

Société des Basses-Alpes, 1^{er} trimestre,
1886.

Revue des langues romanes, janvier 1886.

*Bulletin de la Société hispano-portugaise
de Toulouse*, 1^{er} trimestre 1886.

Revue du Tarn, février 1886.

*Bibliographie des travaux historiques et
archéologiques des Sociétés de France*, 2^e
livraison.

*Bulletin de la Société archéologique et
historique de la Charente*, 5^e série, t. VII.

Revue épigraphique (M. Allmer), avril-
mai 1886.

Bulletin de la Société de Mende, janvier-
février 1886.

Bulletin de la Société de l'Yonne, 39^e vol.
1885.

*Académie d'archéologie de Belgique. An-
nales*, 3^e série, tomes VIII et IX.

*Académie d'archéologie de Belgique. Bul-
letins* 1 à 4, 1885.

*Société académique indo-chinoise de
France*, tome II, 1882-83.

*Museum de géologie de Harvard-College
(Cambridge, Amérique)*, t. XII, n^{os} 3 et 4.

Université de Lund (Suède), tome XXI, 1884-85.

Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, nos 7 à 12, fin de l'année 1885.

Société d'agriculture de France, n° 3, mars 1886.

Onze catalogues de la librairie Koekler, de Leipzig.

L'Académie a reçu, à titre d'hommage, les ouvrages suivants :

Paul Rabaut, deux sermons inédits, publiés par M. Frossard, associé-correspondant.

Les médailleurs de la Renaissance, étude sur Sperandio, par M. Ch. Robert.

Objet, division et plan d'une bibliographie départementale. — Mémoire présenté au Congrès de la Sorbonne, par M. Milsand, de l'Académie de Dijon.

Le Centenaire de 1789. Lyon et le Rhône. (Articles du *Salut public*, par M. Gaspard Bellin.)

Feuilles 9 et 10 de l'*Histoire de Nîmes*, de M. Pieyre.

Du même : *Recueil de diverses publications.*

Gilberte de Saint-Guilhem,
Débora la Bohémienne,
Le capitaine de la Fayolle, } romans.
L'Épargne.

La fin du monde.

La politique traditionnelle.

Almanach illustré du « Journal du Midi » pour 1886.

L'Act Torrens, étude de législation comparée, par M. Ch. Gide, associé-correspondant.

L'Académie a reçu, de la famille Corblet, communication de la mort de M. le chanoine Jules Corblet, dont l'affiliation à l'Académie, à titre d'associé correspondant, remonte à l'année 1860. M. l'abbé Corblet, fondateur de la *Revue de l'art chrétien*, avait acquis une grande notoriété par ses études archéologiques dans le nord de la France, principalement en Picardie. L'Académie consigne, au procès-verbal de ce jour, l'expression de ses regrets.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par une circulaire en date du 20 avril, mais reçue tout récemment, invite les sociétés savantes des départements à lui transmettre la liste des *manuscrits* (littéraires, scientifiques, liturgiques, cartulaires, etc.) qu'elles auraient en dépôt dans leurs archives, dont les catalogues détaillés seront imprimés aux frais de l'Etat, comme cela a été fait pour les manuscrits existants dans les bibliothèques publiques. — L'Académie exprime le regret de ne posséder aucun ouvrage rentrant dans les prévisions de la circulaire ministérielle.

M. le Maire de Nîmes, par une lettre du 1^{er} juin, invite l'Académie à déléguer un de ses membres pour faire partie de la commission chargée de l'attribution du legs Boucher de Perthes. — M. le Secrétaire-perpétuel est désigné pour participer à cette mission.

La parole est donnée à M. l'abbé DELACROIX, qui soumet à l'Académie la notice biographique qu'il a rédigée sur notre confrère non résidant Léon Alègre, archéologue et peintre-dessinateur, fondateur et donateur de la bibliothèque-musée de Ba-

gnols. Cette notice est réservée dès à présent pour faire partie du prochain volume de nos mémoires à publier en 1887.

Après cette lecture, M. Georges MAURIN commence celle d'une notice biographique de Samuel Petit, qui doit paraître en tête de la correspondance de notre compatriote avec le savant Peiresc, dont M. Tamizey de Larcque prépare la publication.

La continuation de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du 19 juin 1886.

Présents : MM. l'abbé Ferry, *vice-président* ; Aurès, Lenthéric, Gouazé, Puech, Bolze, Doze, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Dautherville, Villard, Mazel, Coustalet, Maurin, Cte de Balincourt, *membres-résidants* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin est lu et adopté.

—
M. le Secrétaire fait le dépôt des ouvrages reçus par l'Académie pendant le cours de la dernière quinzaine, savoir :

Revue Savoisiennne, Société florimontane d'Annecy, — Juin 1886.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, mars-avril 1886.

Revue des langues romanes, février 1886.

L'Académie a reçu en outre :

Deux nouvelles feuilles, 11 et 12, de l'*Histoire de Nîmes*, de M. Adolphe Pieyre.

Manuel de la langue neo-latine, usuelle et commerciale, par M. Courtonne ; nouvelle publication de la Société de Nice sur cette question.

—
L'Académie apprend avec regret la mort de M. Aragon, ancien premier président à la cour d'appel de Chambéry, qui crée un

nouveau vide dans la liste de ses associés-correspondants.

M. l'Agent voyer en chef du Gard est officiellement chargé de rédiger une nouvelle carte du département où devront figurer les anciennes voies romaines ; il demande, pour l'accomplissement de cette partie de son programme, le concours des membres compétents de notre Compagnie. — M. Aurès fait remarquer que le tracé de quelques-unes de ces voies, malgré de nombreuses études et peut-être même à cause des divergences qui en résultent, reste encore indéterminé ; qu'il convient toutefois que l'Académie fournisse à l'œuvre sus-énoncée sa part de renseignements pour toutes les parties où elle peut le faire utilement. A cet effet, l'Académie fait appel au concours de MM Aurès, Bondurand et Maurin qui acceptent la mission sollicitée par M. l'Agent voyer en chef du département.

M. le Ministre de l'Instruction publique provoque les propositions de l'Académie sur le choix des questions à mettre à l'étude, en vue de la session du Congrès des Sociétés savantes en 1887.

Le Comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales) transmet un bulletin de renseignements à remplir, indiquant les variations du prix des denrées alimentaires dans la ville de Nîmes et aux environs pendant une période indéterminée. Un certain nombre de ces bulletins sont distribués aux membres présents avec prière de fournir dans la mesure du possible les renseignements désirés.

L'Association française pour l'avancement des sciences fait savoir par son président M. Friedel, que sa quinzième session se tiendra cette année à Nancy, du 12 au 20 août, et met à la disposition de l'Académie une carte d'admission pour un délégué.

M LIOTARD soumet à l'Académie une note sur le dernier dénombrement de la population au 31 mai 1886, en ce qui concerne la ville de Nîmes. Cette note est ainsi conçue :

On vient de procéder par toute la France au dénombrement quinquennal de la population, comptée au 31 mai, qui a fixé celle de la ville de Nîmes au chiffre de 69,898 habitants : Ce chiffre, qui accuserait une augmentation considérable, relativement à celui du dénombrement précédent (1881) de 63,500 à 69,900, 6,000 âmes de plus environ) a donné lieu dans la presse locale à des appréciations douteuses et certainement erronées sur divers points. Un journal a cru pouvoir l'attribuer à un état de prospérité, qui serait manifestement en contradiction avec le malaise général qui pèse à la fois sur l'agriculture, l'industrie et le commerce ; un autre s'est demandé s'il ne faut pas y voir l'influence et la conséquence d'un déplacement anormal des populations rurales, si l'on ne constaterait pas dans les villages voisins une diminution correspondante ; à ces diverses observations, la réponse est facile :

J'ai contribué 5 fois et pour une large part, aux opérations du dénombrement à Nîmes ; j'en ai contrôlé et publié les résultats pour ceux de 1856, 1861, 1866, 1871 et 1876, et j'ai établi, par suite, que l'accroissement à peu près normal de la population

locale se chiffrait par 2,000 individus environ pour chaque période quinquennale.

1856	54,300
1861	57,100
1866	60,200
1871	62,400
1876	63,000

Or, le chiffre constaté pour le dénombrement suivant, année 1881, indique que la population de Nîmes serait restée à peu près stationnaire de 1876 à 1881, s'étant portée seulement de 63,000 à 63,500, — ce qui est d'autant moins admissible que, dans cette période de cinq ans, outre l'accroissement régulier dont j'ai parlé, il faut considérer que la ville de Nîmes a reçu la garnison des deux régiments formant la brigade d'artillerie : or, ces deux régiments, dont l'effectif normal au complet devrait donner 2,600 personnes (1300 hommes par régiment) n'étant comptés que pour 2,000 hommes, donnerait encore, avec l'augmentation ordinaire de 2,000 par cinq ans, une augmentation totale de 4,000 âmes environ pour le dénombrement de 1881, ce qui doit être l'expression de la vérité.

Il est bon de considérer que, à partir de cette année, 1881, la manière d'opérer pour le dénombrement a subi une modification consistant dans le système du dépôt de bulletins individuels en blanc à domicile, que les habitants étaient invités à remplir eux-mêmes. Or, l'on sait que, soit par négligence, soit par mauvais vouloir, tout le monde ne s'est pas prêté volontiers ou n'a pas répondu avec la sincérité désirable en 1881 à l'enquête de l'administration ; d'où l'on peut conclure que, malgré le contrôle subséquent des agents recenseurs, l'opéra-

tion a dû manquer d'exactitude pour la dite année.

Ajoutons au chiffre de 63,500 les 4,000 individus qui ont pu échapper, tout s'explique et se justifie parfaitement : La population de 1881 sera portée de 63,500 à 67,000 en chiffre rond ; et l'augmentation naturelle de 2,000 à prévoir, pour les cinq années suivantes nous amènera au chiffre actuel de 69,000 à 70,000 habitants.

C'est-à-dire que l'accroissement de 6,000 âmes, relevé en 1886, sera réparti dans une période de dix ans au lieu de cinq ans ; 4,000 pour la période 1876 à 1881, et 2,000 pour celle de 1881 à 1886.

M. G. MAURIN donne lecture de la fin de sa notice biographique et littéraire sur Samuel Petit, et présente à la suite l'analyse des 27 lettres de Petit au savant Peiresc, recueillies dans divers dépôts publics par M. Tamizey de Larroque, et auxquelles ses annotations minutieuses donneront un grand intérêt pour notre cité.

M. LENTHÉRIC commence la lecture d'une étude considérable qu'il a rédigée et qu'il se propose de publier sous le titre de *l'Ancien confluent du Rhône et de la Saône*, d'après les travaux de topographie et d'épigraphie modernes : ce premier fragment contient des renseignements précieux sur les origines de la ville de Lyon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 3 juillet 1886.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *vice-président* ; Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Gouazé, Puech, Bolze, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Dautheville, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, de Balincourt, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 19 juin est lu et adopté.

—
M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques reçues par l'Académie au cours de la dernière quinzaine, savoir :

Mémoires de la Société d'Orléans 3^e et 4^e trimestre, 1885.

Revue du département du Tarn, — mars-avril 1886.

Annuaire de la Société phalotechnique, année 1885.

Bulletin de la Société nationale d'agriculture, mars-avril, 1886.

Revue des travaux scientifiques, tome V, n^o 12.

Bulletin des bibliothèques et des archives départementales, 1886, n^o 1.

Bulletin de l'Académie Delphinale, — 1884.

Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, médecine tome 6, 1^{er} fascicule, Lettres, tome 7, 3^e fascicule.

Atti dell' Accademia dei Lincei, (Rome) mai, 1886.

Mémorie dell' Accademia in Modena, volume III.

Report of the Geological Survey (Washington), 1883-1884.

M. le Ministre de l'Instruction publique a fait la demande des bulletins de l'Académie qui manquaient au Comité des travaux historiques et scientifiques, (années 1877 et 1882) pour compléter le travail en cours de publication de la bibliographie des Sociétés savantes des départements. Cet envoi a été fait immédiatement.

Le Comité d'organisation pour la célébration du centenaire de M. Chevreul, annonce qu'il est dans l'intention de faire frapper une médaille commémorative de cet événement et provoque des souscriptions à cet effet.

L'Académie appelée à combler le vide fait dans la liste des membres non-résidants par le décès de M. le baron de Chabaud La Tour, désigne pour occuper la place vacante, M. François Germer-Durand, par application de la mesure qui a placé dans cette catégorie les membres ordinaires résidants, éloignés de Nîmes par un changement de position.

La parole est donnée à M. LENTHÉRIC, qui continue la lecture de son étude sur le confluent du Rhône et de la Saône. La communication de ce jour contient les renseignements les plus détaillés sur les vicissitudes, grandeur, décadence et reconstitu-

tion de la grande agglomération Lyonnaise.

La séance est terminée par la lecture d'un compte-rendu par M. VILLARD, des conférences tenues à Marseille, du 24 mai au 30 mai 1886 par le congrès national des Sociétés de secours mutuel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 17 juillet 1886.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *vice-président* ; Bigot, Brun, Verdier, Gouazé, Puech, Bolze, Doze, Dardier, Bondurand, Simon, Dautherville, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin de Balincourt, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 3 juillet est lu et adopté.

—
Le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques reçues pendant la dernière quinzaine, dont suit la liste :

Mémoires de la Société de Seine-et-Oise, tome XIII. en deux parties, 1882-85.

Mémoires de la Société de la Creuse, 2^e série, tome 1^{er}, 1882-86.

Revue du département du Tarn, — mars 1886.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers, 1^{er} trimestre 1886.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, mai-juin, 1886.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, — n^o 1 de 1886.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, Bulletin 21.

Revue africaine, nos 176 et 177, mars-avril, mai, juin, 1886.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 3^e série, tome X.

Bulletins 5, 6, 7, de la même Académie.

Bulletin de la Société d'étude des Hautes-Alpes, 3^e trimestre, 1886.

Revue agricole et industrielle de Valenciennes, avril-mai, 1886.

Société archéologique des Côtes-du Nord, Séance du 11 juin 1886.

Bulletin de la Société de Borda (Dax), 2^e trimestre 1886.

Société archéologique et historique de Soissons, 2^e série, tome XV.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, VI^e volume, 3^e livraison.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, fin du volume de 1885.

Société du département de la Lozère, mars et avril 1886.

Revue savoisiennne (Annecy), juillet 1886

Société d'agriculture, sciences et arts de la Loire, janvier et février 1886.

Répertoire des travaux historiques, tome III n^o 4.

Société botanique de France. 2^e série, tome VIII. — *Revue bibliographique et comptes rendus*.

Annuaire de la Société philotechnique, 1885.

Comité de l'art chrétien, nos 19, 20 et 21.

Envois à titre d'hommage :

Feuilles 15 et 16 de l'*Histoire de Nîmes*, de M. Pieyre.

Histoire des Juifs de la ville de Nîmes, par M. J. Simon,

3 numéros du *Salut public* de Lyon, contenant des communications de M. Gaspard Bellin.

—
L'Académie a reçu en outre un exemplaire du discours prononcé par M. le Ministre de l'Instruction publique à la séance de clôture du dernier congrès des Sociétés savantes.

A ce discours est jointe une circulaire par laquelle M. le Ministre invite les sociétés des départements à lui faire connaître leur avis sur le projet de transporter aux vacances de la Pentecôte, à partir de 1887, le congrès qui avait lieu jusqu'à ce jour aux vacances de Pâques. — M. le Ministre fait remarquer que cette dernière date, favorable seulement aux professeurs de l'université, ne satisfait pas aux convenances du plus grand nombre des sociétés savantes. L'Académie, déférant à l'invitation du Ministre, déclare qu'elle ne voit aucun inconvénient au changement d'époque qui est soumis à son appréciation.

Le Bulletin des bibliothèques et des archives (n° 1 de 1886), signale, parmi diverses acquisitions faites en 1886 dans l'intérêt de la bibliothèque de la ville de Nîmes, une série de portraits intéressant le département du Gard, parmi lesquels ceux de Saurin, Court de Gébelin, Astruc, Grillé évêque d'Uzès, Rabaut-Saint-Étienne, ce dernier reproduisant une des caricatures du rarissime ouvrage de Boyer (les coups de Rabot), et un portrait en couleur et grand format du chevalier d'Assas, *avant la lettre*; cette dernière circonstance avait un moment rendu douteuse l'attribution de cette image cotée à un prix très élevé; M. Lio-

tard, qui avait pris l'initiative de la proposition d'achat de ce portrait remarquable et rare, fait savoir qu'un second exemplaire, avec le nom de d'Assas, vient d'être acquis par M. le marquis de Valfons, ce qui établit définitivement l'authenticité du portrait faisant partie des dernières acquisitions de la ville.

M. LIOTARD dit quelques mots du recueil publié par la Société philotechnique (Paris) sous le titre d'annuaire pour 1883, qui ne se distingue pas des précédents par la composition des matières ; elles ne comprennent qu'un choix de pièces légères en prose et surtout en vers, présentant presque toutes, le caractère de la littérature classique de l'empire ; le rapporteur y distingue en prose : un article sur le *Duel* de M. Loubens ; *l'Art de la réclame* par M. Dufour ; en poésie : *l'Ancien forçat*, de M. Ameline ; *Quinze ans*, par M. Sage ; deux petits proverbes, *Chambre à louer* et *Qui se ressemble*, par MM. d'Aubiac et Montini ; la liste des lectures produites dans le courant de l'année paraît contenir des œuvres de plus de consistance ; mais on n'en donne que le titre, il est donc impossible d'en fournir l'appréciation. Cette Société est qualifiée dans un de ses comptes rendus de *Atrium* de l'Académie française parce qu'elle voit siéger dans ses rangs MM. Camille Doucet, de Viel-Castel, duc d'Aumale, de Lesseps, Mézières.

M. Gaspard BELLIN, un de nos plus anciens correspondants de Lyon, nous fait parvenir deux numéros du *Salut public*, contenant de lui deux travaux très intéressants : le premier, sur l'œuvre de l'abbé Satchet : *Le grand jubilé de l'Eglise de Lyon* ; le

second sur le célèbre major *Martin*, fondateur de l'École commerciale dite la Martinière. Le major Martin avait obtenu ce titre militaire par ses campagnes au service de la compagnie des Indes et du roi d'Oude, où il acquit une fortune de Nabab, dont il a fait profiter en grande partie la ville de Lyon. M. Bellin donne à cette occasion l'explication longtemps désirée des inscriptions en caractères indiens qui figurent sur une médaille et sur un sceau frappés en l'honneur du major Martin.

A défaut de lectures affectées à la présente séance, M. le Secrétaire perpétuel interroge les annales des premiers temps de notre compagnie, d'où il extrait quelques faits intéressants qui doivent être inconnus de nos contemporains. Le 1^{er} registre manuscrit que nous possédons (1682-1685) ne contient guère que les détails constitutifs de la compagnie. Le second (1752-1765) débute par des discours de réception, qui furent exigés dans le principe des récipiendaires et qui tous ne sortent pas du ton d'un banal formulaire. François Séguier, associé à la date du 2 novembre 1752, devenu titulaire à la date du 27 novembre 1755 présente son compliment par correspondance à la date du 16 janvier 1753 ; il résidait encore en Italie. Mais il prononce son discours de réception dans la séance du 3 novembre 1757. Le père Balze avait donné à son discours d'entrée (4 mai 1752) la forme d'un dithyrambe excessivement emphatique. Celui du professeur Alexandre Vincens, qui a laissé la réputation d'un écrivain éloquent et disert, ne se distingue pas de la banalité habituelle de ces sortes de manifestations, qu'on ne voit plus se reproduire régulièrement après 1757.

Les séances de notre Compagnie, qui ne prenaient encore que le titre modeste de Société littéraire, ne comprenaient guère que des commentaires sur des lectures de morceaux extraits des grands écrivains.

La cotisation des 26 premiers Académiciens ne fut dans le principe que de 3 livres par tête. Elle devait à peine couvrir les frais de luminaire et de papier. La pénurie des ressources se révèle à l'occasion de la première publication des travaux imprimés en 1756. Un éditeur de Paris (M. Salles) s'était chargé de l'impression à ses risques et périls, comptant se récupérer sur le produit de la vente ; comme il ne fit pas ses frais, l'Académie fut obligée de se cotiser extraordinairement pour l'indemniser. C'est au cours des séances des 9 et 23 novembre 1758 que Séguier présente à l'Académie son interprétation : 1° de l'inscription du Nymphée : *Respublica Nemausensium*, dont le procès-verbal ne fournit pas le texte. 2° de celle de la Maison carrée : *Principibus juventutis* dont l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres ratifia le projet de restitution.

Dans la séance du 10 janvier 1765, Séguier succéda à M. de Rochemore, comme secrétaire perpétuel ; et dès cette séance, les procès-verbaux sont écrits de sa main.

Après cette communication, la séance est levée.

Séance du 31 juillet 1886.

Présents : MM. l'abbé FERRY, *vice-président* ; Bigot, Brun, Bolze, Doze, Dardier, Bondurand, Dautherville, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, de Balincourt, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 17 juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques reçues à l'Académie, au cours de la dernière quinzaine, savoir :

Bulletin de la Société des Basses-Alpes, 2^e trim. 1886.

Société d'Agriculture de France, juin 1886.

Atti dell' Accademia dei Lincei, juin 1886
Société d'archéologie de la Drôme, juillet 1886.

Bulletin de la Société de la Sarthe, 1885-86, 3^e fascicule

Société polymatique du Morbihan, année 1885.

Société dunoise (Châteaudun), juillet 1886.

Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, tomes VI, VII et VIII, 1883-85.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, classe des lettres, volume XXIII.

—
M. Adolphe Pieyre, fait hommage à l'Académie d'un nouveau roman qu'il vient de publier sous le titre : *l'Hermitage*.

—
Une lettre de ce jour de notre confrère, M. le docteur Puech, fait connaître qu'appelé hors de Nîmes pour un devoir professionnel, il se voit obligé de renvoyer à une prochaine séance sa communication annoncée pour aujourd'hui.

M. AURÈS fait part à l'Académie d'une lettre qu'il a reçue de M. l'Agent voyer en chef du Gard, qui lui annonce quelques trouvailles de débris antiques. fragments de pierre, débris d'un vase et de quelques objets de poterie découverts dans les fouilles pour rectification du chemin de grande communication n° 18. La plupart des tets formés d'une argile rougeâtre parsemée de grains de quartz lui paraissent appartenir à la période gallo-romaine.

M. BONDURAND fournit, au sujet de cette communication, les renseignements suivants et son appréciation personnelle :

Au printemps dernier, et au cours des travaux de rectification du chemin de grande communication n° 18, il a été trouvé près de Campagnac, divers objets antiques. Le plus intéressant est un fragment de dalle, mesurant 78 cent. de long., 66 cent. de large et environ 19 cent. d'épaisseur. La face supérieure de la dalle présente un système assez étrange de rainures et de trous circulaires et rectangulaires. Il est probable que la partie gauche, qui manque, était symé-

trique à la partie droite. Il est difficile de se prononcer sur la destination de la pierre de Campagnac. Cette pierre a été trouvée au point 9, H 2.

Un fragment de dolium a été trouvé au point 16, H 3. Près de ce point, on a rencontré des débris de poterie gallo-romaine, notamment un culot d'amphore et des fragments de meules à bras, en pierre volcanique.

Enfin, au point 7 H 3, on a recueilli un fer de lance d'environ 50 cent. de long, un débris d'armure en fer et des bandes de fer, tout cela fort oxydé.

Il n'est pas démontré que les objets en fer remontent à la période gallo-romaine, mais les fragments de poterie et de meules à bras ne permettent pas de douter de l'existence d'une station gallo-romaine près de Campagnac.

M. Cormerois, agent voyer en chef du département, a bien voulu faire recueillir avec soin ces divers objets. La pierre a été dessinée avec la plus grande exactitude par M. l'Agent voyer cantonal de Saint-Chapte, ainsi que le fragment de dolium. Je mets ces dessins (plans et coupes) sous les yeux de l'Académie, qui saura sans doute gré à M. Cormerois de l'intérêt qu'il porte à la conservation des objets d'archéologie rencontrés dans ses travaux. Il destine les objets de Campagnac au musée lapidaire de la ville de Nîmes.

M. Alexandre Ducros, de Nîmes, s'est acquis une honorable notoriété par un talent remarquable d'improvisation. Des saynètes, opérettes et comédies publiées par lui et dont quelques-unes ont été repré-

sentées sur diverses scènes de la capitale, ont été déjà l'objet d'une favorable appréciation présentée à l'Académie par M. Ginoux, en 1879.

Dans un autre volume de poésies sous le titre les *Etrivières*, se rattachant, par la forme, aux iambes de J. Barbier et aux châtimens de Victor Hugo, M. Ducros a fait preuve d'un vif sentiment patriotique, inspiré par nos épreuves de 1870-71.

M. Ducros vient de faire paraître, chez Dentu, un volume de poésies nouvelles précédées d'une lettre-préface de Jules Claretie.

M. BRUN, qui a bien voulu se charger de l'étude de ce volume, rend compte de ses impressions à l'Académie ; son compte-rendu est complété par la lecture de pièces nombreuses, qui font ressortir la facilité et la variété des productions nouvelles de M. Ducros, et confirment les jugemens antérieurement exprimés sur le talent poétique de l'auteur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 6 novembre 1886.

L'Académie a repris l'ordre régulier de ses travaux, le premier samedi de novembre.

Présents : MM. DELÉPINE, *président* ; J. Salles, Aurès, Brun, Verdier, Puech, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Dautherville, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Fabre, Coustalet, Maurin, de Balincourt, *membres résidants* ; Ch. Liottard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 31 juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait la revue et le dépôt des publications transmises à l'Académie dans le courant des vacances, (1^{re} liste) :

Bibliothèque de l'école des Chartes, 1886, 3^e et 4^e livraisons.

Annales du musée Guimet, — *Histoire des religions*.

Geological Survey, — *monographies*, tome IX.

Geological Survey, bulletins 24 et 25.

Bulletin de zoologie Harvard-college, vol. XII, n^o 5.

Accademia dei Lincei, Rome, juillet, août et septembre 1886.

Société de Château-Thierry, Annales, année 1884.

Société d'émulation de Montbéliard, 17^e vol.

Société de l'Aube, tome XXII.

Société de l'Yonne, 40^e vol.

Comité archéologique de Senlis, tome X, 1885.

Revue des langues romanes, mars, avril, mai, juin, 1886.

Société Havraise d'études diverses, 52^e année, 1885.

Société historique du Cher, 1885-86.

Société de Boulogne-sur-mer, tome XIII, 1882-86.

Société d'émulation de Lons-le-Saulnier, Mémoires de 1885.

Société de Bar-le-duc, tome V, 1886.

Société d'émulation des Vosges, 1886.

Académie Stanislas de Nancy 5^e série, tome 3.

Académie de Tarn-et-Garonne, 1885.

Académie de Vaucluse 1^{er} et 2^e trimestres 1886.

Académie de Metz, Mémoires 1885 et 1886.

Académie de Reims, 77^e vol. 1884-85.

Société archéologique du Limousin, tome XXXIII, 1^{re} et 2^e livraisons.

Revue africaine, juillet-août 1886.

—
A cette liste il y a lieu d'ajouter les dons à titre d'hommage :

1^o L'ouvrage de M. Emile Reinaud sur les *Syndicats professionnels* couronné par l'Académie au concours de 1885, et imprimé aux frais de l'auteur.

2^o *Montcalm devant la postérité*, étude historique de M. Edmond Falgairolle, déposé par M. de Balincourt.

Goudargues, son abbaye, son prieuré, par

M. l'abbé Roman, chanoine honoraire de Nîmes.

4° Un exemplaire de choix du premier volume de l'*Histoire de Nîmes* publié par M. Ad. Pieyre, dont nous avons déjà reçu les feuilles à mesure de leur apparition.

Deux Sociétés savantes proposent l'échange de leurs publications avec celles de l'Académie : 1° La Société des Sciences et Arts de Bayonne qui envoie le premier fascicule de son bulletin de 1886, et à laquelle il sera répondu favorablement ; 2° La *Société d'histoire naturelle Croate de Zagreb*, dont les travaux ayant trait essentiellement à la Faune et à la Flore de la Croatie et des pays Slaves, intéresseraient plus particulièrement la *Société locale d'étude des sciences naturelles*, à qui sera renvoyée la proposition.

L'Académie a reçu de deux de ses membres non-résidants, M. Lombard (de Sommière) et M. Germer-Durand (de Mende), l'annonce de deux mémoires d'archéologie auxquels sera fait accueil dans une de nos prochaines séances.

Une lettre datée de Palavas, émanant de M. Espérandieu, lieutenant au 17° d'infanterie, énumère les travaux scientifiques de cet officier, notre compatriote, qui s'est acquis une grande notoriété par ses travaux d'archéologie et plus spécialement par ses études d'épigraphie africaine (Tunisie). M. Espérandieu serait heureux d'être affilié à notre Compagnie en qualité d'associé-correspondant, il appartient déjà au même titre à de nombreuses Sociétés savantes et notamment à la *Société nationale des Antiquaires de France*. Cette candida-

ture appuyée par plusieurs de nos confrères sera inscrite sur le registre des présentations.

M. le Ministre de l'Instruction publique annonce qu'il a fait parvenir à leur destination 142 exemplaires de nos Mémoires pour l'année 1884, transmis aux Sociétés correspondantes.

M. le Ministre recommande par une circulaire du 26 octobre aux personnes qui s'occupent de Sciences économiques et sociales, et en particulier des études sur les *Assemblées générales* de communautés d'habitants, de ne pas négliger les documents relatifs aux délibérations sur les intérêts religieux ; (Convocations, Présidence, lieu et mode de délibération, etc.)

M. Ch. Dombre, un de nos membres résidents, nous informe qu'il ne se trouve plus en état de prendre une part active à nos travaux et d'assister régulièrement à nos réunions. L'Académie, sachant que ses instances seraient inutiles pour faire revenir notre confrère sur sa regrettable détermination, et désireuse de lui témoigner l'estime particulière qu'elle fait de sa personne et de ses remarquables travaux d'intérêt public, confère spontanément et à l'unanimité à M. Dombre le titre de *Membre honoraire* de la Compagnie.

On passe à la lecture des travaux à l'ordre du jour. M. Puech lit une note sur les *librairies populaires* dont voici le résumé :
Ce sont les merciers qui, au lendemain de l'introduction de l'imprimerie en France,

ont fondé les librairies populaires et qui jusqu'à la Révolution ont conservé cette branche d'industrie. Tout d'abord ils ne vendirent que des alphabets et des livres d'heures. Ce ne fut qu'un peu plus tard qu'ils ajoutèrent à leur commerce, divers petits livres qui constituent les éléments de la bibliothèque bleue. Pendant cette période ils remplirent l'office de commissionnaires pour les ouvrages d'un ordre plus relevé jusqu'à ce que François Bernard eût implanté à Nîmes vers 1534, la véritable librairie. Enfin, pendant les guerres de religion, ils se firent momentanément vendeurs de bibles et d'ouvrages écrits en faveur de la Réforme.

Une de ces librairies dont on fit l'inventaire en 1638 comptait environ 3,350 exemplaires relatifs à trente ouvrages différents. De ces ouvrages, 6 ont trait à la religion, 4 à l'éducation de l'enfance et le reste traite des énigmes, des chansons, de l'amour. — il y a des *remèdes contre l'amour* — et des petits romans à la mode comme *Pierre de Provence*, *Robert le diable*, etc. A titre de curiosité, il convient de signaler les *prédications* et *pronostications générales* de Pierre dit L'arivey et les *Coqs à l'asne du baron de Gratelard* dont M. Nisard n'a pas parlé dans ses études sur les livres populaires.

Avec les progrès de l'instruction, les librairies populaires prirent une telle extension qu'elles excitèrent la jalousie des libraires patentés. Bref, le 21 novembre 1747, défense fut faite aux marchands de débiter autre chose que des alphabets, des almanachs, et des petits livres d'heures ne dépassant pas deux feuilles d'impression.

C'était couper les ailes à cette industrie ; aussi ce fut en quelque sorte son arrêt de mort.

M. Bondurand présente à l'Académie le manuscrit de son édition du *Manuel de Dhuoda* (1), et donne lecture de son introduction.

Il rappelle l'histoire du manuscrit de Paris et du manuscrit Carolingien de Nîmes, les seuls actuellement connus du *Manuel* et qui lui ont servi à l'établissement du texte. Il indique les parties du *Manuel* qui ont été publiées par Mabillon, Baluze, etc. et montre l'insuffisance de ces extraits pour la connaissance de l'ouvrage.

« Quoique indépendants l'un de l'autre, N (ms. de Nîmes) et P (ms. de Paris) n'offrent entre eux aucune différence essentielle. Le texte est identique dans les deux mss., sauf des variantes qui proviennent des scribes, et sauf la mention du scribe Guilbert, qui n'existe que dans la souscription de P. Les fragments de N donnant le même texte que les passages correspondants de P, il s'ensuit que le texte entier de P se trouve mis, quant à son authenticité, hors de toute discussion.

» C'est là le résultat le plus considérable de la découverte des fragments de Nîmes, mais ce n'est pas le seul.

» Ces fragments permettent encore, non-seulement l'apporter de nombreuses améliorations au texte du *Manuel*, mais d'y discerner trois nouvelles pièces de poésie, dont deux acrostiches. En effet, le scribe

(1) Ce manuel fut dicté à Uzès, de 841 à 843 par Dhuoda femme du duc Bernard de Septimanie, pour l'éducation de son fils Guillaume.

carolingien à qui nous devons les fragments de Nîmes, a indiqué très clairement sur le parchemin, au moyen de la disposition des lignes et de la peinture en rouge des lettres initiales, ces pièces de poésie. Au contraire, le copiste de P les a transcrites comme de la prose, ne laissant rien subsister de la coupe primitive des lignes. Aussi, ni Mabillon, ni les autres savants qui n'ont eu que P à leur disposition, n'ont-ils pu constater l'existence de ces poésies, qui échappent à toute métrique et dont les vers ne sont autre chose que des *lignes*. »

Après avoir énuméré ces poésies, M. Bondurand ajoute :

« Cela fait, avec l'*Epigramma*, quatre pièces de poésie dont Dhuoda est l'auteur, et qui n'ont jamais été publiées (*Epigramma* et chap. LXIX), ou ne l'ont été que comme de la prose (chap. LXVIII et épitaphe de Dhuoda). Or on sait quel intérêt s'attache aux poésies latines de l'époque carolingienne. En Allemagne, M. Duemmler les recueille actuellement avec grand soin.

» La dernière phrase du chap. LXVIII ne permet pas de douter que Dhuoda ne soit le véritable auteur des poésies du *Manuel*, comme de tout l'ouvrage, car elle y déclare qu'elle les a dictées elle-même avec tout le reste : *Hos versiculos supra, infra et subtus ad mentem corpusque tuum ipsa dictavi, cum cunctis*.

» Dhuoda était donc une des femmes les plus distinguées de son temps. Le *Manuel*, en effet, est empreint d'une grande élévation de caractère et témoigne de connaissances étendues pour l'époque. Il contient par exemple, la paraphrase d'un passage de Pline le Naturaliste, des citations de

Prudence, de Donat, d'Ammonius, et d'innombrables passages de la Bible. Il est vrai que les grammaires qui avaient cours alors renfermaient un grand nombre de citations d'auteurs classiques ou de la décadence, et c'est peut-être là que Dhuoda a puisé pour ses citations profanes.

» Dhuoda fait effort pour demeurer élémentaire dans son Manuel, pour ne pas s'abandonner à son érudition théologique et ne pas entrer au cœur des questions ardues. Mais elle ne perd pas de vue qu'elle doit se faire lire par un enfant de seize ans, et rien n'est plus touchant ni plus gracieux que les moyens qu'elle prend pour l'intéresser. C'est ainsi qu'au milieu du chap. XVII (*Des conseillers*) elle interrompt tout à coup son enseignement pour écrire : « Lis si plus bas Dhuoda ne salue pas Guillaume, » *Lege si non ima D[huoda] V[uilhelmum] S[alutat]*. C'est ainsi encore qu'elle imagine des poésies donnant en acrostiche le nom de Guillaume ou celui de Dhuoda.

» Ce livre n'est pas seulement pénétré de grâce et de tendresse, mais, par un saisissant contraste, il l'est aussi d'une amertume profonde, d'une de ces douleurs incurables qui brisent l'âme et le corps. Il faut en chercher la cause dans la séparation de Dhuoda d'avec ses enfants et d'avec son mari, le duc de Septimanie, qui la tenait reléguée à Uzès. Il y a ensuite la maladie.

» M. Bondurand retrace l'histoire de Bernard, duc de Septimanie, fils du célèbre Guillaume de Gellone, et favori de Louis le Débonnaire. Il épousa Dhuoda dans le palais d'Aix-la Chapelle, en 824, en eut deux fils, Guillaume et Bernard. Son ambition, son humeur batailleuse, ses amours avec

l'impératrice Judith, ses intrigues de cour, ses alternatives de faveur et de disgrâce, tout cela l'éloigna du bonheur tranquille qu'il aurait pu goûter auprès de Dhuoda, et fit le malheur de cette femme d'élite. Bernard y trouva une fin tragique.

» L'auteur étudie l'épineuse question de l'origine de Dhuoda. Par modestie, elle n'a laissé aucun renseignement sur sa famille. Mais le nom de Dhuoda a été porté de son temps par deux autres femmes nobles de Septimanie. C'est tout ce que l'on peut savoir jusqu'à présent.

M. Bondurand analyse le Manuel, qui se compose principalement de 73 chapitres traitant des devoirs de Guillaume envers Dieu, envers lui-même et envers les autres. Certains chapitres intéressent, de la façon la plus curieuse, l'histoire des mathématiques. D'autres contiennent de précieuses indications sur la famille de Guillaume de Gellone et sur la vie de Dhuoda. On y trouve des allusions assez fréquentes aux troubles qui suivirent la mort de Louis le Débonnaire, et des renseignements sur les mœurs du temps.

M. Bondurand établit que le Manuel a été achevé, non le 2 février 842, comme l'ont cru tous les savants, mais le 2 février 843.

Des planches héliographiques accompagneront la publication.

L'auteur termine ainsi son introduction :

« De tous les écrits dus à des femmes nées sur notre sol, le Manuel de Dhuoda est le plus ancien qui nous soit parvenu. En le tirant d'un sommeil de plus de dix siècles, je me suis proposé moins d'en faire une critique philosophique que d'en donner une

édition. L'essentiel était de faire connaître intégralement et d'éclaircir un morceau aussi important pour l'histoire de l'éducation en France. D'autres pourront déduire les diverses conséquences qu'il comporte au point de vue de la psychologie, de l'histoire des religions et de l'histoire des idées.

A la suite de cette lecture, l'Académie décide qu'une demande de subvention sera adressée au Ministère de l'Instruction publique, pour aider à la publication de l'intéressant document mis à jour, collationné et complété par M. Bondurand, dans une forme digne de son importance.

Séance du 20 novembre 1886.

Présents : MM. DELÉPINE, *président* ; J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Verdier, Puech, Faudon, Carcassonne, abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Dautheville, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Coustalet, Maurin, Cte de Balincourt, *membres-résidants* ; Lombard-Dumas, *membre non-résidant* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications adressées l'Académie pendant les vacances, savoir :

Société d'anthropologie, 2^e fascicule de février à juin, 1886.

Bulletin archéologique, n^o 2, de 1886.

Revue des travaux scientifiques n^{os} 1, 2 et 3.

Académie de Caen, Mémoires, 1886.

Bulletin de zoologie d'Harward-Collège, vol. XII, n^o 6.

Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques, 19^e année, 1885.

Revue savoisienne, Société florimontane d'Annecy, avril, septembre, octobre et novembre 1886.

Société d'Orléans, Mémoires, tome XXVI, n^{os} 1 et 2.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, Bulletins 128 et 129 de 1886.

Société de la Lozère, Bulletins, mai, juin, juillet, août 1886.

Société des antiquaires de la Picardie, Bulletin 1886, n° 2.

Société de Poligny, avril, mai, juin, 1886.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, 1^{er} trimestre 1883.

Société de la Loire, de mars à septembre 1886. *Etude sur le pays des Ségusiaves*.

Bulletin, Histoire ecclésiastique et archéologie religieuse du Dauphiné, mars, avril, mai, juin, juillet, août 1886.

Revue du Tarn, juillet 1886.

Société de Saint-Quentin, tome VI, travaux de 1883.

Antiquaires de la Morinie, Bulletin, 3^e trimestre, 1886.

Annales des Basses-Alpes, 3^e trimestre, 1886.

Société d'agriculture de France, juillet, août, 1886.

Société de Borda, 3^e trimestre, 1886.

Société des Pyrénées-Orientales, 27^e volume, 1886.

Bulletin de la Diana, tome III, n° 7.

—
L'Académie a reçu en outre, à titre d'hommage :

De M. Rouvière (François) : *Quatre pages de Laroquette, constituant du Gard*, étude biographique ;

De M. E. Cheysson, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Paris, deux études d'économie sociale : 1^o *La question des habitations ouvrières en France et à l'étranger* ; 2^o *L'assistance rurale et le groupement des communes*.

M. Villard veut bien se charger de ren-

dre compte de ces dernières publications dont il a fait le dépôt au nom de l'auteur.

L'Académie a reçu et enregistré, sous le n° 1, un premier Mémoire émané de New-Yorck sur la question mise au concours pour le prix de 1887 : du *Felibrige et de son avenir*.

On passe aux lectures à l'ordre du jour.

L'Académie entend d'abord :

Le rapport suivant de M. de Balincourt sur l'œuvre de M. Edmond Falgairolle : *Montcalm devant la postérité*.

» M. Edmond Falgairolle, avocat à la cour d'appel de Paris, vient de publier une intéressante étude historique : *Montcalm devant la postérité*. Certes le nom de ce héros est illustre entre tous et les historiens n'ont pas manqué à cette gloire si éclatante et si pure : de Bonnechose, le P. Sommervogel, l'abbé Martin, Tibulle Haumont et Dusieux, l'ancien professeur d'histoire à l'École militaire, dont l'ardente parole vibre encore dans nos souvenirs. Mais tous ces écrivains, que notre auteur a pu consulter avec fruit, ne sont pas nés comme lui dans la « verdoyante vallée », patrie de Montcalm ; enfant, ils n'ont pas joué à l'ombre des fiers pavillons de Candiac ; hommes faits, ce n'est pas la contemplation de tous ces souvenirs encore debout qui leur a inspiré la pensée généreuse de rendre un nouvel hommage à la grande illustration de leur pays natal.

» La famille de Montcalm, originaire de Rouergue et connue depuis 1302, apparaît à Vauvert à la fin du XV^e siècle. Gaillard de Montcalm, fils puiné du seigneur de Saint-

Véran et de Jeanne de Gozon, épousa la veuve d'un baron de Vauvert, seigneur de Candiac, et transmit ce dernier fief à son neveu, juge mage de la sénéchaussée de Nîmes. En 1583, une nouvelle alliance avec la dernière héritière des Gozon unit les deux familles sous le même nom et les mêmes armes et donna pour ancêtre à leur postérité commune le chevalier légendaire de l'île de Rhodes. Ce fut de la branche cadette de cette noble lignée que naquit à Candiac, le 6 mars 1712, de Louis-Daniel et de Thérèse de Castellane, le défenseur du Canada.

» La destinée semblait avoir marqué cette génération du sceau des grandeurs futures. Le frère de notre héros fut ce jeune Candiac qui mérita l'admiration universelle par la précocité de son intelligence. A l'âge de sept ans, il savait le latin, le grec l'hébreu, l'arithmétique, l'histoire, et bien entendu le blason, ce complément obligatoire de toute éducation distinguée. Il devait ces connaissances encyclopédiques au fameux auteur du système du « Bureau typographique », Louis Dumas, ami de la famille, et en réalité uni secrètement à elle par les liens du sang. La mort prématurée du jeune prodige brisa les espérances et la vie de son maître. Dumas mourut sans se douter qu'il laissait un second élève qui devait être bien autrement illustre et utile à sa patrie. La lecture de Plutarque dans le texte grec et l'étude passionnée de Corneille formèrent cette jeune âme à l'image des hommes illustres de l'antiquité. Nos grands capitaines modernes, pour la plupart aussi, ont eu pour livre de chevet la Vie d'Alexandre et les Commentaires de César. Qu'en pensent les contempteurs actuels des langues clas-

siques et les promoteurs inconscients de cette médiocrité universelle qui semble le cachet de notre époque ?

• A quatorze ans, Montcalm est enseigne ; à dix-sept, il a le brevet de capitaine. C'est alors qu'il trouve la pierre d'achoppement ; son histoire est celle de bien d'autres. La monotonie de la vie de garnison, les démarches sans fin et sans succès à la cour, la disgrâce de son seul protecteur, Chauvelin, abattent un instant son courage. Alors éclate la guerre de la succession d'Autriche. Le marquis de La Fare le prend pour aide de camp et l'emmène à l'armée. Là on le présente, on le devine, on lui donne bientôt un régiment. A la bataille de Plaisance, le colonel d'Auxerrois se couvre de gloire et tombe criblé de coups ; son nom est dans toutes les bouches. A peine rétabli, le roi veut le voir, le complimenter : il le nomme brigadier. Désormais le charme est rompu, sa fortune est faite et la France compte sur lui.

» Nous ne le suivrons pas ici dans ses campagnes en Europe, ni dans cette lutte admirable qu'il soutient au Canada contre les anglais et contre des ennemis pires encore, l'incapable Vaudreuil, le misérable Bigot et sa bande d'escrocs, de viveurs et de traîtres. On en lira les détails avec plus d'intérêt dans le récit mouvementé de M. Falgairolle. Ses victoires s'appelleront Oswégo, Wilham-Henry, Carillon ; ses lieutenants, Lévis et Bougainville ; son armée, — 20,000 hommes dont 5,000 à peine de troupes régulières — luttera trois ans, sans pain, sans souliers, sans cartouches. Enfin, épuisée, réduite à rien, cette poignée de braves s'accule à Québec, désespérant

de la patrie qui ne peut lui envoyer que 300 recrues, un brevet de lieutenant-général pour son chef et un commissaire des guerres pour inspecter sans doute le matériel qu'elle n'a plus. Une nuit, l'ennemi tournant les falaises du Saint-Laurent, débouche sur le plateau d'Abraham, clé de la position ; une lutte acharnée s'engage ; les deux généraux tombent frappés mortellement, l'un, dans l'ivresse de la victoire, l'autre dans le désespoir de la retraite. Leurs dernières paroles semblent un écho des temps antiques venu à travers les âges. « Ils fuient, crie-t-on à Wolf — qui ? — les Français. — Je meurs content. Combien de temps me reste-t-il à vivre, demande Montcalm ? — Douze heures à peine. — C'est bien : je ne verrai pas l'ennemi dans Québec. »

» Pour achever de peindre notre glorieux vaincu, nous emprunterons à M. Haumont (*Revue des Deux-Mondes*, février, 1879) quelques traits qui ont échappé à M. Falgairolle. « Cet homme au nez en bec d'aigle, à l'allure vive et résolue, arrête irrésistiblement le regard... La tête est belle, une expression de grandeur morale et de volonté s'accuse dans les traits. Le front est haut, vaste et large ; les lignes de la bouche, relevées aux coins, portent la marque d'une bonté austère, mais les yeux sont admirables d'expression et d'éclat... Que tu es petit, lui disait un Huron, et se reprenant aussitôt : « Mais je vois dans ton regard la hauteur du chêne et la vivacité de l'aigle. » Cet homme, qui, comme les vrais gentilshommes de race, ne voyait dans la carrière militaire que l'accomplissement d'un devoir, qui adorait sa femme et ses

enfants, n'apparaît que rarement au château de Candiac, dans les graves circonstances de la vie, la mort d'un père ou la naissance d'un fils. Au Canada, où il aura connu tous les déboires et toutes les amertumes, il apprend qu'il a perdu une fille, on ne peut lui dire laquelle ; et le pauvre père se demande, dans une cruelle incertitude qu'il emportera dans la tombe : « Est-ce ma petite Mirette qui me ressemblait et que j'aimais tant ? » Rien ne pourra entamer cependant cette muette résignation, car ce stoïque est un chrétien. Sur son lit d'agonie, il remet froidement le commandement à M. de Rameray. « Je n'ai plus d'ordres à vous donner, lui dit-il ; je vais passer cette nuit avec Dieu et me préparer à mourir. Il regarde la mort en face, sans forfanterie, comme une amie attendue et, serviteur fidèle, expire sans proférer une plainte contre son pays qui l'avait abandonné. »

» La postérité, par l'organe des historiens qui sont censés la représenter, n'a pas accepté si facilement la perte de notre colonie. Les accusations les plus graves ont été portées contre la cour, contre le roi, contre la monarchie tout entière. On a parlé d'égoïsme, de faiblesse, d'incapacité, que dis-je ? de lâcheté. Instruits à l'école des pires malheurs, soyons pourtant moins sévères. La France battue à Crevelt et à Minden, était sans ressources : aurait-elle pu fournir une armée, que sa marine, détruite dans deux batailles, n'aurait pu la conduire en Amérique. Elle n'a pas été indifférente au sort de Montcalm ; mais à l'heure où le sol de la patrie est menacé, la politique coloniale périlite. Le maréchal de Belle-Isle avait répondu avec douleur aux demandes

de secours par un mot dont nous comprenons maintenant, hélas ! toute la portée. L'Allemagne absorbe tout. Que n'avait-on envoyé Soubise au Canada et Montcalm à Rosbach, puisque c'est sur le Rhin que se perdent les colonies !

» L'auteur consacre les derniers chapitres au récit des suprêmes efforts de Lévis, aux capitulations de Québec et de Montréal et à l'effondrement final de notre colonie ; mais il constate aussi que, malgré la pression du conquérant, les souvenirs de la mère patrie ne sont pas oubliés au Canada ; et, grâce à la persistance de l'élément français, dont le récent épisode de Riel atteste la vitalité, il entrevoit dans un horizon lointain, l'émancipation de la république de la nouvelle France.

» En résumé, c'est là non seulement un bon livre, mais encore une bonne œuvre : elle a reçu déjà une partie de sa récompense : Dans une conférence faite à Vauvert, devant un auditoire nombreux et sympathique, M. Falgairolle a si bien retracé cette page émouvante de notre histoire que le conseil municipal a donné le nom de Montcalm à l'une des places de la ville. Espérons mieux encore. Si jamais les pampres reverdissent comme autrefois dans la plaine du Vistre, que le buste du héros taillé dans le marbre ou coulé dans le bronze, se dressant au cœur de la cité, y fasse revivre sa mémoire, et que la jeunesse du pays, avant de rejoindre les drapeaux, puisse venir saluer dans son illustre devancier le modèle du patriote et du soldat.

M. COUSTALET présente un compte-rendu d'où est extrait ce qui suit, des travaux historiques et littéraires contenus dans un volume des *Actes de l'Académie de Bordeaux*, année 1884 :

« Dans le volume dont j'ai l'honneur de vous rendre compte je remarque une grande variété de sujets. L'histoire, l'archéologie, la littérature française et la littérature étrangère, la philologie, la poésie et les sciences y sont tour à tour représentées. A côté d'une étude sur les navires blindés du moyen-âge et sur les torpilleurs modernes, figurent des travaux sur le cardinal de Rétz, sur les femmes ridicules du grand siècle, sur un projet de langue internationale, sur un romancier espagnol et deux pièces de poésie. D'après cette simple énumération vous pouvez juger de l'intérêt que présente la lecture de ce volume.

» *Les navires blindés.* — Parlons d'abord des navires blindés. L'auteur de cette étude nous apprend que, dès le XIV^e siècle, les peuples riverains de toutes les mers et de tous les grands fleuves maritimes profitèrent de l'invention de l'artillerie et de la poudre à canon (1354) pour protéger leurs côtes et l'entrée de leurs ports. Venise d'abord, puis Bayonne, Nantes et Bordeaux eurent des navires appelés *Chelandes*, *Corai*, *Barbotat*, *galippes* et *galloupes* qui étaient construits dans ce but. Ces navires étaient tous protégés par un épais blindage en bois, et l'on peut dire que c'est de cette époque presque lointaine que date la lutte entre la cuirasse et la force de pénétration des projectiles, lutte si coûteuse et qui est loin d'être finie

» La lecture de ce mémoire m'a suggéré deux remarques : La première est du domaine de la philologie. Les batteries flottantes que les Vénitiens avaient construites en 1380 étaient établies sur des bateaux plats qu'ils appelaient *chelandes*. Ce mot

qui nous a donné *Chaland* existait dans notre langue sous la forme *Calant* (XI^e siècle) et plus tard *Chalan*. Son origine est inconnue, mais parmi les diverses formes primitives mentionnées par Littré ne figure pas la forme *Chelandes* qui aurait peut-être aidé à trouver l'étymologie de ce mot. Je rencontre encore dans le même travail le mot *galippe* ou *galloupe* (XV^e siècle) mot qui n'a droit de cité dans notre langue qu'à partir du XVI^e siècle sous la forme *chaluppe*. C'est la *chaloupe* actuelle. Notons en passant que ce mot est bien éloigné de sa forme primitive qui n'est autre que le hollandais *Sloep*, danois *Sluppe* d'où l'anglais *Shallop* et *Sloop*, l'italien *Scialuppa* et l'espagnol *Chalupa*.

» La seconde remarque a trait à un curieux procès qui fut terminé par un arrêt non moins curieux. Des écumeurs de mer de toutes les nations et même des *fourbans* tures désolaient les côtes et les rivages de la Gironde. Ils capturèrent une barque chargée de vins. Le capitaine fut emmené comme esclave en Barbarie ; après une longue captivité il fut racheté et, de retour à Bordeaux, il réclama de la veuve de son armateur ses salaires pendant sa détention et le remboursement de sa rançon. Un arrêt du Parlement condamna la veuve de son patron à lui payer une indemnité de 1000 livres.

» *Cardinal de Retz*. — Après cet intéressant mémoire viennent deux études sur le XVII^e siècle par M. Combes, d'après les lettres de Madame de Sévigné. La première nous montre le cardinal de Retz, après la Fronde, essayant de vivre dans la retraite ; je dis essayant, car, malgré les meilleures résolutions, le *petit Catilina* reparait de temps à autre sur la scène du monde. Avec l'âge

cependant, s'apaisent la fougue et les ardeurs ambitieuses de l'ancien frondeur et le cardinal se convertit. Voilà un mot qui doit nous sembler au moins singulier appliqué à un cardinal. Il n'en est pas moins vrai qu'en 1675 la foi se réveille dans son âme, et se prenant d'un beau mépris pour cette pourpre romaine qu'il avait jadis conquise, Dieu sait par quels moyens, deux fois il en fait remise au Saint-Père ; deux fois le Saint-Père lui ordonne de la garder et d'user ses vieilles calottes rouges.

» *Femmes ridicules du XVII^e siècle.* — Un second travail du même auteur, plus intéressant encore, fait défiler devant nos yeux quelques types ridicules du grand siècle, des femmes singulières, extravagantes, jugées par Madame de Sévigné, par une femme ! ce qui ne nous fait pas prévoir un excès d'indulgence. C'est d'abord Madame la gouvernante de Saint-Malo, Madame de Coëtquen. Rangeons-nous, il lui faut beaucoup de place. Elle fait des visites affublée d'une jupe de velours noir avec de grosses broderies d'or et d'argent et un manteau couleur de feu, or et argent aussi. C'est Madame de Péquigny bonne et charitable, mais qui, à 76 ans, s'habille comme une jeune personne et vient à Vichy pour rajeunir, illusion que les médecins du pays entretiennent avec grand soin. Vient ensuite la comtesse de Marans, la fée Mélusine, comme dit Madame de Sévigné, dont la langue ne respecte personne et qui a une passion malheureuse pour un genre de coiffure des plus bizarres. Elle a tous les cheveux coupés au sommet de la tête et frisés *naturellement*, car il faut qu'ils paraissent frisés *naturellement*, par cent papillottes bien épinglées qui lui font souffrir mort et passion toute la nuit ; cela

lui fait une tête d'enfant, une tête naissante, c'est la coiffure *hurluberlu*.

» *Les passages princiers*. — Aujourd'hui ce sont les Ministres qui voyagent, autrefois c'étaient les princes et les princesses. Dans le fond, la différence n'est peut-être pas aussi grande qu'on pourrait le penser et l'enthousiasme des populations est toujours le même et à aussi bon aloi, car je me plais à croire qu'en pareille circonstance il est toujours de bon aloi. Mais plaignons ceux qui sont obligés d'organiser ces réceptions.

» La maudite besogne que les passages ! s'écriait un intendant du XVIII^e siècle, je souhaite bien sincèrement n'avoir à m'en mesler de mes jours. Il est de fait que d'après le travail consciencieux et plein de détails intéressants que M. Brives-Cazes a écrit sur ce sujet, les passages de princes ou de princesses dans une province étaient pour les villes et pour l'Etat une cause de dépenses ruineuses. De 1721 à 1748, Bordeaux qui se trouvait sur la route d'Espagne n'eut pas moins de 5 fois à accueillir dans ses murs, des membres de la famille royale ou des princesses espagnoles. Dès qu'un passage princier était annoncé, l'intendant de la province que devait traverser le cortège s'empressait de demander partout et de tout côté des renseignements. Il fallait tout prévoir et parer à toutes les éventualités. Point de détail négligeable, pour si mince qu'il fût, et ce n'est pas sans sourire que nous voyons un des célèbres intendants de cette époque, un grand seigneur, Tourny, se préoccuper du nombre des casseroles et des marmites nécessaires au maître d'hôtel de la princesse Luisa, fille de Louis XV. La moindre maladresse, le plus léger oubli dans le cérémonial exigé pouvaient avoir

pour l'intendant les plus fâcheuses conséquences. En revanche, si tout allait à souhait, s'il savait laisser à ses hôtes princiers un bon souvenir et se montrer courtisan adroit et avisé, c'était pour lui une source de faveur ; aussi n'avait-il pas trop de deux ou trois mois pour veiller à tous les préparatifs. L'état des routes, les logements et les vivres pour une nombreuse escorte, les questions d'étiquette, les ressources pécuniaires qu'il fallait se procurer pour faire face à toutes les dépenses, que de tracas, que de préoccupations que de soucis ! Et d'abord c'était les routes qu'il fallait rendre praticables sur tout leur parcours. Il y avait tant à faire pour mettre en bon état la route de Paris en Espagne que, vu l'urgence, on prenait le parti de ne faire que des réparations provisoires en mettant des fascines et des pierres dans les plus mauvais endroits, et quelquefois en faisant des passages avec des pins étendus et de la bruyère. Heureusement pour la confection rapide de ces travaux les moyens ne manquaient pas et ils étaient conformes à la simplicité du bon vieux temps. L'ingénieur avait le droit de requérir les habitants qui étaient tenus de se rendre sur les lieux à *peine d'emprisonnement*. En outre il était autorisé à prendre les fascines et autres matériaux nécessaires partout où il le jugeait convenable, comme aussi à faire des coupures dans les propriétés particulières et à combler les fossés, à charge de réparer le tout immédiatement après les passages. Malheur à ceux dont les propriétés se trouvaient voisines de la route. Ainsi un bourgeois de la ville de Bourg se plai-

gnait qu'on eût tracé la route au milieu d'une pièce de blé froment qui lui appartenait. Bien plus, pour consolider cette même route, on s'était emparé des pierres qu'il avait réunies au même lieu pour bâtir une maison. Il recevait cependant pour tous ces dommages une maigre indemnité de 50 livres. Nous sommes encore loin, vous le voyez, des enquêtes de commodo et incommodo et des jurys d'expropriation parfois si charitables aux expropriés.

Si de l'état des routes nous passons aux questions d'étiquette, nous trouvons une nouvelle source d'embarras et de soucis pour le malheureux intendant. Les princesses seront-elles gardées par les bourgeois ou par les troupes du roi ? Le parlement ira-t-il les complimenter en corps ou leur enverra-t-il une simple délégation ? L'archevêque doit-il les haranguer dans leur logis ou à la cathédrale ? L'intendant doit-il être en veste noire ? Graves questions et qui entraînent des négociations, des correspondances et des pourparlers sans fin.

» Il me reste à parler du chapitre des dépenses ; ce n'est ni le plus court, ni le moins instructif. C'est en vain que le secrétaire d'Etat des affaires étrangères écrivait à l'intendant Tourny que le voyage d'une princesse « ne devait pas être pour les lieux où elle passait une occasion dommageable ». On avait à nourrir, à héberger, à défrayer de tout une suite des plus nombreuses. Tantôt il faut réunir plus de cent bateaux pour le transport des voitures et des équipages ; tantôt il s'agit de préparer des écuries pour 6 ou 700 chevaux, des magasins où seront déposés vingt cordes

de bois, un millier de fagots, quarante voies de charbon et un quintal de chandelles. Et les dépenses imprévues et les présents faits aux princesses et aux personnages de leur suite. En 1739, la ville de Bordeaux fait cadeau à Madame de France, la fille aînée de Louis XV, à l'occasion de son passage, de 48 flambeaux de cire blanche, 48 de cire jaune et de 48 boîtes de confitures, sans compter une grande quantité de bougies de table.

» Pour payer les dépenses faites à l'occasion de la réception de l'infante Marie-Anne-Victoire et de Mademoiselle de Montpensier (1722) Bordeaux avait dû emprunter 200,000 écus. A la fin de la même année et pour le passage de M^{lle} de Beaujolais, nouvel emprunt ; enfin il ressort des comptes des intendants que tel de ces passages avait coûté jusqu'à 150,000 livres et qu'on s'estimait heureux quand on s'en tirait avec 120,000.

» J'ai fini l'analyse du travail de M. Brives-Cazes et je ne saurais vous dire avec quel intérêt, quoique n'étant pas Bordelais, je l'ai lu d'un bout à l'autre. Dans cette consciencieuse étude je ne sais ce que je dois le plus louer des laborieuses recherches qu'elle a dû coûter ou du soin et de la clarté avec lesquels les résultats de ces recherches ont été classés et exposés. »

« MM. LOMBARD-DUMAS et L. ROUSSET, archéologue d'Uzès, décrivent une sépulture mégalithique découverte à Collorgues, dans le canton de Saint-Chapte, au sommet d'une colline.

Deux grandes dalles, reposant un peu au-dessous du sol, recouvraient une chambre

sépulcrale de forme circulaire ; une galerie couverte sous laquelle on ne pouvait pénétrer qu'en se trainant sur les genoux, servait de couloir d'accès. Allongés sur le sol et disposés en cercle, gisaient une quinzaine de squelettes. A côté de quatre d'entre eux furent recueillis quatre beaux silex taillés, en partie polis, très remarquables par leurs dimensions. On n'a pas trouvé trace de métal.

» Ce dolmen souterrain était très probablement recouvert d'un tumulus, déblayé dans les temps historiques pour les besoins de la culture.

» La plus petite des deux grandes dalles qui recouvraient la sépulture est ornée sur une de ses faces d'une sculpture grossière représentant les traits d'une figure humaine ; une hâche emmanchée est sculptée au-dessous de la tête et du bras. Cela rappelle de loin l'usage des phéniciens qui fermaient leurs sarcophages d'un couvercle où étaient élégamment sculptés les traits de la momie qui reposait dans le cercueil ; la hâche semble signifier que ce fut un chef de la peuplade qui fut le premier déposé sous ce monument.

» Le dolmen de Collorgues appartient certainement aux premiers temps de la période moderne et peut servir de trait d'union entre cette époque et la période quaternaire. Il reste jusques à aujourd'hui l'unique exemple de dolmen offrant la représentation d'une figure humaine.

» Une coupe de la sépulture, une réduction de l'image sculptée et deux planches accompagnent le Mémoire de MM. Lombard-Dumas et L. Rousset. »

« M. Aurès présente à l'Académie l'estampage d'un fragment d'inscription celtique, écrite en lettres grecques, comme toutes celles que l'on rencontre dans le Midi de la France. Ce fragment récemment découvert à *Saint-Cosme*, dans la propriété de M. Fabre, négociant en vins à Nîmes, qui a promis de le donner à notre Musée, ne conserve que la partie droite de l'inscription à laquelle il appartenait.

» On y lit, sans aucune séparation entre les mots qui y restent :

.....ΑΔΡΕΣΣΙΚΝΟΣ

....ΥΙΒΡΑΤΟΥΔΕΚΑ

» Et il est impossible de savoir si le nom écrit à la fin de la première ligne est complet, ou s'il a perdu une ou plusieurs lettres au commencement. Cette nouvelle inscription est très remarquable à un triple point de vue.

» En premier lieu, parce qu'on y trouve une fois de plus, le mot ΒΡΑΤΟΥΔΕ, comme sur les deux autres inscriptions celtiques du Musée de Nîmes, sur celle de Colias et sur celle de Grosseau, près Malaucène.

» En deuxième lieu, parce qu'elle est gravée sur un chapiteau ayant les mêmes dimensions verticales et le même profil que celui qui porte dans le musée de Nîmes l'inscription dédiée aux *Mères nimoises*.

Et en troisième lieu enfin parce que les lettres qu'on y rencontre sont tellement identiques de forme et de dimension à celles du chapiteau nimois, qu'elles semblent sorties du même moule et qu'il est permis d'en conclure que si le monument de Saint-Cosme et celui de Nîmes ne sont pas l'œuvre du même lapicide, ils proviennent au moins du même atelier. »

Sur la proposition de deux des Rapporteurs susmentionnés les noms de MM. Edmond Falgairolle et Louis Rousset sont inscrits sur le registre des présentations, comme candidats au titre d'associés correspondants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 décembre 1886.

Présents : MM. DELÉPINE, *président* : J. Salles, Brun, Lenthéric, Verdier, Doze, abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Mazel, Fabre, Coustalet, Maurin, C^{te} de Balincourt, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications transmises à l'Académie au cours de la dernière quinzaine, savoir :

Bulletin de la Société et des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, VI^e volume, 4^e livr.

Bulletin de la Société Dunoise, octobre 1886.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 3^e trim. 1886.

Accademia dei Lincei, Rome, 2^e trimestre, 1886.

Bulletin de la Diana, juillet, octobre, 1886.

Revue du département du Tarn, août 1886.

Revue épigraphique du Midi de la France, (Allmer), septembre, octobre 1886.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome IV.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais 3^e trimestre, 1886.

Bulletin de la Société de la Loire, février, 1886.

Bulletin des travaux scientifiques, tome VI, n^o 6 et 7.

Société de la Marne, Mémoires, 1884-85.

Société Eduenne, Mémoires, tome XIV.

Académie de la Rochelle, Sciences naturelles, — Annales de 1885, 2 volumes.

Société d'études des Hautes-Alpes, 4^e trim. 1886.

Antiquaires de l'Ouest, (Poitiers) 2^e trim. 1886.

Société des sciences naturelles de Rouen, 1^{er} semestre 1886.

Société de la Basse-Alsace, (Strasbourg) juillet, août et septembre 1886.

Bulletin de l'Auvergne, mai, juin, juillet 1886.

Société de Valenciennes, juin, juillet, août, 1886.

Société de la Val d'Isère, 4^e vol. 2^e livr.

Société de Meaux, publications de 1885.

Société d'émulation d'Abbeville, procès-verbaux de 1885.

Société archéologique de Rambouillet, tome VII, 1884-86.

M. le Conservateur du musée Guimet, nous informe que l'Administration du musée est transférée à dater du 15 décembre prochain à Paris, 30, *Avenue du Trocadéro*.

M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des pièces qui accompagnaient la demande de l'Académie relative au mode de publication du manuel de Dhuoda.

La parole est donnée à M. l'abbé FERRY

qui présente le rapport suivant sur une notice de M. l'abbé Roman relative à l'abbaye de Goudargues :

M. l'abbé Roman curé de Goudargues a fait hommage à l'Académie de Nîmes d'un petit volume qu'il vient de publier sous le titre de *Goudargues, son abbaye, son prieuré, la Bastide d'Ornioles, son annexe et sa paroisse*. C'est une modeste monographie de 230 pages, sobrement écrite, comme il convient à des œuvres de ce genre et qui indique de la part de son auteur, en même temps qu'une affection réelle pour la paroisse, lieu de son séjour, une curiosité intelligente des hommes et des choses du temps passé.

L'origine de Goudargues remonte à la fin du VIII^e siècle. Non loin des gorges rocheuses de Montelus et de Roquepertuis, d'où la Cèze débouche comme à travers un défilé, s'élève un plateau pittoresque contre le talus duquel les eaux du Rhône viennent tourbillonner ; le plateau domine le plan de Gordanicus, (gours d'eau). C'est là, si l'on en croit les annales du pays dont le témoignage a été confirmé par la découverte d'une médaille trouvée dans le cimetière de la Bastide, que Guillaume d'Aquitaine à la recherche des bandes Sarrazines, vint camper avec son armée. Il livra bataille à l'ennemi sur les lieux mêmes, le vainquit, et en souvenir de sa victoire, érigea sur la scène de ses exploits, un oratoire en l'honneur de Notre-Dame Sainte-Marie avec un petit cloître qu'il dédia à Saint-Michel, d'où le nom de Saint-Michelet acquis à ce quartier. Sous Charlemagne l'oratoire fut transféré au lieu même des *Plans* appelé Gordanicus. Il se transforma

bientôt en une grande et belle abbaye bénédictine, qui à son vocable primitif de *Casanova Sanctæ Mariæ*, ajouta le surnom de *Gordanicis* dû à son nouvel emplacement ; de siècle en siècle des habitations vinrent se grouper autour de l'abbaye ; ainsi se forma le village de Goudargues.

Il en a été de cette abbaye, dont l'histoire se confond avec celle du village, comme de ses sœurs qui couvraient alors le sol de la France. Elle a eu sa période d'accroissement et de prospérité, suivie de jours néfastes, et d'époques de décadence. M. l'abbé Roman suit minutieusement, en s'aidant des chartes et des documents historiques les diverses péripéties de cette existence agitée. Il montre le deuxième cloître, succédant à l'oratoire primitif, sous le règne de Charlemagne ; il décrit l'antique chapelle romane, où priaient autrefois les moines, convertie aujourd'hui en étable. Il nous donne la liste des abbés qui se succédèrent dans le gouvernement du monastère, assainirent par leur prévoyance le territoire de Goudargues, agrandirent les constructions de l'abbaye, et soutinrent avec persévérance les droits des abbés d'Aniane dont ils dépendaient contre les prétentions élevées sur leur couvent par les bénédictins de la Chaise-Dieu.

En 1119, le couvent de Goudargues perdait son titre abbatial. Il devenait un simple prieuré conventuel. C'est à un des prieurs Durand Calvety, vers 1187, qu'est dû l'achèvement des travaux de construction du cloître et de l'église, commencés par Pons de Salavès, et continués par Livre et Guillaume. L'église existe encore, et a été classée par M. l'abbé Gareiso, dans la période

Romano-Bysantine , première phase , deuxième moitié du XII^e siècle ; du cloître il ne reste qu'une vaste salle, probablement la salle capitulaire ; celle-ci a subi le sort de l'ancienne chapelle vendue en 1773, elle sert aujourd'hui de remise et d'écurie.

Le prieuré de Goudargues eut à subir les incursions des Albigeois ; le prieur Raymond fut massacré, ses moines lapidés et brûlés par les bandes de Raymond de Toulouse et le monastère lui-même fut livré aux flammes.

Le prieur Etienne Vinols, (1283) est le premier dont le nom apparaisse après ces événements douloureux. Il s'occupa activement de la restauration du monastère sur les lieux où il existait précédemment.

En 1467, Gérard de Rubei conféra à Jean 1^{er} de Penigaud, chanoine de Saint-Gatien de Tours, la possession du prieuré, sur les instances du roi Jean II. Penigaud fut le premier possesseur en comende de l'ancienne abbaye. On ne peut au juste apprécier la valeur des biens qui lui étaient donnés en jouissance ; nous savons seulement qu'en 1526 un de ses successeurs Gérard de Genevrier afferma son prieuré pour trois ans au prix de 180 livres par an.

Les guerres de religion rouvrirent pour le prieuré la source des épreuves : ses biens furent aliénés et vers l'an 1569, les seigneurs de Lussan et de la Bastide s'en rendirent adjudicataires. Au milieu des troubles sanglants qui avaient déchiré le pays, le moulin à blé bâti près de la belle fontaine de Goudargues avait été rasé, et les meules, roues, rouets et autres pièces y appartenant, rompues et brisées sans qu'il

y fut demeuré aucune apparence. Quand le calme fut rétabli, Gabriel d'Audibert, prieur commendataire consacra une somme de 250 écus au rétablissement du moulin. Il en réclama le montant au prieur claustral qui harcelé par son créancier, vendit à noble Jean de Bérard, seigneur de Montalet, le moulin à blé avec le devois d'eau de la fontaine du dit Goudargues, assise près les murailles du dit lieu : tout ainsi comme elle appartient depuis la source jusqu'à la rivière de Cèze.

En 1618, Jean Pierre Rivière, commença la restauration de l'église et reprit le service divin interrompu pendant les guerres civiles. Mais celles-ci avaient laissé des ferments de discorde qui amenèrent entre les prieurs de Goudargues et la maison des Pélegrins, seigneurs de la Bastide des conflits perpétuels. Ils devaient aboutir à une tragique aventure. Pendant l'année 1693, Raymond de Sauvergue, seigneur de Bord, fermier du prieur avait eu quelques démêlés avec Louis de Pélegrin : les deux adversaires avaient mis l'épée à la main ; mais après une heure de pourparlers les deux ennemis se séparèrent réconciliés en apparence, en réalité fort peu disposés à se pardonner. Le 29 juillet de l'année 1694 Dubord était assassiné sur le seuil même de la Bastide. Un procès criminel s'en suivit ; Louis et Henri de Pélegrin furent condamnés à mort par défaut. Après maintes démarches ils obtinrent des lettres de grâce que le parlement de Toulouse enterina le 22 août 1695.

On conçoit facilement que rentrant dans sa demeure, Louis de Pélegrin ait conservé quelque rancune contre le prieur Bru-

neau soutien et conseil de la veuve Dubord. Bruneau se vit obligé de donner sa démission en 1696. Sept ans plus tard, pendant la commende de Dom Jean Ambrueys, les Camisards incendièrent l'église et quatre maisons du village. Pélegrin le farouche ennemi des prieurs, lui-même, devint la victime des fanatiques. Ils envahirent son château, brisèrent les portes à coups de hâche, pillèrent les meubles, firent main basse sur les objets et les hardes, et emmenèrent triomphalement le cheval du seigneur tout sellé et bridé.

Pour ajouter à ces infortunes la commende se trouva l'objet de vives compétitions. Trois candidats présentaient à la fois leurs titres ; le premier s'appuyait sur le parlement de Toulouse, le second se réclamait de l'archevêque de Narbonne, le troisième invoquait la cour de Rome. La lutte ne cessa que par l'arrivée d'un quatrième, qui à partir de 1726, resta paisible possesseur du bénéfice tant disputé. Celui-ci pendant tout ce temps, de même que pendant la seconde partie du XVIII^e siècle, n'avait cessé de s'amoinrir. Les prieurs s'étaient peu à peu dessaisis de tous leurs droits ; quand ils ne le faisaient pas d'eux-mêmes, une série d'interminables procès ne tardait pas à les amener aux concessions qu'ils avaient d'abord refusées.

En 1772, M. Pierre Fromageot ayant été nommé prieur commendataire, les consuls et les habitants pensèrent qu'ils pouvaient enfin s'affranchir de toute redevance. Le prieur résista. L'affaire engagée en 1780 était encore pendante en 1792, M. Fromageot assigné à cette date, fit défaut. La révolution grondait, et il était plus préoccupé du salut

des âmes que de ses intérêts temporels. Il resta encore pendant deux ans à Goudargues, exerçant en cachette le Saint Ministère. Enfin, trahi et livré à ses ennemis, il fut conduit le 25 avril 1794 dans les prisons de Nîmes d'où il ne sortit que pour monter sur l'échafaud.

Il avait été déclaré suspect, tant par sa qualité de prieur que pour s'être toujours montré l'ennemi de la liberté et le partisan de la tyrannie par ses propos et ses relations inciviques, pour avoir donné asile à l'infâme Descombiers, pour avoir détourné les citoyens de recevoir et de fréquenter le curé constitutionnel et pour avoir refusé d'abdiquer le charlatanisme par lui professé jusqu'à ce jour et autres faits et propos anti-révolutionnaires ; à la suite de l'arrestation, ajoute l'acte d'accusation, les scellés ayant été apposés sur les meubles et effets de Fromageot, on trouva dans une armoire 37 brochures respirant le fanatisme le plus outré, l'aristocratie la plus invétérée, et tendantes à avilir les autorités constituées, à arrêter les progrès de la révolution et à corrompre l'esprit public. Le dernier prieur de Goudargues condamné à mort le 11 juillet 1794, marcha courageusement à l'échafaud. Averti qu'un prêtre fidèle serait près de là pour lui donner l'absolution, il s'agenouilla au pied de l'instrument du supplice pour la recevoir et se releva pour livrer tranquillement sa tête au bourreau. Avec lui s'éteignait la série des prieurs qui avaient régi l'ancienne abbaye de Guillaume de Gellone.

Pendant la terreur la religion trouva dans les chefs des familles Roman, Rouvière et Frach, d'héroïques défenseurs. M. l'abbé

Roman, issu de leur sang et héritier de leur nom, s'est fait un devoir de relever quelques-uns des traits courageux par lesquels ils sauvèrent plusieurs de leurs concitoyens. Il le fait avec une légitime fierté, et nous comprenons sans peine le sentiment qui l'a porté à recueillir des souvenirs si honorables pour les familles auxquelles il appartient.

Une courte notice sur les curés qui depuis la révolution jusqu'à nos jours ont desservi la paroisse de Goudargues, termine cette consciencieuse étude. M. l'abbé Roman, pour la compléter, y a joint une petite carte de la commune de Goudargues et de ses environs.

L'auteur a été grandement aidé dans ses recherches par deux de nos confrères, MM. les abbés Goiffon et de Laville et par M. l'abbé Bouzige, curé à Tresques, qui lui a communiqué des pièces intéressantes venant des archives de la maison de Vogué.

Tel est en résumé le volume offert à l'Académie par M. Roman. C'est une œuvre sans doute d'un intérêt tout local. Mais de pareils travaux ne peuvent que contribuer utilement à nous faire connaître l'histoire de notre province, et par cela même, méritent grandement qu'on les encourage. Si modestes qu'ils soient, ils demandent encore du travail et des soins. Il faut pour y réussir, affronter la poussière des archives, recueillir çà et là avec grand peine les documents nécessaires, s'imposer bien des démarches, se condamner à la tâche ingrate de débrouiller les parchemins et de consulter les vieux manuscrits ; à ce prix seulement on peut arriver au résultat qu'a obtenu M. l'abbé Roman. L'Académie s'est fait

une chère tradition de pousser dans cette voie les travailleurs de bonne volonté. Elle s'y montrerait fidèle une fois de plus, en admettant, sur la proposition que j'ai l'honneur de lui soumettre, M. le curé de Goudargues au nombre de ses associés correspondants.

Conformément aux conclusions de M. le Rapporteur la candidature de M. l'abbé Roman au titre d'associé-correspondant est inscrite au registre des présentations.

M. DARDIER fait connaître une « Lettre inédite de Voltaire et son occasion » :

« La persécution contre les protestants de France s'était considérablement ralentie vers le dernier tiers du dix-huitième siècle. Les dernières prisonnières de la Tour de Constance en avaient franchi le seuil en 1768 ; les deux derniers forçats pour la foi, qu'on avait oubliés sur les galères de Marseille, voyaient tomber leurs fers à la fin de septembre 1775 ; le culte public se célébrait dans le Désert sans aucun empêchement, et n'était interdit que dans l'intérieur des villes.

» Mais les lois de proscription n'avaient pas été officiellement abolies, et il suffisait que des gens intéressés d'une manière ou d'une autre en demandassent la stricte application, pour que les mauvais jours d'autrefois reparussent.

» C'est ce qui arriva à Nîmes, en 1774. Pour couvrir une irrégularité de conduite notoire et une fuite de trois jours hors du domicile conjugal, une protestante, Madame Henri Roux née Jeanne Roubel, appartenant à la riche bourgeoisie de la cité, fit signifier à son mari, par ministère d'huissier, qu'elle ne se sentait pas légalement

mariée, et qu'il eût à se faire instruire, comme elle, par le curé de la paroisse, c'est-à-dire à abjurer le protestantisme et à faire bénir leur mariage au pied des autels. Sur la réponse négative du mari, la femme réclama les intérêts de sa dot depuis le jour du contrat, et 25,000 livres de dommages. C'était la ruine pour M. Roux et pour ses quatre enfants, il refusa encore. De là, un procès qui eut un retentissement immense et qui devint un instant une véritable affaire d'Etat.

» M. Dardier a eu la bonne fortune de trouver vingt-une pièces imprimées de cette époque, plaidoiries des avocats de l'une et de l'autre partie, écrits anonymes, dont quelques-uns rarissimes, surtout celui qui fut brûlé par la main du bourreau, et il a pu suivre jour après jour les péripéties émouvantes de ce drame de famille. Il a eu en main également des lettres inédites de Paul Rabaut, de son fils Rabaut Saint-Etienne et de Court de Gebelin, et il a pu montrer avec quelle anxiété les protestants de Nîmes et ceux du royaume attendaient le jugement du présidial. Dans le cas particulier de M. Roux, en effet, était engagée la cause générale des réformés de France : la grosse question de la validité des mariages bénis au Désert par les ministres était en jeu.

» Le jugement fut rendu le 25 juin 1774. Le sieur Roux dut payer une pension de 800 livres à sa femme, à charge par celle-ci d'être enfermée dans un couvent cloîtré. C'était précisément ce qu'avait demandé le mari ; aussi l'acquiescement fut facile pour lui. Mais M^{me} Roux en appela au Conseil supérieur qui existait alors à Nîmes. Pour

toute réponse elle fut traduite au mois d'octobre 1774, en vertu d'une lettre de cachet, au couvent des Ursulines de Vienne, en Dauphiné.

» Rien d'excessif jusque-là ; la morale était du moins respectée. Mais le drame eut deux épilogues douloureux.

D'abord le garde des sceaux, Hue de Miromesnil, manda à Paris les deux avocats de Roux et de ses enfants, M^e Troussel et M^e Mazer, et les menaça de destitution, de pis encore, pour avoir osé parler en faveur de la validité des mariages bénis au Désert. Heureusement pour eux, Court de Gebelin plaida leur cause auprès du ministre et de quelques seigneurs influents de la cour ; le vénérable Becdelièvre, évêque de Nîmes, intercédâ aussi pour eux, et le 27 novembre 1774 ils eurent la liberté de rentrer chez eux.

» Le second épisode ne finit pas aussi bien. Les deux filles aînées du sieur Roux, enfants de 7 et 5 ans, furent enlevées par lettres de cachet et enfermées chez les Célestines de Vienne, en Dauphiné. Les démarches du père désolé n'ayant pas abouti pour les tirer de cette institution catholique, on s'adressa à Voltaire, qui refusa de s'occuper de cette affaire ; il envoya à une dame de Genève, M^{me} Cramer-Delon, originaire du Languedoc, le billet suivant :

« Je voudrais sans doute, Madame, servir ces deux demoiselles et leur digne père. Mais malheureusement je ne pourrais que leur nuire. Elles sont entre les mains d'un Pompignan, archevêque de Vienne, frère d'un Pompignan, dont les odes sacrées sont si sacrées que personne n'y touche. Jugez

si un profane peut se mettre entre ces frères ou faux frères.

« Je vois de tous côtés des choses horribles, et il est bien triste de ne pouvoir remédier à aucune. »

« Voltaire »

» Après l'Edit de tolérance, le sieur Roux put faire régulariser son mariage et par suite faire reconnaître la légitimité de ses enfants (18 juillet 1788 ; mais ses filles ne sortirent du couvent que quelques années plus tard ; elles étaient catholiques. L'une d'elles, Marie, épousa le 26 nivôse an II, (15 janvier 1794) Louis-Bernard-Symphorien Guigue, natif d'Avignon. L'un de ses petits-fils est un des membres les plus distingués de l'Académie française ; l'autre est mort député du Gard.

» Le fils du sieur Roux, qui resta protestant comme son père, a eu pour petit-fils un artiste peintre bien connu à Paris et dont le pinceau délicat est fort apprécié des connaisseurs. »

Séance du 13 décembre 1886.

Présents : MM. DELÉPINE, *président* ; J. Salles, Brun, Verdier, Doze, abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Dautheville, Villard, Mazel, Coustalet, Cte de Balincourt, *membres-résidants* ; Ch. Liotard, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises à l'Académie au cours de la dernière quinzaine, savoir :

Société de la Basse-Alsace (Strasbourg), novembre, 1886.

Société scientifique et archéologique de Draguignan, tome XV, — 1884-85.

Bulletin du museum de zoologie d'Harvard-Collège.

Accademia dei Lincei, novembre, 1886.

Société franco-hispano-portugaise de Toulouse, mai, juin, 1886.

Société de Mendé. septembre, octobre, 1886.

Société d'études d'Avallon, 1881-1882.

Geological-Survey de Washington, bulletins 27, 28 et 29.

Société d'histoire naturelle de Boston.

— *Mémoires* : Fascic. XII, XIII, 1886.

— *Bulletin* : Vol. 23, deuxième partie.

Reçu à titre d'hommage de M. Espérandieu, lieutenant au 17^e de ligne :

Mémoire sur la conservation des monuments en Algérie et dans les Colonies françaises.

M. Benoit, président du tribunal civil d'Avignon, a écrit à M. le Trésorier que ses occupations ne lui permettant pas de prendre une part utile aux travaux de l'Académie, il prie notre Société d'accepter sa démission d'*Associé-correspondant*.

L'Académie procède à l'expiration des délais réglementaires aux élections portées à l'ordre du jour. Sont élus au scrutin à l'unanimité, au titre d'*Associés-correspondants* :

MM. Falgairolle Edmond, avocat à la cour d'appel de Paris ;

Espérandieu, lieutenant au 17^e d'infanterie, professeur à l'école de Saint-Maixent, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Fabre, inspecteur des forêts à la résidence d'Alais.

Rousset Louis, archéologue, demeurant à Uzès.

M. VILLARD, donne lecture d'un compte-rendu des publications économiques offertes à l'Académie par M. Cheysson, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

En voici le résumé :

Les habitations ouvrières. — « Un de nos compatriotes les plus distingués, M. Cheysson qui aime à se dire enfant de Nîmes, consacre les loisirs que lui laissent ses hautes fonctions à s'occuper des questions sociales qui intéressent le sort des travailleurs au milieu desquels il a vécu,

C'est en obéissant à ces généreuses tendances qu'il a publié tout récemment une conférence sur *la question des habitations ouvrières en France et à l'étranger*. — Et presque en même temps une dissertation sur *l'assistance rurale et le groupement des communes*, que la *Réforme sociale* a publiée les 15 septembre et 1^{er} octobre 1886.

» Cette question des habitations ouvrières qui tient à la fois du patronage et de la prévoyance, est inscrite au nombre des préoccupations majeures du monde civilisé.

» Les esprits les plus distingués, les hommes les plus éminents préconisent son utilité et ses heureux effets que l'expérience a depuis longtemps consacrés. Puis ils s'efforcent de répandre autour d'eux la conviction qui les anime, par la parole, par l'action et par un concours généreux qui remplace les habitations malsaines, tantôt par des logements à bon marché que l'air et la lumière purifient, tantôt par des cottages ou de petites maisons ensoleillées au milieu d'un jardin, qui font la joie de la famille et le bonheur du foyer autour duquel ils retiennent son chef.

» Grâce à l'intervention de la philanthropie qui fournit généreusement ses capitaux, son temps et son savoir, ce luxe d'habitation n'est pas plus coûteux que le logement ordinaire ; et si le travailleur qui peut réaliser quelques économies, a l'ambition de devenir propriétaire de la petite maison qu'il a louée jusque-là, il peut le faire aisément en 15 ou 20 ans, avec la seule obligation de payer chaque année une petite somme pour l'amortissement, en sus de son loyer.

» La chose est donc bien facile. L'expé-

rience l'a démontré depuis plus de quarante ans. Si bien que toutes les nations réunies y ont consacré, dès maintenant, plusieurs centaines de millions.

» C'est à ce sujet, que Jules Simon écrivait dans son beau livre *Le travail* : « La réforme des logements, qu'elle ait lieu par voie coopérative, la plus sûre et la meilleure, ou de toute autre manière, est de toutes les institutions de prévoyance, la plus moralisatrice. Elle provoque l'épargne, l'amour du foyer, la vie de famille. Et la réforme des mœurs suivra infailliblement la réforme domestique. »

» Un ministre anglais tenait naguère, le même langage au sein du Parlement. Et un autre ministre, M. Luzzatti disait aussi dans un congrès que présidait M. Léon Say entouré d'une élite d'étrangers : « La science de la prévoyance est l'élément fondamental de la science sociale. C'est elle qui fournit l'unique solution rationnellement pratique du grand problème social du paupérisme. »

C'est sous l'inspiration de ces sentiments dont son cœur est depuis longtemps pénétré, que M. Cheysson a condensé, dans quelques pages de sa brochure, le tableau des misères humaines et les moyens de les amoindrir à l'aide des habitations ouvrières.

» La misère à Londres, nous dit-il, défie toute description. L'habitation du pauvre y est plus sordide qu'à Paris. Et, à Berlin, elle ne vaut pas mieux. La malpropreté y est repoussante.

» A Copenhague, en Hollande, en Autriche, en Suisse et en Italie, la situation est partout la même. Partout les logements ouvriers sont misérables et coûtent cher. Tel

est le témoignage de l'enquête du Consul américain de Dusseldorf.

» Un tel état de choses nuit essentiellement à la salubrité générale. Il atteint les sources de la vie et de la moralité publique. D'où les conséquences qu'il faut fuir la maison infectée pour y substituer la maison salubre.

» Ainsi l'avait compris l'opinion en Angleterre, lorsqu'en 1848 elle dictait au Parlement deux lois successives sur la salubrité des logements ouvriers et des maisons garnies.

Trois sociétés industrielles se formèrent alors et construisirent d'immenses casernes bien aérées avec de vastes cours et des galeries qui aboutissaient à chaque étage. — Un peu plus tard, en 1865, lord Stanley fonda au capital de deux millions une Société qui construisit dans la banlieue de Londres un millier de logements pour abriter 5,000 personnes. — Dix ans après cette même société pouvait offrir en outre 5,000 maisonnettes avec jardin. — Enfin en 1885, c'était 20,000 familles qu'on avait logées c'est-à-dire 100,000 personnes.

» J'ai toujours pensé, disait lord Beaconsfield en visitant ces constructions, que la meilleure garantie de la civilisation est le logement. C'est l'école de toutes les vertus domestiques.

» A côté de ces maisons que la spéculation avait édifiées, il faut citer celles de la fondation Peabody dont le legs princier de 13 millions a été consacré suivant les vœux du donateur à la construction de dix-huit groupes de maisons. Les revenus de celles-ci serviront à en construire de nouvelles, si bien qu'en moins d'un siècle, 350,000

familles, soit un million d'ouvriers seront abrités confortablement et à bon marché à l'aide de cette grande fondation.

» Une femme moins fortunée, mais plus grande par le cœur, Miss Octavia Hill, que tourmente l'amour du bien, a compris sa mission d'une autre manière.

» Elle achète de vieilles maisons insalubres afin qu'on ne les habite plus. Puis, elle les répare, les assainit, les restaure et les livre à bas prix aux malheureux. C'est à cela qu'elle consacre sa fortune et sa vie. Et c'est ainsi qu'en vingt ans elle a logé 3,000 personnes.

» A côté de ce mouvement industriel et philanthropique un autre plus fécond assurément s'est formé par le groupement des ouvriers qui a pris la forme de sociétés de constructions. »

Building Societies. — Des cotisations mensuelles constituent le capital qu'elles prêtent ensuite à ceux de leurs sociétaires qui veulent bâtir une maison. Ces prêts hypothéqués sur l'immeuble édifié, sont remboursés peu à peu par le prix d'un loyer déterminé, qui opère l'amortissement de la dette et la libération du débiteur au bout d'un temps donné.

» Il arrive aussi que ces sociétés construisent elles-mêmes, tantôt pour le compte de leurs associés et tantôt pour leur compte personnel, des maisons qu'elles louent ou qu'elles revendent à leurs sociétaires.

» Ces dernières combinaisons qui excitent, à la fois, le sentiment de l'épargne et de l'initiative, méritent entre toutes d'être encouragées.

Elles offrent aussi ce grand avantage de ne construire que la maisonnette qui abrite

une seule famille, loin du centre urbain, c'est-à-dire dans les meilleures conditions hygiéniques.

» En 1885, l'Angleterre comptait 2,134 sociétés de ce genre, avec un effectif de 544,000 membres et un capital de 825 millions.

Aux Etats-Unis, l'ardeur des constructions ouvrières est plus grande encore. Elle se manifesta tout d'abord vers 1838, par la création d'immenses casernes. En 1881, 30,000 maisons de ce genre couvrirent la moitié de New-York. — Mais ce type qui présente de nombreux inconvénients a été quelque peu délaissé, de telle sorte qu'à cette heure de nombreuses sociétés ouvrières se sont organisées dans toutes les grandes villes pour la construction de la petite maison de famille du travailleur économe.

» La seule ville de Philadelphie compte aujourd'hui 5 à 600 associations de cette nature qui ont construit 50,000 maisons.

» Toutes les grandes villes américaines sont entrées dans cette voie avec une ardeur féconde.

» La Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie luttent de vitesse et se distinguent par une égale ambition.

» La France n'est pas restée en arrière. Vers 1848, elle avait édifié à Paris quelques grandes cités ouvrières, et notamment celle de la rue Rochechouart. Les frères Pereire subventionnés par l'Etat en construisirent quelques autres jusqu'à concurrence de 4 à 5 millions. Des entrepreneurs les imitèrent et l'on vit édifier de la sorte quelques cités qui abritèrent 100 ménages chacune.

» Marseille suivit cet exemple et vit construire en 1850 par M. de Montricher deux

grandes cités de 145 chambres meublées, avec jardin, lavoir, etc.

» Il paraît que ce grand établissement fut très lent à se peupler et que la spéculation fut peu lucrative. Et malgré ce, nous avons vu construire plus récemment dans le XVIII^e arrondissement de Paris quatre lots comprenant 88 maisons ouvrières qui contiennent 2,872 logements d'ouvriers et 198 magasins sur la rue.

» En présence des inconvénients et de la répulsion que rencontraient les maisons-casernes, quelques industriels généreux de Mulhouse, eurent la pensée, toute nouvelle alors, de bâtir de petites maisons individuelles. Ils fondèrent, en conséquence, en 1852, une société au capital de 350,000 fr. qui avait pour objet, disent les statuts, de construire des maisons et de les revendre aux ouvriers, moyennant une légère somme à verser mensuellement en sus du prix de leur loyer. » Elle s'engageait en outre, à bâtir 300 maisons ; à les revendre, ou à les louer au prix de revient, et à ne retirer de ses fonds qu'un intérêt de 4 %.

Ces maisons, entre cour et jardin, ne pouvaient abriter qu'un seul ménage. Elles avaient d'ordinaire trois chambres, une cuisine et une cave. Leur prix variait de 2,000 à 2,800 francs.

» Le locataire pouvait et peut encore, car on construit toujours, devenir propriétaire de sa maison en 10 ou 15 ans en payant 25 fr. par mois pour le loyer et l'amortissement.

» Tantôt ces petites maisons sont groupées par quatre avec un étage, au milieu d'un jardin divisé lui-même en quatre parties égales. Tantôt elles sont juxtaposées

deux à deux et précédées d'un petit jardin, et tantôt alignées le long de la rue entre cour et jardin.

Depuis sa fondation, (1852) la Société de Mulhouse a construit et vendu 1,060 maisons au prix total de 4 millions.

» Ce système ingénieux a prévalu depuis, en France et à l'étranger, et a servi de modèle à tous ceux qu'a tentés l'entreprise des constructions ouvrières. Il a été imité successivement à Lille, à Bolbec, à Reims, au Havre, à Rouen, Nancy, Orléans, Lyon, etc., et partout il a donné les meilleurs résultats. — Un grand nombre de sociétés industrielles ont imité ces généreux exemples.

» Mais à Paris, la petite maison de Mulhouse, construite entre cour et jardin, qui a servi de type et qui devrait partout servir de modèle, était à peu près inconnue dans la banlieue de la grande ville, à cause de la cherté des terrains.

» Cette lacune vient d'être heureusement comblée grâce à l'initiative généreuse de quelques hommes de bien parmi lesquels figurent au premier rang MM. Dietz-Monin, Léon Say, Leroy-Beaulieu, Cheysson, Frédéric Passy, Docteur Blanche et autres.

» Leur Société constituée au capital de 200,000 fr. a fait construire à Auteuil, entre cour et jardin, sur un terrain de 15 fr. le mètre, 26 maisons au prix de revient de 5 à 6,000 fr. — L'annuité avec amortissement en 20 ans est de 440 francs.

» Trois choses font le succès de ces habitations dit M. Cheysson : l'isolement, le jardin, l'ambition d'être propriétaire. Ce qui le prépare aussi, c'est l'absence de ce cachet de gratuité qui blesserait la dignité de l'ouvrier sur le chemin de l'aisance. Avec

une maisonnette et un jardin, la Société d'Auteuil a l'ambition légitime de faire de l'ouvrier parisien un chef de famille moral et prévoyant, qui préférera son intérieur à celui du marchand de vins.

» En présence de ce mouvement irrésistible qui gagnant de proche en proche, détermine partout la formation des Sociétés de construction pour les logements ouvriers, on est bien forcé de reconnaître que cette tendance répond à un besoin de salubrité, de moralisation et de patronage qui s'imposent.

» Pour remédier aux maux qu'engendrent les logements insalubres, il faut les transformer à l'exemple de Miss Octavia Hill. N'oublions pas toutefois que l'idéal consiste, surtout en province et dans notre midi, à créer des maisons isolées hors de l'enceinte des villes, en facilitant les transports qui doivent les rapprocher d'elles.

» Et si l'on ne peut réaliser cet idéal à cause de l'éloignement qu'il impose à l'ouvrier, que l'on édifie la grande ruche collective à proximité du travail industriel dans les conditions hygiéniques les plus favorables.

» Tels sont les enseignements et les prescriptions de l'auteur sympathique des habitations ouvrières qui ajoute avec ce sentiment élevé et délicat dont il a le secrets :

« La famille est la véritable molécule des Sociétés humaines. Elle constitue une réalité vivante dont la maison est l'alvéole. C'est là que naissent les générations, chaîne indéfinie de la famille qui se survit à elle-même en renaissant de ses cendres et défiant le temps (1). »

(1) Masson éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.

M. Liotard, donne lecture au nom de notre confrère M. GINOUX d'une notice biographique consacrée par ce dernier à feu M. Philippe Vigne, un de nos membres résidents, décédé.

M. MAZEL fait ensuite une communication au sujet des travaux de la Société d'anthropologie de Paris, dont l'académie reçoit depuis plusieurs années, les bulletins et mémoires.

« La Société d'anthropologie, dont l'origine officielle remonte au 21 juin 1864, a surtout pour but l'étude scientifique des races humaines. Je dis surtout, car rien de ce qui a trait aux manifestations de l'activité humaine, ne lui est étranger. En effet, la question des races humaines, les émigrations des peuples anciens, les grands problèmes d'économie politique, de philosophie, de religion, les études concernant la liberté et la responsabilité humaines, en un mot la civilisation tout entière, rentrent dans le cadre des études anthropologiques.

» C'est pourquoi l'anthropologie, quoique bien jeune encore, s'est créé un domaine sans limites, et de toutes les sciences, c'est bien celle qui a les plus hautes visées.

» Elle porte ses investigations incessantes sur le problème capital, si obscur actuellement, de l'unicité ou de la pluralité des espèces humaines. Elle étudie sur toutes ses faces la question non moins bruyante du transformisme ou Darwinisme à laquelle se rattachent les questions secondaires de sélection naturelle et de sélection sexuelle. Il ne faut pas oublier en effet, que le Darwinisme est loin d'être tenu même par ses adeptes, pour l'expression de la réalité. Ce n'est au fond qu'une hypothèse

très plausible, très féconde, fort acceptable, mais enfin ce n'est qu'une hypothèse, c'est-à-dire une opinion, sujette au contrôle et à révision.

» Il faut en dire autant des relations de la boîte cérébrale avec son contenu; aux yeux de l'anthropologie, il existe toujours un rapport exact entre le poids et le volume du cerveau disent les uns, entre le poids du cerveau et la richesse des circonvolutions ajoutent les autres, et la production de l'intelligence. Cela ne saurait être, mille faits démentent chaque jour cette loi préconçue et acceptée avec trop de complaisance. Et cependant, que l'intelligence soit envisagée comme la fonction d'un principe immatériel, ou comme la production immédiate du cerveau, il n'est pas moins vrai, qu'elle ne peut se manifester que par l'intermédiaire de son organe, et sa manifestation est nécessairement proportionnelle à la perfection de celui-ci. D'où je conclus que l'intelligence doit être considérée comme la résultante d'un grand nombre de conditions cérébrales, dont quelques-unes seulement sont actuellement déterminées: Je ne parle pas des conditions anatomo-physiologiques étrangères au cerveau, ni des conditions extérieures à l'organisme, qui contribuent pour une large part au développement intellectuel.

» Je me permettrai encore une extrême réserve sur la façon d'envisager le criminel, adoptée par le plus grand nombre des anthropologistes. A leurs yeux, le criminel considéré tantôt comme un malade, tantôt comme un arriéré, est en tout cas, *le produit de son organisation et des circonstances, au milieu desquelles l'individu naît et se développe.*

» Avec cette façon d'envisager les choses, il ne reste plus trace désormais de libre personnalité humaine, et par conséquent plus de culpabilité. Les mots d'expiation, de châtement n'ont plus de raison d'être, et les deux principales réclamations exigées de la justice pénale, vont se borner à la protection, à la culture, à l'amélioration successives des criminels !...

» L'école anthropologique, librement fondée, librement menée, conserve ce précieux caractère d'indépendance absolue dans son enseignement, à telle enseigne que, privée de réglemens, elle n'a que des traditions, et que chacun des membres qui la composent, endosse la pleine et entière responsabilité de ses opinions personnelles. Il n'est pas moins indéniable cependant que l'esprit général, la tendance de la jeune école, émancipée au nom de la libre pensée, est toute au positivisme.

» Aussi il faut voir comme elle le prend de haut avec les doctrines religieuses, morales et philosophiques, qu'elle confond avec la métaphysique et couvre délibérément du mépris voltairien.

» Pour elle, l'âme n'existe pas ; la morale n'est plus que la détermination expérimentale du plus grand bien, et la règle de conduite qui en résulte est la considération de l'utilité sociale, conçue, comme enveloppant toutes les utilités individuelles, sans pouvoir leur être opposée. C'est, on le voit, du pur jacobinisme, plagiat, rétrograde lui-même, du paganisme en matière de gouvernement.

» La religion n'est plus que du fétichisme perfectionné, et quant à l'immortalité de l'âme, il faut la considérer tout simplement comme une décevante illusion.

» Et dire que ces grands esprits, fort cultivés, très honnêtes et, je me plais à le croire, de la meilleure foi du monde, si dédaigneux à l'encontre des doctrines universellement acceptées, n'hésitent pas un instant à accueillir avec enthousiasme toutes les élucubrations possibles sur la première machoire de la Naulette venue, ou sur les empreintes fossiles de je ne sais plus quel plantigrade, que l'on n'a jamais vu, mais dont on nous écrit sérieusement la pré-histoire, et qu'on envisage sans plus de façons comme le précurseur, si non l'ancêtre de l'homme, il y a de cela quelques cent mille ans...

» La part ainsi faite à la critique, il convient de louer sans réserve l'application, la science, non moins que la quantité prodigieuse de matériaux accumulés depuis vingt ans, par la riche fourmilière des anthropologistes. Que sortira-t-il de ce concours soutenu de tant d'intelligences dans les cinq parties du monde, pour la solution des problèmes posés par la nature ? Il m'est impossible de le dire.

» Ces problèmes sont encore pendants, ne l'oublions pas ; c'est pourquoi, je demande à ces hardis pionniers de la science, de ne pas se départir d'une sage réserve dans leurs conclusions.

» Nous sommes tous décidés, je crois, à accueillir la vérité scientifique d'où qu'elle vienne, avec toutes les conséquences qu'elle comporte et sous quelque forme qu'elle se présente. Qu'à leur tour nos Maîtres conservent, vis-à-vis de leurs contradicteurs, cette courtoisie, cette tolérance, en un mot cette modération qui distingua toujours les esprits supérieurs.

» Nous leur demanderons par exemple quelque pitié pour nos vieilles religions théistes, pour cette philosophie socratique, sans laquelle, ils ne jetteraient pas en ce moment tant d'éclat.

» Qu'ils nous permettent de protester encore quelque temps, et de défendre jusqu'à plus ample informé, les notions de volonté, de libre personnalité, de conscience chez l'homme, dont on fait en vérité trop légèrement bon marché.

» Un grand polémiste a dit, et je veux finir par ces paroles : *In certis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.* »

L'Académie décide, avant de se séparer, que le jour de la séance de quinzaine, tombant sur le samedi 1^{er} janvier 1887, la première séance de la dite année sera renvoyée au samedi 8 janvier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.







